T. XXXIV. N° 7. *PARIS, 157, Boul. Saint-Germain (6e)* 1er JUILLET 1928

la Revue universelle

JACQUES BAINVILLE, DIRECTEUR

La vivante Italie

I. — Souvenirs.

J'ai beaucoup voyagé en Italie et l'ai vue, je crois, ainsi qu'il convient de la voir, non en l'avalant tout entière à la façon des clients d'agences, mais en la dégustant lentement et voluptueusement : une année la Ligurie, une autre Vérone et Venise, une autre encore Sienne, Assise, Pérouse, et puis Florence toute seule, et Rome enfin, la Rome des Vivants et la Rome des Morts, la ville où se sont entassés les siècles. Cette Rome jamais épuisée et dont on n'est jamais rassasié m'a toujours empêché d'aller plus avant ; il me fut toujours impossible de la dépasser. Elle me retient captif, elle m'envoûte comme cette *Vieille Maîtresse* de Barbey d'Aurevilly dont le charme, malgré les années, demeurait invincible. Si je veux connaître Naples et la Sicile, il me faudra les rejoindre par mer, furtivement, en évitant le dangereux barrage. Mon billet pour Naples, je l'avais pris et n'en ai pas fait usage encore. Mais si je prends le chemin d'eau, je me réserverai le retour par Rome. Quant au Piémont et au Milanais, ce sont mes voisins d'outre-monts. Tant de fois j'ai passé les Alpes, et non point par-dessous comme ceux qui s'engouffrent dans

les tunnels du Mont-Cenis, du Simplon ou du Saint-Gothard, mais par les routes des cols accessibles aux diligences autrefois et aujourd'hui aux automobiles, et, de préférence, par les sentiers ou les pistes des cols réservés aux alpinistes, ceux qui creusent le rocher ou mordent la glace. Comme j'énumérais un jour ces passages à l'un de nos écrivains français qui a le mieux compris et le mieux fait comprendre et aimer l'Italie, l'auteur de l'*Italie mystique*, Émile Gebhart, il ne put se tenir de m'envier. Et comme j'ajoutais fièrement pour achever de l'humilier : « Je n'ai jamais senti la fatigue, » il me répliqua d'un ton bourru : « Parbleu ! puisque vous descendiez en Italie ! »

Sur ces pèlerinages italiens, je n'ai presque rien osé publier. De mes notes je me suis servi çà et là, discrètement, dans l'un ou l'autre de mes romans. Le lecteur trouvera des impressions de Gênes dans *la Fée de Port-Cros*, des souvenirs de Rome dans *la Robe de laine* et dans *la Nouvelle Croisade des enfants*, où il y a même trois ou quatre Rome superposées, selon qu'elle est vue par un curé de village, par un instituteur, par des enfants, par un illuminé et par un paysan. Celui-ci, qui s'est installé dès le premier jour dans une *trattoria* et n'en bouge plus, se trouve apprendre les dernières nouvelles que les autres vont cherchant à travers la ville. Je me souviens pareillement d'une Rome vue par un homme de cheval, fort véridique et plaisante, dans un des premiers et des meilleurs romans de Marcel Boulenger, *le Page. Les Roquevillard* contiennent quelques descriptions du petit lac d'Orta, peu connu, et d'une grâce pudique et charmante, et un retour par le Simplon. Ailleurs encore se peuvent relever des traces amoureuses de mes visites. Mais une transposition directe de mes sensations, je ne l'ai point tentée après Stendhal, Chateaubriand, Gœthe, Taine, Gebhart, Bourget, Barrès, et tant d'autres. J'ai adoré Sienne et Assise : l'une, sur sa colline penchée et toute envahie par des jardins sauvages qui semblent vouloir entrer dans les maisons, appartient à sainte Catherine et au Sodoma ; l'autre, qui sourit au seuil de la dure montagne, est le domaine de saint François et de Giotto. Un saint et un peintre pour chacune. Mais Paul Bourget a dit d'Assise qu'elle ne peut être abordée et sentie qu'avec certaines nuances de lumière et Émile Gebhart adresse à Sienne cette déclaration : « Il y a une âme dans le corps charmant

de la vieille ville, une mémoire partout présente qui ramène sans cesse les vivants vers des temps très lointains, une vision angélique qui flotte partout dans l'air si doux de Sienne. Sainte Catherine y est toujours reine. » Il a déjà sainte Catherine en grande amitié. Il la trouve seulement un peu trop sainte, car il aime la modération. Dans ce joli trait de son enfance, il prend sans le dire le parti de son confesseur. « Quand elle atteignit sa douzième année, raconte-t-il, ses parents songèrent à la marier et l'obligèrent à se parer afin de séduire les yeux de quelque fiancé. Elle courut à son confesseur, le bienheureux Fra Raimondo, et s'accusa d'une vanité coupable. Le moine indulgent lui répondit qu'une fleur dans les cheveux, ou une ceinture de soie, n'étaient point un péché bien grave ; mais elle, prenant déjà, en face de son père spirituel, le ton sévère avec lequel elle parlera plus tard aux chefs de l'Église, s'écria : « Sei-« gneur Dieu ! quel confesseur j'ai choisi ! le voilà qui ne « voit plus mes péchés. »

Gebhart avait souhaité platoniquement d'être Siennois, comme Stendhal voulut être Milanais. Le même vœu, exprimé par Paul Bourget, va être exaucé. L'auteur des *Sensations d'Italie* sera un jour prochain proclamé solennellement *citoyen de Sienne*. Un des écrivains italiens le plus attachés aux lettres françaises, M. Lucio d'Ambra, en a fait la demande et m'a donné l'assurance qu'elle ne tarderait pas à aboutir. Comme notre Bourget a aimé Sienne, en effet, et comme il a su parler de son amie? Voyez comme il défend le Sodoma contre cette « détestable critique de racontars qui crée si vite une légende presque indestructible autour d'un nom, le plus souvent sur un caprice d'ignorance ou d'antipathie. » Le P. Gratry écrivait : « Un des plus forts contrastes qu'on puisse éprouver, c'est d'être forcé de mépriser l'artiste dont on admire le talent. » Mais Paul Bourget ne veut pas séparer l'artiste de l'homme ; il soutient que le talent est toujours modelé à la ressemblance de l'âme, et il ajoute que la vie extérieure d'un homme est si trompeuse et qu'on le juge si mal : « Les faits de la vie d'un homme sont si peu significatifs ! L'apparence que nos actes dessinent de nous dans l'imagination des autres est si mensongère ! Les connaissent-ils jamais exactement, ces actes, et s'ils les connaissent, sont-ils capables d'en démêler les obscures racines?... Il n'y a qu'un vrai document sur

un artiste, et indiscutable : c'est son œuvre ; et c'est à elle qu'il serait juste de demander d'abord des renseignements sur l'homme plutôt qu'à la malveillance ou à l'inintelligence de témoins presque toujours envieux. » Chaque génération s'en va dans la tombe avec ses secrets. On ne les lui retirera jamais complètement. Ses meilleurs répondants sont les œuvres qu'elle a laissées. Et Paul Bourget, fidèle à sa doctrine, n'y revenait-il pas récemment encore dans son dernier livre, *Quelques témoignages*, à propos de Sainte-Beuve et de Mme Victor Hugo, comme il y était déjà revenu dans *Sensations d'Italie* à propos du maître de Raphaël, le Pérugin, gloire de cette ville de Pérouse où je lui ai pourtant préféré, pour leur fantaisie et leur grâce ingénue, ces angelots de Boccati qui font de la musique.

Maurice Barrès, sur le sable du Lido, à Venise, évoque les ombres étrangères qui flottent sur les couchants de l'Adriatique. « Venise au dix-neuvième siècle, donne-t-il pour conclusion à sa rêverie, fait encore des conquêtes. La politique l'abandonne à sa décadence, mais Wagner, Taine, Gautier, Léopold Robert, Sand, Musset, Byron, Chateaubriand et Gœthe forment un « Conseil des Dix ». Ils ne sont que neuf, me dit un lecteur. Qu'on réserve le dixième siège. Je connais telle candidature. » Le dixième siège, il se l'adjuge par droit de conquête. Mais le vingtième siècle cherche un nouveau « Conseil ». Et d'abord il installera comme premier doge l'auteur du *Feu* et de la *Nave*, Gabriele d'Annunzio, le plus grand peintre vénitien depuis les trois T : Titien, le Tintoret et Tiepolo. Et comment ne réserverait-il pas une place à M. Henri de Régnier qui, dans l'*Altana*, nous rend sensible une vie moderne aussi brillante et remuante que la vie d'autrefois sur le Grand Canal et dans les beaux palais aux marches de marbre baignées par la mer? « La politique l'abandonne à sa décadence. » Barrès revenu à Venise eût-il récrit cette phrase? Je ne le pense pas. La décadence de Venise, j'avoue même ne l'avoir jamais aperçue, pas plus que je n'ai retrouvé à Rome la moribonde si pathétiquement décrite par Chateaubriand. Venise est toujours la maîtresse de l'Adriatique et je me souviens, revenant de Trieste, de l'avoir enveloppée toute du regard au soir empourpré, si belle et si dorée qu'elle ressemblait, couchée sur sa lagune, à la courtisane rousse du Titien dont le corps a la souple force et le grain de la jeunesse.

C'était un an ou deux avant la guerre. Nous avions voulu, de Trieste, nous rendre à Miramar, le château sur la mer qu'habita l'infortuné Maximilien d'Autriche avant de partir pour le Mexique. Mais il était alors occupé par l'archiduc Ferdinand, et celui-ci était si bien gardé que tous les cent mètres un gendarme se dressait comme un poteau télégraphique le long de la route. Au troisième nous dûmes faire demi-tour. Obstinés, nous pensâmes gagner Miramar par l'eau et nous frétâmes une barque. Une vedette vint à notre rencontre et nous obligea à regagner le port. Ni par mer ni par terre la résidence de l'archiduc n'était abordable. Et cet archiduc si bien gardé devait être assassiné à Serajevo. Chacun porte son destin. Nous dûmes nous contenter, au retour, de cette vision inoubliable de Venise.

A Florence j'ai senti le froid de la pierre dans la chapelle des Médicis. Le *Jour* et la *Nuit* de Michel-Ange m'avaient pétrifié. Leur vie, immobile et fixée, vous cloue sur place, et le Médicis qui pense est plus fort que le Médicis qui voudrait agir. Il faut au dehors se secouer d'un poids d'art si lourd en allant rire de plaisir devant les marbres colorés de Sainte-Marie-des-Fleurs ou sourire de bonheur devant la porte du Baptistère, ou se sentir pousser des ailes devant les déesses printanières de Botticelli aux Offices. Et puis Florence, encore, a ses collines chantantes, San Miniato, Fiesole, la Chartreuse qui m'ont toujours rappelé ce verset de la Bible où les montagnes sont figurées bondissantes comme des agneaux. Que de fois j'ai parlé d'elles avec René Boylesve qui les aimait presque autant que ses chères îles du lac Majeur !

L'Italie garde-t-elle ainsi, comme l'amour, le privilège de nous faire retrouver notre jeunesse perdue?

II. — La jeunesse nouvelle.

Décembre 1927.

Mais c'est fini de se laisser vivre. Je ne cherchais autrefois que mon plaisir en voyage, l'art, l'histoire, le passé, et la vie qui coule — et pourquoi ne pas la laisser couler comme une eau pure entre les doigts après qu'on s'est rafraîchi les lèvres? Non, il convient de la retenir. La guerre

nous a appris cette chose surprenante : les mondes, les civilisations peuvent s'anéantir sous nos yeux, pendant que nous sommes là. De cette civilisation chacun de nous détient une parcelle. Ne la laissons pas briser. Et regardons autour de nous ce qui soutient les assises des nations menacées et ce qui les ébranle, afin de donner en temps utile les avertissements et les concours nécessaires. Je viens visiter une Italie toute neuve. Ne s'est-elle pas lancée dans une nouvelle voie? Cette fois, je dirai au retour ce que j'aurai pu observer.

Avais-je imaginé, par exemple, que je prendrais un jour la parole dans ce palais Rouge de Gênes où je venais rêver devant les Van Dyck? Les plus beaux Van Dyck du monde peut-être, car en connaissez-vous qui égalent le marquis de Brignole-Sale à cheval et la marquise en toilette d'apparat? Et cependant je leur préférais peut-être un portrait en pied qui tenait tout un panneau et que le temps avait mutilé. De la toile noircie où couleurs et lignes s'étaient confondues, émergeaient, comme deux taches blanches, le visage et la main, miraculeusement intacts. Quelle main longue, fine, nerveuse, crispée sur une garde d'épée invisible, et que l'on pouvait aisément confondre avec une main de femme ! Et quel visage — lui aussi équivoque, d'un jeune homme efféminé ou d'une jeune femme méditative et grave — redressé, fier, calme et passionné à la fois, d'une étonnante élégance ! Le reste du corps avait pu s'enténébrer ; le visage, la main, ce qui avait pensé, ce qui avait agi, c'était assez pour qu'on pût mesurer la force et la séduction de ce seigneur inconnu.

Ces beaux palais de Gênes, aux escaliers de marbre, aux colonnes de marbre, le palais Doria sur la mer, le palais Rouge, le palais Blanc, le palais Durazzo, le palais Balbi et tant d'autres, sont du moins des musées vivants, et non des rassemblements d'art à l'usage de la foule. Car les meubles, les tapis, les orfèvreries, les faïences, les verreries, les statues, les tableaux sont destinés à orner les demeures et non pas à servir de mobilier de classe dans une galerie commune. Et puis, voici des fenêtres qui ouvrent sur des jardins ou sur le golfe peuplé de bateaux marchands comme au temps des vieux doges, et la vue des choses naturelles repose les yeux que l'excès d'art risquerait de blesser.

De quoi aurais-je parlé dans ce palais Rouge sinon des

voyageurs d'Orient? Les hommes de la mer sont toujours à la mode au pays de Christophe Colomb.

Certes, à Livourne, si proche de la douce et molle Pise à qui mon compatriote Xavier de Maistre vint demander la santé de ses enfants et le souvenir de ses chères amours italiennes, je reçus du *Circolo Filologico* un accueil inoubliable, mais il me permettra de rappeler plus longuement l'invitation qui me fut adressée par l'amiral Ducci, commandant l'Académie navale. Sans doute le terrain avait-il été préparé par l'aimable professeur Bertuccioli qui, venant chaque été à notre Faculté des lettres de Grenoble, avait profité du voisinage pour me rendre visite à ma vieille maison de campagne aux environs de Chambéry et qui avait dû faire connaître mes très anciennes sympathies. N'avait-il pas admiré chez moi le chapeau à plumes et les médailles d'un général Gabet qui servit non sans quelque réputation la maison de Savoie et que le Roi voulut bien rappeler au cours de l'audience qui me fut accordée? Mais enfin je ne pouvais m'attendre à cette invitation. Avant mon départ de Paris, il m'avait été demandé de renoncer à mes conférences à cause d'une tension entre France et Italie, à quoi je m'étais refusé, et voici que le commandant de cette Académie navale qui est un *Borda* élargi, puisqu'elle est à la fois école navale, école de guerre de la marine, école des officiers de réserve de la marine et école des ingénieurs-constructeurs de la marine, me priait de prendre la parole en français devant ses élèves et sur un sujet de France.

Un sujet de France? Je choisis Guynemer, non pour le nombre de ses victoires aériennes, mais pour l'exemple de la volonté dans une vie de héros. Il est délicat de santé, les médecins l'ajournent et par son obstination et son ingéniosité il parvient tout de même à s'engager. Il est riche, nerveux, sensible et il s'impose les plus dures épreuves. Il pouvait se reposer, et il veut tout donner, jusqu'à sa vie. Il est celui qui ne renonce jamais. Personne n'a montré plus de résistance, plus d'endurance, plus de désir de vaincre. Il est notre Achille et notre Roland. Si Rudyard Kipling, le président Roosevelt, Blasco Ibanez, Johannes Jörgensen, le prince Carol ont préfacé les éditions anglaise, américaine, espagnole, danoise et roumaine de mon *Chevalier de l'air*, j'avais caressé l'espoir d'une préface de Gabriele d'Annunzio pour l'édition italienne. Les circonstances ne le lui ont pas

permis. C'était le temps des événements de Fiume. Du moins me suis-je paré, en épigraphe de mon livre, de ce passage de l'*Adieu au commandant Baracca*, réunissant ainsi les noms des deux plus grands aviateurs de l'Italie et de la France : « Compagnons, la voix grave de nos chefs a su exprimer notre douleur. Mais il ne veut ni pleurs ni regrets, le rapide tueur et destructeur qui fut parmi les fils les plus virils de l'Italie. Il ne veut pas être pieusement pleuré, mais vengé puissamment. Ainsi dépouillé de son corps, à l'heure sainte où les destins allaient s'accomplir, il vola sur le front de toutes nos armées, il traversa la bataille entière, profond comme le frisson et splendide comme la foudre. »

Comment n'aurais-je pas, au seuil de cette conférence sur Guynemer à l'Académie navale de Livourne, rappelé Baracca qui abattit trente-quatre appareils, et avec lui les quarante-deux as italiens dont chacun en abattit plus de cinq? Mais, parmi ces héros de l'aviation, je voulus mettre à part les officiers de la marine italienne qui momentanément quittaient leur service à la mer pour monter en avion, en hydravion ou en dirigeable et, leur mission accomplie, regagnaient leur bâtiment. Le premier d'entre eux ou l'un des premiers — car il ne s'agit point de fixer des rangs — ne serait-ce point ce Giuseppe Miraglia, lieutenant de vaisseau, qui fut le premier pilote, précisément, de Gabriele d'Annunzio, et qui porta avec lui à Trieste, le 7 août 1915, le message de l'espoir et la promesse de délivrance? On peut le considérer, semble-t-il, comme l'organisateur de l'aviation maritime italienne. Très hardi dans ses expéditions, il survolait les places fortes ennemies et rapportait les plus précieux renseignements sur leurs défenses, sur les flottes qu'elles abritaient et sur le mouvement des navires. Il tomba comme il essayait un nouvel appareil et ce fut d'Annunzio qui rédigea son épitaphe : « *Qui si scioglie il peso mortale del Tenente di Vescello Giuseppe Miraglia ch'ebbe d'Icaro l'animo e la sortema le sue ali immortali solcano tuttavia il ciello della Patria sopra il mare liberato.* » Le Roi lui décerna la médaille d'argent de la valeur militaire, les princes de la Maison royale l'ont célébré et le ministre de la Marine, pour honorer sa mémoire, a donné son nom à la station d'hydroaéroplans de Venise.

Après ou avec Giuseppe Miraglia, combien d'autres

marins ne faudrait-il pas citer dans l'aviation italienne? Léopold Strobino, lui aussi lieutenant de vaisseau et commandant d'une escadrille d'hydravions. Roberto Prunas, capitaine du génie naval, tombé devant Venise avec son appareil. Gustavo Castenjers, enseigne de vaisseau, déjà réputé dans la guerre de Libye, chargé en Albanie de missions délicates, interprète sur les bâtiments français, puis aviateur audacieux de Brindisi à Durazzo et sur les côtes de Dalmatie : trop hardi, au retour de l'une de ces téméraires randonnées, il attaque un avion ennemi mieux armé et succombe. Lionello Caffaratti, ce charmant enseigne de vaisseau qu'on avait surnommé le *jeune diable*, qui fut un des premiers aviateurs et qui, lui aussi, fut frappé dans les airs. Mario Primicerio, lui aussi enseigne de vaisseau, observateur merveilleux dont son chef a pu dire après sa chute en mer : « Il ne connaissait ni l'incertitude ni la crainte et il volait indifféremment avec tous les pilotes. » Filippo Ornano, enseigne, tombé dans l'Adriatique avec son hydravion et qui venait d'écrire à sa famille cette oraison funèbre d'un ami tué au combat : « La mort sur le champ de bataille est la plus belle et la plus glorieuse. » Luigi Spagnolo, lieutenant de vaisseau, d'une famille dont les sept fils furent au front à la fois, vainqueur d'un hydravion de chasse dans le ciel de Durazzo, chef d'une escadrille qu'il enverra plus d'une fois à travers la mer, en territoire ennemi pour attaquer des objectifs militaires, il tomba avec son appareil tandis qu'il instruisait de nouveaux pilotes. Francesco Cappa, lieutenant de vaisseau, lui aussi décoré de la médaille d'argent de la valeur militaire : il s'était déjà distingué dans la guerre de Libye et aux Dardanelles ; dès la guerre déclarée, il passa dans l'aviation où il sollicita les missions les plus périlleuses : entouré par quatre appareils il combattit dans ce cercle de feu jusqu'au moment où son réservoir éclata et enflamma son avion ; la piété des habitants de Lugagnana lui éleva, presque au lieu de sa chute, un tombeau. Amedeo Cencelli, son émule, lieutenant de vaisseau, médaille d'argent, dont les états de service sont magnifiques : 299 vols sur dirigeables, 94 sur hydravions, 58 missions de guerre et 26 bombardements, jusqu'à sa mort dans le ciel de Venise le 22 janvier 1918 ; il a continué les traditions de sa famille et sa vie de guerre n'a été qu'une ascension continue. Augusto Anforsi, fils du commandant de la glo-

rieuse brigade dei granatieri di Sardegna, qui n'attendit pas les années pour renforcer la gloire paternelle, qui lutta victorieusement contre Brunowski, un des as de l'aviation autrichienne et qui fut abattu sur la mer Adriatique le 1er février 1918. Carlo della Rocca, lieutenant de vaisseau qui avait déjà obtenu une médaille d'argent pendant le bombardement des Dardanelles ; il succéda à Giuseppe Miraglia dans le commandement de son escadrille et vola d'innombrables fois sur Trieste, sur Pola et sur la Dalmatie avant de rencontrer la mort dans un accident d'aviation. Pietro Ferri, enseigne, le plus jeune officier de la marine italienne mort à l'ennemi et qui, pourtant, avait échappé miraculeusement, le 9 juillet 1918, à l'attaque de quatre appareils. Giuseppe Carasso, lieutenant de vaisseau, autre héros des Dardanelles, revenu de Chine au moment de la guerre et, après d'admirables vols et une troisième médaille d'argent, tombé avec son hydravion dans la mer d'Otrante. Je n'ai parlé que des morts de l'Académie navale ; la mer a reçu la plupart de ces marins ailés.

Dans *Forse che si forse che no*, Gabriele d'Annunzio célèbre l'amitié de deux jeunes gens, Paolo Tarsis et Giulio Cambasio, née d'une parité de goûts pour la conquête de l'air, et développée dans la communauté des risques, livre écrit trop tôt, car le romancier n'a pu donner à cette amitié la puissance accrue de la guerre. Cambasio se tue au concours de hauteur de l'aviation, dans la plaine qui s'étend de Bergame au lac de Garde. Comme Achille ravagé par la mort de Patrocle, Paolo Tarsis n'a laissé à nul autre le soin de recueillir et garder son ami : « Paolo Tarsis veillait sans larmes la dépouille de son compagnon dans la nuit brève. Il était rompu, le plus riche rameau de sa propre vie ; elle était détruite, la plus généreuse partie de lui-même ; elle était diminuée pour lui, la beauté de la guerre. Il ne devait plus voir, en ces yeux, se doubler l'ardeur de son effort, la sécurité de sa confiance, la célérité de sa résolution. Il ne devait plus connaître les deux joies les plus candides d'un cœur viril : la clairvoyance dans l'attaque et dans la besogne en commun, le doux orgueil de protéger le repos de son pair... »

Elle était diminuée pour lui, la beauté de la guerre... La guerre est chose rude et chargée de douleur. Un Guynemer, un Baracca sont des étendards. Si les yeux, dans la lutte,

ne voient plus l'étendard flotter, ils se détournent vers la misère des besognes quotidiennes, vers le sang, vers les blessures, vers la mort.

Après avoir veillé sans larmes son ami, le héros de Gabriele d'Annunzio va prendre place dans la course nouvelle pour le concours de la hauteur. Commettra-t-il le sacrilège de ravir au mort sa victoire? A mesure qu'il s'élève en l'air, il sent en lui l'apaisement et comme une puissance accrue : le mort lui-même, pilote invisible, gouverne les commandes, l'entraîne plus haut, lui verse au cœur un triomphal vertige.

Non, elle n'est pas diminuée chez ces jeunes gens, la force guerrière. L'exemple d'un Guynemer, d'un Baracca perpétue l'action de ces héros. Les Pinedo et les Nobile en Italie, les Coste et les Le Brix en France reprennent le flambeau transmis par les morts. Je regarde cette jeunesse qui m'écoute et tous ces regards fixés sur moi me percent comme les rayons multipliés d'un même astre levant, l'énergie italienne renouvelée. Ils sont là, près de mille, futurs marins ou déjà marins exercés, destinés à être des chefs et quelques-uns de grands chefs. Des chefs : voilà ce que veut former Mussolini pour son pays quand il suit avec tant d'attention les programmes et les progrès des écoles militaire, navale, d'aviation, ceux aussi des écoles d'ingénieurs, d'agriculteurs, de savants. Or, la technique ne suffit pas à leur formation ; il y faut encore le dressage de la volonté.

Rarement j'ai senti, parlant en public, de telles effluves de vie me toucher et me rafraîchir. Je n'oublierai point cette journée de Livourne où nous fûmes l'objet de tant d'attentions délicates, où je communiai en notre Guynemer avec la belle jeunesse d'Italie...

III. — La nouvelle Rome.

Me voici de nouveau à Rome, après dix-sept ans. J'ai feuilleté en route mes anciennes notes romaines : retrouverai-je mon éblouissement d'autrefois? J'étais venu au printemps, et ma première vision de Rome fut encadrée par un arc-en-ciel. Sur le premier feuillet de mon carnet de route je déchiffre :

« 4 *mai* 1910. — Bien avant Rome, le paysage se prépare à nous émouvoir. Des montagnes au fond, couvertes encore de neige, et la campagne toute fleurie, les acacias en fleurs, les blés déjà hauts, et sur le sommet des coteaux, comme en Toscane, comme en Ombrie, des villes ou des villages perchés, surplombants, fortifiés. Puis l'on découvre de loin le dôme de Saint-Pierre, comme une meule énorme posée sur l'horizon. Un vaste arc-en-ciel entoure la Ville éternelle et le soleil se couche dedans. Mais le train s'arrête, et quand je sors de la gare, il n'y a plus ni arc-en-ciel, ni soleil couchant, seulement une ville grise et terne où je ne distingue aucune trace du passé... »

Et puis, le lendemain, c'est la montée sur le Janicule. De là, on a la plus belle vision d'ensemble, et ce sera cette fois encore ma première visite, la nouvelle prise de possession de Rome. Car il est aisé, du Janicule, de compter les Sept Collines et à l'arrière-plan de suivre des yeux la Voie appienne bordée de tombeaux et les ruines des anciens aqueducs, et de découvrir Saint-Paul-hors-les-murs. La dentelle des montagnes de la Sabine se découpe sur l'horizon.

J'avais alors exploré au hasard, puis méthodiquement, la Rome païenne et la Rome chrétienne. Aujourd'hui une Rome nouvelle se développe parallèlement aux deux autres sans les atteindre, et même des fouilles récentes ont encore augmenté le domaine antique. Je découvre, non sans plaisir, cette réflexion dans mon carnet : « Chateaubriand voyait dans ces amas de ruines un motif de désenchantement une preuve parlante du néant humain. J'y trouve au contraire un sentiment de la puissance humaine étonnamment tonique. On comprend mieux au Forum, au Palatin ou aux Thermes de Caligula — comme on comprend à Versailles la grandeur de Louis XIV, et ici en plus grand — la force de ce peuple qu'on a justement appelé le peuple bâtisseur et qui avait le génie de fonder et de construire. C'est par la construction qu'un peuple s'affirme. Les grandes époques ont toujours été des époques d'architecture. Et les ruines romaines demeurent le témoignage vivant d'une époque prodigieuse... »

Lentement je tourne les feuillets de ce vieux cahier jauni :

— Au bord des bassins qui occupent aujourd'hui l'emplacement du palais des Vestales, des roses rouges, nouvellement écloses, se reflètent dans l'eau. Les trois colonnes survi-

vantes du temple de Castor et Pollux sont devant moi, et leur marbre brille, caressé par le soleil. Il n'y a autour de moi que des débris anciens, des statues mutilées, et ces fleurs. Mais, sans les fleurs, comme tout ce passé paraîtrait plus terne ! Il faut sur les ruines le renouvellement de la vie...

Le cloître de Saint-Jean de Latran où le sacristain veut bien m'abandonner. Le carré intérieur est envahi de palmiers et de rosiers, et le cloître est formé de petites colonnes minces et toutes diverses, annelées, torses, polies et si élégantes et légères qu'il semble que l'air un peu vif les soulèverait comme des ailes. Dieu ! que j'étais bien, là, oublié du sacristain qui vint me pourchasser avec de grands gestes !...

Saint-Paul-hors-les-murs. On y va par de petits chemins de campagne qui sentent bon le printemps. Avec ses innombrables colonnes et son cloître, la basilique, presque aussi vaste que Saint-Pierre, ressemble à une forêt, une forêt aux arbres centenaires que recouvrent la mousse, le lierre et le gui...

O ces promenades du matin dans le jardin tout embaumé du Pincio ! J'y monte par l'escalier de la place d'Espagne : les marches du bas, occupées par le marché aux fleurs, sont comme un reposoir offert à la Trinité des monts qui décore le sommet...

A la Sixtine, on assiste réellement à la création du monde. Michel-Ange le fait sortir des ténèbres. L'homme appelé à la vie par l'attouchement de Dieu ouvre les yeux avec un étonnement presque effaré, comme si le cadeau était inacceptable. Il a tout appris d'un coup, sauf le rire. Ève, elle, s'incline tremblante devant Dieu qui la bénit. Elle tremble, mais tout son corps robuste accepte, tandis qu'Adam est épouvanté. Elle est plus soumise à l'instinct de vivre. L'esprit de révolte philosophique ne viendra pas d'elle. Jamais aucun peintre, aucun poète n'a exprimé ainsi le frisson humain ni la puissance divine. A Michel-Ange semblent s'appliquer les deux vers de Vigny sur Moïse :

Seigneur, vous m'avez fait puissant et solitaire :
Laissez-moi m'endormir du sommeil de la terre...

Raphaël n'aurait pas donné à Adam ce visage presque douloureux et épouvanté. Et cependant le jeune garçon qui, au bas du tableau de la Transfiguration sur le Thabor, reproduit la vision du Christ regagnant les cieux, n'a-t-il

pas un visage de possédé et n'est-il pas lui aussi secoué et dans l'impossibilité d'expliquer ce qu'il ressent?

Mais il est un autre Raphaël, plus habituel et plus rapproché, celui qui se promenait dans Rome comme un roi avec ses disciples, décorant les palais et disposant du goût. A la Farnésine, n'a-t-il pas exécuté pour le plafond de la salle centrale les dessins exquis de l'histoire de Psyché? L'histoire de Psyché, il n'y a que La Fontaine pour l'avoir mieux contée que Raphaël, avec une plus délicieuse et ironique psychologie. Sa Psyché à lui est si femme! Comment ne réclamerait-elle pas le secret de l'Amour? » Il n'y eut chose dans la nature qu'elle n'entretînt de sa passion. Hélas! disait-elle aux arbres, je ne saurais graver sur votre écorce que mon nom seul, car je ne sais pas celui de la personne que j'aime. » Et ne voilà-t-il pas une cruelle privation! Elle adresse aux ruisseaux des vers dolents et douloureux : *Ruisseaux, enseignez-moi l'objet de mon amour*... Ses peines néanmoins avaient leurs plaisirs, « de sorte que l'on peut dire que ce qui manquait à sa joie faisait une partie des douceurs qu'elle goûtait en aimant : mille fois heureuse si elle eût suivi les conseils de son époux, et qu'elle eût compris l'avantage et le bien que c'est de ne pas atteindre à la suprême félicité, car sitôt que l'on en est là, il est forcé que l'on descende, la fortune n'étant pas d'humeur à laisser reposer sa roue. Elle est femme, et Psyché l'était aussi, c'est-à-dire incapable de demeurer en un même état. » Raphaël n'a pas cette finesse extérieure, et la Psyché de la Farnésine, inspirée de celle d'Apulée, est plus simple et n'aspire qu'à dominer l'amour. Mais l'amour ne se laisse jamais dominer...

Fermons le vieux carnet devenu inutile, puisque Rome est là, toute offerte, et après être monté sur le Janicule pour embrasser toute la vue de la ville, courons au palais Farnèse où nous sommes attendu par le directeur de l'École de Rome, mon confrère et ami, M. Émile Mâle, le grand historien de *l'Art religieux aux douzième et treizième siècles*, le rénovateur du moyen âge avec Joseph Bédier, l'auteur des *Légendes épiques*...

IV. — Au Cercle de la Presse.

N'est-ce pas un de mes bons souvenirs de lecture au temps de mon adolescence? Je devais avoir quatorze ou

quinze ans et l'on me laissait lire, sauf peut-être le feuilleton, *le Figaro*. Or, je me le rappelle très bien, — et ce serait facile à vérifier, — *le Figaro* du mercredi, plus considérable, publiait des correspondances de toutes les grandes capitales. Il y avait une lettre de Rome, une lettre de Londres, une lettre de Vienne, une lettre de Berlin, etc. Et ces lettres contenaient chaque semaine un tableau de la vie politique, littéraire, dramatique, mondaine même à l'étranger. Ah! que voilà une tradition à reprendre! Nous connaissons bien les nouvelles qui nous viennent d'ailleurs, mais il nous manque ce tableau hebdomadaire qui nous donnerait une image exacte et vivante. Les nouvelles sont insuffisantes : il importe de les interpréter. Pendant longtemps, M. Jean Carrère, installé à Rome, envoyait au *Temps* des correspondances qui faisaient autorité. De même, en littérature, la *Revue des Deux Mondes* eut toute une suite de critiques de premier ordre pour nous renseigner sur les œuvres étrangères, un Philarète Chasles, un Émile Montégut, un Victor Cherbuliez qui signait Valbert, un Wyzewa quelque peu fantaisiste, aujourd'hui M. Louis Gillet. Avons-nous perdu cette curiosité? La guerre ne nous a-t-elle pas appris l'importance de l'histoire et de la géographie? Jamais il n'a été plus nécessaire de savoir ce qui se passe au delà des frontières, et non pas seulement ce qui se passe, mais ce qui se pense et se sent.

J'ai emporté en voyage trois livres parus chez nous ces dernières années et consacrés à l'Italie : *De Trieste à Cattaro*, de M. André Maurel, qui est un fervent et un familier de la péninsule et qui, cette fois, nous décrit les terres nouvelles du Trentin et de la Dalmatie ; *Villes et gens d'Italie*, de M. Henry Aubert, et *l'Italie vivante*, de M. Paul Hazard. Et je constate avec plaisir que les écrivains se maintiennent à l'avant-garde du mouvement contemporain. Ici, ils ont précédé cette campagne que mènent enfin quelques-uns de nos journaux pour le rétablissement d'une entente et d'une amitié entre les deux voisins. Dans M. Henry Aubert, qui a vécu longtemps outre-monts et qui, non sans malice, le rappelle dans sa préface en reprochant à ses prédécesseurs, les Montaigne, les président de Brosses, les Gœthe, les Théophile Gautier, les Taine, d'avoir rédigé leurs ouvrages après un seul voyage, je trouve ce charmant et véridique portrait des Italiens : « Nos voisins ne font rien avec effort. Ils

savent tout par aptitude innée. Il semble qu'ils n'apprennent pas, mais se souviennent ou devinent. On trouve, même chez les plus pauvres, le don de l'éloquence, le sens de l'ornement et de l'arrangement, le respect et le goût de l'art, le désir d'être bien mis, un certain usage du monde. Ils savent, en général, manger un fruit avec élégance, tenir un verre, saluer et s'informer poliment de la santé des gens. Ils sont simples, cordiaux, humains, sans avoir fait leurs humanités. Comme ces personnes qui ont gardé d'une opulence passée quelques meubles sculptés, quelques belles dentelles, ils ont dans l'esprit des ornements qu'ils doivent encore au bénéfice des longs siècles de leur civilisation. Leur parfait naturel dénote la race, et leur assurance la tradition... »

Rien de plus exact. Ce naturel, cette assurance, je les ai goûtés jusque chez les paysans de ces petites vallées qui se creusent dans la chaîne des Alpes, à Varallo, à Alagna, à Macugnaga, à Gressonney.

Mais l'ouvrage le plus fructueux à lire aujourd'hui, c'est *l'Italie vivante* de M. Paul Hazard, professeur au Collège de France (à qui j'emprunte son titre avec une légère modification, mais où trouver une épithète plus exacte?) parce que, précisément, l'auteur ne s'occupe que du temps présent, de la vie moderne. « L'Italien, nous rappelle-t-il dès le début, ne renie rien du patrimoine national. Il n'est pas assez fou pour vouloir combler les canaux de Venise : il est fier, étant Florentin, des trésors d'art de sa ville et de son pays. Seulement, il demande qu'on ne fasse pas tort à l'Italie. L'Italie a créé la plus grande fabrique d'automobiles du monde ; elle a trouvé les applications pratiques de la télégraphie sans fil ; elle a tiré parti, mieux qu'aucun autre pays d'Europe, de ses richesses en houille blanche ; voilà qui n'est indigne ni d'intérêt ni d'admiration. Que l'on regarde un peu moins les ruines de l'antiquité, et un peu plus les usines qui s'élèvent. Il faut vivre avec les vivants... La belle Italie, soit ; mais à la condition qu'on pense aussi à la grande Italie, qui veut sa place au soleil et ne se sent inférieure à personne... »

Et M. Hazard explique très bien que la guerre n'a pas été pour l'Italie ce qu'elle a été pour nous : une lutte de vie ou de mort sous le coup d'une invasion. L'Italie a été menée à la guerre et à la victoire ; elle pouvait hésiter, elle

est allée du côté de la justice et du droit. « Il y a eu, dit-il, un miracle italien, qui a été l'intervention de l'Italie à côté de l'Entente, malgré les efforts de l'Allemagne, son alliée. Il serait injuste de ne pas garder une estime reconnaissante pour tous les artisans de cette victoire morale. » J'ajouterai qu'il faut aller se promener dans le Trentin pour y saluer les nombreux cimetières où dorment les meilleurs soldats peut-être de l'Italie, ces Alpins qui ont soutenu dans la montagne une guerre particulièrement dure, cruelle, sanglante. Les pertes, là, ont été grandes et glorieuses. Cette longue bataille du Trentin n'a pas été racontée. Elle est une épopée dans la neige.

Or il nous est arrivé de blesser parfois l'Italie dans son orgueil. M. Hazard rappelle encore ces propos que lui adressait un ami italien : « Qui dira jamais le tort que la « blague », cet article de Paris, vous a fait dans le monde? Que vous vous moquiez de vous-mêmes, de votre président, de vos ministres, de vos écrivains, avec une férocité charmante, c'est votre affaire ; mais tenez-vous-en là, — n'est-ce point suffisant? — et n'allez pas aussi vous moquer des autres, qui prennent pour des offenses mortelles ce qui n'est que taquinerie. Il y a des mots, de simples mots, qui vous ont fait plus de tort qu'une défaite. Vous êtes des gens charmants, qui ne gardez pas rancune à ceux que vous avez offensés : ceux-ci ont quelques petites raisons de ne pas oublier aussi vite. » La blague n'est pas un article d'exportation.

Surtout, nous devons envisager l'avenir. Il est assez sombre pour que nous cherchions à l'éclaircir. L'Italie y peut contribuer dans une large mesure. Elle a le même intérêt que nous à la liquidation de la guerre, à l'organisation de la paix. Si son commerce a besoin du nôtre, son surcroît de population peut nous être infiniment précieux. Et puis, avons-nous jamais eu autre chose entre nous que des querelles de parents qui voudraient se réconcilier et qui hésitent, beaucoup trop chacun, à faire le premier pas vers l'alliance?

Mon pays de Savoie a gardé des liens d'affection très particuliers avec une nation dont la dynastie porte encore son nom et dont il garde encore les tombes royales à Hautecombe, au bord du lac du Bourget. Il s'est détaché pour toujours de l'Italie en 1860, mais la rupture s'est accom-

plie avec une courtoisie qui n'allait pas sans tristesse au souvenir du passé commun. Au plus fort de nos dissentiments d'après-guerre, tandis que Venise recevait si étrangement nos généraux et notre ambassadeur, des fêtes étaient célébrées à Turin et à Chambéry à l'occasion du cinquantenaire de la percée du Mont-Cenis, et l'on y échangeait les toasts les plus cordiaux. C'est, peut-être, que nous connaissons mieux notre voisine et que nous savons ménager son humeur sensible, tout en lui donnant à entendre notre pensée.

Ainsi ai-je souri quand on me voulut mettre en garde contre l'inopportunité d'un voyage de conférences en insistant sur une tension nerveuse qui risquait de se traduire d'une façon désobligeante. D'avance je n'en croyais rien. Mon amitié ne me permettait pas de m'arrêter à de tels malentendus, et mes pressentiments ne m'ont pas trompé. Jamais encore je n'avais rencontré accueil plus flatteur, réceptions plus aimables, courtoisie plus parfaite. J'ai pu admirer, au cours de ces réceptions, la connaissance de notre langue comprise et parlée jusque dans ses nuances, et de notre littérature la plus récente, bien que nos audaces n'y rencontrent plus l'approbation. « Nous avons besoin, me dira Mussolini, d'une littérature qui virilise et fortifie, et non d'une littérature qui détruit, disperse ou diminue. » Et sans doute pouvons-nous revendiquer l'accueil fait chez nous autrefois à Carducci et à Verga, à Fogazzaro, à Mme Mathilde Serao, à d'Annunzio, et plus récemment à Grazia Deledda, à Ferrero et à Pirandello. Sans doute les livres de Mme Jean Dornis, familière avec la langue de Dante, nous ont-ils fait connaître la littérature italienne avec une méthode qui la classe et l'éclaire. Sans doute les belles études de M. Maurice Vaussard sur la *Nouvelle Italie* ont-elles souligné l'importance dans la jeune littérature des courants religieux et d'un mouvement néo-mystique. Sans doute l'ouvrage tout frais paru de M. Benjamin Crémieux, dans l'excellente collection des Panoramas des littératures contemporaines, nous donne-t-il un tableau exact et vivant ensemble de la production contemporaine en Italie. Mais il m'a paru néanmoins, dans les milieux littéraires que j'ai pu fréquenter à Rome, et dans le salon de Lucio d'Ambra, par exemple, ce grand ami de nos lettres françaises, que nous jouissions d'un régime de faveur et

que nos écrivains y étaient aussi familiers qu'ils peuvent l'être à la société parisienne. C'est, à l'étranger, une constatation bien flatteuse et agréable.

J'ai tâché d'en exprimer notre gratitude au Cercle de la Presse où je fus reçu après que j'eus donné ma conférence sur Chateaubriand au Cercle de Rome. Ce Cercle de la Presse est installé place Colonna et ses fenêtres ouvrent sur la colonne de Marc-Aurèle qui rappelle les victoires remportées par l'empereur sur les Germains et les Sarmates. Son vice-président, M. Alberto Baldini, son secrétaire général, M. Francesco Paolini, et le professeur Alessandro Bacchiani me firent visiter ses locaux et sa bibliothèque. Puis le professeur Bacchiani, dans un très beau discours, après m'avoir harangué avec cette courtoisie et cette gentillesse qui attirent si vivement la sympathie, montra la société nouvelle en Italie protégée contre le désordre et la décadence par la triple armature de la famille consolidée, de la patrie rendue plus vivante au cœur de tous et de la religion respectée. Nous regardions en l'écoutant la colonne de Marc-Aurèle et ses paroles désignaient un homme.

V. — Une visite à Mme Grazia Deledda.

Elle revenait de Suède, où le prix Nobel de littérature lui avait été attribué. Or il n'avait pas été donné à un écrivain italien depuis nombre d'années, depuis Carducci, je crois. Rendre visite à Mme Grazia Deledda à l'occasion de cette distinction internationale, n'était-ce pas saluer en elle la littérature italienne ainsi mise à l'honneur? Et puis, je me souvenais, moi qui suis d'un petit pays où les traditions et les coutumes locales ont longtemps été conservées pieusement, de l'émotion ressentie autrefois à la lecture dans la *Revue des Deux Mondes* de ses premiers romans sur la Sardaigne, *Elias Portolu* et *Cendres*. On y respirait les parfums sauvages de cette île mal reliée alors au continent et qui avait gardé ses mœurs antiques, ses costumes, son accent, comme on respire la Sicile dans Verga. Je savais que l'auteur y était née, dans une maison de granit et de bois, toute simple, à Nuoro qui est une petite ville entre deux vallées. Là, elle avait passé toute son enfance et sa jeunesse, ne fréquentant l'école primaire que jusqu'à l'âge de treize ans. Et puis elle s'était mariée à vingt-cinq ans

avec un fonctionnaire qui l'avait emmenée à Rome. Mais la Sardaigne l'avait marquée pour toujours. Elle emportait sa grande île natale dans ses petits bagages.

« Cette île, écrit son traducteur M. Hérelle, qui fut aussi le traducteur des premiers romans de d'Annunzio, est demeurée depuis des siècles à l'écart du mouvement scientifique, industriel et moral qui a transformé les principales nations du continent. Elle a gardé ses croyances et ses superstitions d'autrefois ; elle a gardé, presque intact en certains districts, le parler de l'ancienne Rome ; elle a gardé des coutumes qui remontent aux temps homériques, et le porcher sarde, aujourd'hui encore, accueille le voyageur qui s'aventure jusqu'à ses étables, dans les gorges de la montagne, comme le vieil Eumée accueillit Ulysse, en immolant pour son hôte deux jeunes porcelets. »

Ce n'est pas là une nourriture négligeable. Et voilà bien de quoi, avec les romans de Mme Deledda, nous attirer en Sardaigne. De ses romans, les deux meilleurs sont, à mon goût, *Elias Portolu* et *Cendres*, et je préfère même ce dernier d'un sens plus général et plus humain. Les femmes-auteurs, une Grazia Deledda, une Selma Lagerlöf et chez nous, dans une autre manière, une Colette, semblent reliées plus directement à la nature, aux saisons, aux êtres et aux choses d'un pays. Elles en sont plus imprégnées, comme ces vêtements qui, trempés d'eau de mer, restent salés. Leur enfance leur reste collée à la chair. Elles n'ont pas fait d'effort intellectuel pour s'en séparer. Mme Deledda a écrit cette confession sur sa méthode : « Je crois que je ne me suis jamais sottement et inconsciemment amourachée, comme il arrive à la plupart des femmes... J'ai toujours joui d'une santé excellente, et c'est de là, peut-être, que me vient ma façon impersonnelle de regarder les choses et de juger les hommes ; en écrivant je ne pense jamais à moi-même... » Mais elle n'a pas besoin d'y penser : l'ombre de son pays la recouvre tout entière.

Elle a tout de même essayé de s'en affranchir. Elle a tenté de s'évader vers les plaines du Piémont dans le *Fantôme du passé* qui se passe sur la rive gauche du Pô, entre Casalmaggiore et Viadana, elle a même abordé le roman de mœurs italiennes, mais elle n'a pu y rencontrer le même succès. Jamais d'ailleurs elle ne s'y est sentie à l'aise. En voulant élargir son cadre, elle le brisait.

Mme Grazia Deledda habite une petite villa hors les murs. Après la via Nomentana, après les quartiers de la nouvelle Rome, il faut errer quelque temps pour découvrir la via Porto Maurizio où se cache sa maisonnette dans un jardinet. Elle a refait tant bien que mal, aux portes de la capitale, sa solitude de Sardaigne. Une petite servante m'introduit dans un petit salon qui en commande un plus petit encore où je suis reçu par une vieille petite dame à lunettes et au front court et chargé d'une masse de cheveux blancs. Sommes-nous à Rome ou dans quelque béguinage? Quelle paix incroyable, quelle fraîcheur, quelle tranquillité ! Cependant la vieille petite dame, qui avait l'air un peu morose à mon arrivée, se détend :

— Il faut, me dit-elle, que je me remette à mon français.

Elle craignait de parler incorrectement devant un académicien, et de là provenait sa gêne. J'envie au contraire sa connaissance de notre langue, alors que j'ai trop oublié la sienne. Je la félicite de son prix Nobel et comme tous mes souvenirs de Suède me sont encore présents à la mémoire, je la mets sur son voyage à Stockholm et sur la salle des séances, aux fauteuils bleus, dans le Palais de l'Académie suédoise.

— C'était bien beau, convient-elle.

Et de son pas lent et bien posé elle va me chercher le diplôme qui lui fut distribué. L'ambassade italienne lui avait offert l'hospitalité. Il y eut en son honneur et en l'honneur des autres lauréats de nombreuses réceptions, beaucoup trop belles, m'assure-t-elle. Le roi en personne la félicita. Elle fut surtout sensible aux éloges de Mlle Selma Lagerlöf. L'auteur de *Cendres* et l'auteur de *Gösta Berling*, toutes deux si près de la terre natale, devaient sympathiser en effet.

— Et le ciel de Suède, madame, n'est-ce pas qu'il est aussi pur que le ciel italien?

— Oui, mais il y avait de la neige partout. Et il faisait si froid. J'avais hâte de rentrer chez moi pour me chauffer. Et puis je désirais passer la Noël en famille.

La Noël en famille : elle aurait tout lâché, et les honneurs mêmes, pour ne pas manquer ce plaisir. Il n'y a qu'une vie au monde pour elle, — on le devine aisément, — la vie de famille. Son mari est fonctionnaire au ministère de la Guerre. Ses deux fils, reçus docteurs, réussissent à mer-

veille. Là est son véritable univers. Et comme je l'interroge sur eux, le visage un peu grave et figé achève de se détendre. Elle parle d'eux bien plus volontiers que de littérature. Cependant, au retour de Stockholm, elle a été félicitée par le roi d'Italie et par Mussolini qui ont salué cette victoire italienne dans une lutte pacifique.

— Et maintenant, madame, qu'allez-vous écrire?

— Je vais revenir à la Sardaigne. Elle m'a toujours réussi. J'avais voulu la quitter. J'avais eu tort. Mes romans dont elle est absente n'ont pas si bien réussi.

Le succès lui désigne sa route. Ce n'est pas une mauvaise indication. Le public est assez souvent un bon juge. Il discerne chez un écrivain l'élément de nouveauté qui est sa part essentielle, et c'est cela qu'il cherche en lui. Je lui dis mon amitié pour *Elias Portolu*, pour *Cendres* et aussi pour un roman qui, je crois, n'a pas été traduit en français, *la Madre*. C'est l'histoire d'une paysanne veuve qui a reporté tout le but de sa vie sur son fils unique dont elle veut faire un prêtre. Et voilà qu'au moment d'être ordonné, le jeune séminariste s'éprend d'une mauvaise femme. Va-t-il abandonner sa vocation? Sa mère le conjure de rompre et de rester fidèle à Dieu. Il finit par y consentir. Mais la mauvaise femme entend bien se venger. Elle viendra troubler la cérémonie, elle fera du scandale dans l'église, elle empêchera l'ordination. Le jour du sacrement arrive : la mauvaise femme est vaincue par le calme et la solennité de la liturgie et garde le silence, mais la mère, qui s'est trop tourmentée et qui assiste dans l'épouvante à la consécration du prêtre, meurt au cours de la messe.

Mme Grazia Deledda sourit à ce livre-là comme à ceux dont la Sardaigne est le principal personnage. Elle m'offre sur un petit plateau une petite tasse, et je prends congé de la vieille petite dame si affable et si gentiment et résolument provinciale qui a réinstallé sa province aux portes de Rome. Car je suis attendu au Palais Chigi où Mussolini m'a convoqué...

HENRY BORDEAUX,
de l'Académie française.

(A suivre.)

Les Soviets de Soldats au début de la Révolution française

La république communiste de Moscou a bien raison de se réclamer de la Révolution française. Le soulèvement russe de 1917 rappelle et reproduit à s'y méprendre l'explosion française de 89. La similitude est d'autant plus frappante qu'elle est, en somme, involontaire, car ce n'est qu'après coup que Lénine et les siens ont songé à invoquer ces « grands ancêtres » dont nos bourgeois républicains se disent les seuls authentiques descendants. Lorsque dans les lignes russes de 1917, les « soviets de soldats » se substituaient au colonel, lorsqu'ils arrêtaient, destituaient ou fusillaient leurs officiers, ils ignoraient sans doute qu'ils copiaient littéralement ces *Comités de soldats* qui surgirent dans les régiments français de 1790.

Taine, dans le tome II de ses *Origines*, a connu et relaté ces incidents. Mais il ne fait qu'une mention assez brève de l'un d'eux, la mutinerie du régiment de Poitou. Il se borne à rappeler le rapport du ministre de la Guerre La Tour du Pin, signalant à l'Assemblée nationale les comités de soldats et ajoutant : « C'est là que s'est deux fois préparée la détention du lieutenant-colonel de Poitou. » Grâce au marquis de Saint-Seine, qui a bien voulu mettre à notre disposition ses papiers de famille, nous avons la relation des événements par celui qui en fut la victime. Jean-Henri-Louis Joly de Bévy, originaire de Dijon, appartenait à cette petite et très mince noblesse provinciale dont on cherche vainement les noms dans La Chesnaye-Desbois et dans D'Hozier. Peut-être s'apparentait-il à ces Joly de Fleury qui,

transplantés de Bourgogne à Paris, y avaient fait souche de grands parlementaires, dont un devint en 1781, contrôleur général des finances. En 1790, M. de Bévy avait cinquante ans et trente-deux ans de services, ce qui le suppose entré dans l'armée à dix-huit ans. Cette petite noblesse pauvre n'ayant pas les moyens d'acheter un régiment ni même une compagnie, se retirait ordinairement avec le grade de capitaine et la croix de Saint-Louis. Ceux qui montaient plus haut (et c'était l'exception) n'y parvenaient qu'à force de capacité, de dévouement, d'actions d'éclat. Assumant seuls les lourds emplois de major et de lieutenant-colonel, ils devenaient la cheville ouvrière des régiments qu'ils commandaient de fait, en l'absence habituelle des chefs de corps.

C'est ainsi qu'en 1789 le chevalier de Bévy était en Bretagne, où le régiment de Poitou avait deux bataillons casernés, l'un à Lamballe, l'autre à Saint-Brieuc. Le colonel, M. de Saint-Chamans, était absent. Loin de résister aux décrets de l'Assemblée, le lieutenant-colonel s'y était on ne peut plus sincèrement soumis. Dans cet ordre d'idées, sa bonne volonté semble être allée aussi loin que possible. Taine a eu l'occasion de citer la correspondance que, durant l'année 1789, M. de Bévy (qui avait retranché la particule) entretint avec le commandant des troupes en Bretagne, le comte de Thiard, lui-même si étran gement faible devant les troubles qui désolaient sa province.

En 1790, ce furent les soldats eux-mêmes qui entrèrent en danse. A Strasbourg, à Nancy surtout, les choses allèrent très loin ; il y eut des morts et des blessés. Fait irréparable, à Brest, au mois d'octobre, l'escadre se mutina. La mentalité particulière des rebelles se révéla aussitôt. L'armée de l'ancien régime ne se composait, on le sait, que d'engagés volontaires, et ceux-ci n'étaient ordinairement la fleur ni de la ville, ni des champs. Un historien dauphinois, Chorier, disait au dix-septième siècle : « Des moindres du peuple, il se fait aisément de bons soldats ; des meilleurs soldats, il ne se fait jamais de bon peuple. » Par une conception dont on ne comprit pas la sagesse, l'armée servait, en réalité, d'exutoire. Elle était, en somme, ce qu'elle serait encore aujourd'hui, si elle était réduite à la légion étrangère et à l'infanterie coloniale. Les hommes ainsi recrutés, moins préoccupés de théories politiques et sociales que d'avantages directs et personnels, dès qu'ils furent ou se crurent les maîtres, réclamèrent la seule chose qui leur importât : de l'argent. Et c'est à la caisse des régiments qu'ils frappèrent.

La *masse* régimentaire était le produit de contributions versées, tant par les officiers que par les soldats, dans des buts divers, pour obtenir des congés exceptionnels ou des « grâces », payer des frais

d'habillement et d'équipement, solder la musique, verser des primes plus élevées aux recrues, pour avoir une « plus belle espèce d'hommes », etc. Ce fut cette masse dont « La Tulipe », excité par des meneurs, réclama le partage. La caisse du régiment de Poitou ayant été ouverte et trouvée vide, les mutins se crurent « volés », s'en prirent aux officiers, particulièrement au lieutenant-colonel, et c'est ainsi que le chevalier de Bévy fut, par deux fois, appréhendé et séquestré par ses propres troupes. On ne lira pas sans intérêt et parfois sans angoisse le récit encore inédit de ses tribulations, tel qu'il l'adressa au nouveau maître que s'était donné la France, à l'Assemblée nationale :

EXPOSÉ DU SIEUR BÉVY

Lieutenant-colonel commandant le régiment de Poitou, sur tout ce qui s'est passé à ce régiment depuis le 6 *juillet jusqu'au* 25 *juillet* 1790, *et continué jusqu'au* 12 *août.*

Dans les derniers jours du mois de juin, le sieur Bévy, lieutenant-colonel commandant le régiment de Poitou, apprit que les sous-officiers et soldats du régiment de Forez, en garnison à Saint-Servan, avaient exigé que l'on leur rendît des comptes, et que les réclamations avaient été accompagnées de beaucoup de désordre et de marques d'indiscipline et d'insubordination.

Le commandant du régiment de Poitou prévit que le voisinage du régiment de Forez pourrait influer sur la tranquillité et la conduite de celui de Poitou ; il en manifesta ses craintes au ministre, surtout lorsqu'il apprit que les sous-officiers et soldats de Forez écrivaient à beaucoup de régiments, pour les engager à suivre leur exemple.

Le commandant du régiment de Poitou avait un congé depuis un mois, dont il était libre de profiter ; il avait promis à M. le maire de Lamballe de ne pas partir avant la cérémonie du serment ; il voulait même, par cet acte de civisme, donner l'exemple de son attachement à son devoir et la preuve de sa soumission à toutes les nouvelles lois décrétées et sanctionnées.

Le commandant du régiment fut bientôt informé qu'il y avait une correspondance établie entre Poitou et Forez, et il prévit que l'orage qui se formait ne tarderait pas à écla-

ter ; néanmoins, dans les comptes qu'il rendit au ministre, il l'assura qu'il ne profiterait de son congé que lorsque le régiment serait dans un état de tranquillité.

Effectivement, le 6 de juillet, à 8 heures du soir, il apprit à Lamballe, par un soldat, que le 1er bataillon avait établi une garde chez le quartier-maître du régiment et une chez M. le major où était la caisse du régiment, à Saint-Brieuc.

Il fit partir dans la nuit un officier pour avoir des détails certains sur cette nouvelle qui lui fut confirmée.

Le 7, de très bonne heure, on lui rendit compte que huit chasseurs étaient allés avec plusieurs autres fusiliers, pendant la nuit et sans permission, à Saint-Brieuc ; ces chasseurs et fusiliers furent de retour sur les 9 heures du matin, et l'on s'aperçut tout de suite d'un grand mouvement dans toutes les compagnies. Les chasseurs et fusiliers voulurent d'abord consigner leurs sergents-majors et sous-officiers ; dès que je fus averti, je fis dire aux sous-officiers de consentir à tout ce qu'exigeraient d'eux leurs inférieurs, afin d'éviter tout ce qui pourrait caractériser une insubordination marquée.

Les soldats se rendirent ensuite, par députation, chez leurs capitaines, et leur demandèrent les registres et tous les papiers de la comptabilité de leur compagnie.

Ensuite, plusieurs compagnies rappelèrent, pour se réunir au son de la caisse, et je vis arriver les compagnies sans armes et en foule à la porte de mon logement.

Un officier qui entra chez moi m'avertit qu'il y avait deux chasseurs, le sabre à la main, à la porte de ma chambre, et une garde au bas de mon escalier.

Je fis dire, par un sous-officier, que si les compagnies avaient à me parler, qu'elles m'envoyassent une députation peu nombreuse de chaque compagnie : il entra effectivement dans ma chambre une vingtaine de députés qui me demandèrent de cacheter les registres moi-même, afin de les porter à Saint-Brieuc ; je consentis à leur demande, et je les engageai à procéder à leurs réclamations avec tranquillité et surtout à attendre avec calme la justice que j'étais décidé à leur rendre moi-même, ou à leur faire rendre, si ce qu'ils réclamaient excédait les pouvoirs qui m'étaient confiés, ainsi que ceux du conseil d'administration. Après divers pourparlers, les soldats emportèrent les registres, et les gardes et sentinelles se retirèrent.

Le 8, je partis avec 160 hommes du 2e bataillon pour les

conduire à Saint-Brieuc, où ils devaient se réunir à 160 du 1er bataillon pour se rendre à Brest. Ce détachement marcha dans le plus grand désordre. La journée du 8 se passa à Saint-Brieuc à recevoir et entendre, de la part des soldats du détachement, les réclamations suivantes ; elles étaient faites sur un ton qui ne permit que des observations, et qui déterminèrent M. le major et moi à accorder ce que les circonstances ne nous permettaient pas de refuser, sauf à enregistrer sur le livre des délibérations.

Premièrement on réclama : *Le décompte des 32 deniers*, qui fut accordé quoiqu'il n'y eût ni ordonnance, ni lettre officielle pour le faire.

Secondement : *La part de chaque soldat partant dans les masses de compagnie.* On eut beaucoup de peine à persuader à ces soldats que cette masse appartenant à tous, le conseil ayant délibéré que le détachement faisant à peu près les deux cinquièmes de chaque compagnie, il serait donné à chaque commandant de détachement les deux cinquièmes de chaque masse de compagnie, que c'était tout ce qu'il pouvait faire, vu que s'ils rentraient au corps, ils devaient remettre à la masse ce qui leur resterait pour avoir part à ce qu'ils trouveraient à cette masse à leur retour.

Troisièmement : *Plusieurs soldats assurèrent qu'ils avaient fait repasser leurs chapeaux.* Quoiqu'ils l'eussent fait de leur chef et sans ordre, sur le certificat du chapelier, on leur accorda le prix fixé pour chaque repassage.

Quatrièmement : *Ils demandèrent ce qu'ils avaient à la masse du linge et chaussure.* Après leur avoir représenté que cette demande était contraire à l'ordonnance, il fallut la consentir, et même on leur fit entendre qu'il y avait moins d'inconvénient s'ils restaient quelque temps en mer, parce que leur paye d'absence serait plus que suffisante pour rétablir leur masse.

Le 9, à 4 heures du matin, on rappela pour le départ ; il y eut encore beaucoup de pourparlers sur la place d'Armes, pour partager la masse des compagnies ; cependant on parvint encore à persuader, et le détachement se mit en marche sur les 6 heures ; il fut conduit à plus d'une demi-lieue par tous les officiers.

Depuis le 6, les sous-officiers et soldats s'occupaient de compulser tous les registres ; mais aucun officier n'assistait à leur travail.

Le 9 après-midi, le conseil étant assemblé pour établir plusieurs délibérations sur le registre, on vint dire à M. le major que des députés de la municipalité l'attendaient chez lui pour affaires. Il s'y rendit et revint au conseil auquel il présenta le réquisitoire des sous-officiers et soldats à la municipalité pour lui demander des commissaires ; que la municipalité assemblée avait décidé de ne point accepter sans en instruire le commandant du régiment. Le conseil délibéra sur-le-champ d'envoyer deux de ses membres à la municipalité pour la remercier, lui remettre le réquisitoire des sous-officiers et soldats, et lui présenter un réquisitoire du conseil, pour nommer les commissaires demandés par les sous-officiers et soldats. Elle répondit qu'elle allait délibérer.

Une heure après, le caporal de planton ouvrit la porte de la chambre où le conseil était assemblé, et annonça : *Les députés du Comité militaire.* Il entra cinq à six soldats, ou caporaux, ou sous-officiers, qui firent quelques demandes qui leur furent accordées.

On apprit le soir qu'il était arrivé un ou deux députés du régiment de Forez, qui assistaient à toutes les délibérations de ce nouveau comité. On demanda plusieurs permissions pour envoyer aussi des soldats à Saint-Servan et elles furent toutes accordées quoique l'on eût représenté que la comptabilité de Forez pouvait n'avoir rien de commun avec celle de Poitou, et que ces voyages paraissaient aussi dispendieux qu'inutiles.

Les deux commissaires choisis par la municipalité furent admis, chez le quartier-maître, au travail que faisaient faire les soldats ; mais aucun officier ni le major n'y furent appelés.

Le 10 au matin, tout me paraissant assez tranquille, je retournai à Lamballe. A 8 heures et demie du soir, venant de rentrer chez moi, on me dit qu'une députation et un grenadier demandaient à me parler ; je dis qu'on les fît entrer. Le grenadier, nommé Dunan, actuellement député à Paris, porta la parole et me dit qu'il était chargé de la part du comité militaire de m'arrêter, que l'on placerait une garde chez moi et à la porte de ma chambre, que je ne sortirais qu'escorté, et que l'on m'enjoignait de partir le lendemain pour Saint-Brieuc, pour y rendre mes comptes, que j'avais signé un registre de passe particulière dans lequel il y avait des dépenses aussi indécentes qu'abusives, que j'en étais

responsable, et que le comité me faisait arrêter pour sûreté de la restitution.

Quoique indigné de ce discours, j'y répondis avec calme que si j'avais prévariqué, je serais le premier à me condamner, mais que, néanmoins, je voulais être jugé légalement et point par mes récusateurs ; quant à ce registre, je ne l'avais signé que pour arrêter la comptabilité du quartier-maître vis-à-vis du colonel, qui, seul, autorise la recette et la dépense de cette masse particulière qui ne me regardait en rien ; que je me rendrais à Saint-Brieuc dès que M. le major me manderait que ma présence y serait nécessaire, et jamais par l'ordre d'un comité établi illégalement, et sans mon autorisation. Puis, me tournant du côté de la députation, je parlai pathétiquement aux soldats sur le crime dont ils se rendaient coupables envers leur chef, au moment de prêter serment d'obéissance et de respect à leurs officiers, et de se conformer aux règles de la discipline militaire ; un ou deux se retirèrent avec l'air du repentir ; ce que le nommé Dunan apercevant, il prit la parole et dit qu'il n'était pas venu pour m'entendre, mais pour exécuter les ordres dont il était chargé, et il sortit avec le reste de la députation

M. de Mézières, capitaine de police et actuellement député à Paris, fut présent à la moitié de cette horrible scène ; je le chargeai d'aller dire à cette députation que le drapeau ne pouvait plus rester chez moi avec dignité, et que je voulais qu'on le portât chez le premier capitaine ; ce qui fut refusé.

De ce moment on refusa l'entrée chez moi à MM. les officiers.

Le lendemain 11, on permit à quelques-uns de me voir ; mais dès qu'ils étaient dans ma chambre, une des sentinelles qui étaient à ma porte entrait aussi dans ma chambre.

Le même jour 11, je sortis pour me rendre à la parade, escorté de trois chasseurs, qui ensuite gardèrent toutes les avenues de la maison où je dînai.

J'étais encore à table, lorsque l'on m'avertit que l'on demandait à me parler ; je sortis, et trouvai une députation de grenadiers et chasseurs qui m'enjoignit encore d'aller à Saint-Brieuc ; j'insistai pour attendre jusqu'au lendemain, pouvant à peine parler et ayant eu la fièvre toute la nuit. On me pressa, et je répondis que ma présence n'y était sûrement pas bien nécessaire puisque je n'avais point d'avis

de M. le major. Alors un des chasseurs dit : *Eh bien, allons-nous-en. S'il ne veut pas y venir de bon gré, nous l'y ferons bien aller de force.* Ils s'en allaient ; je les rappelai et, pour éviter une nouvelle insurrection, je leur dis que je partirais à 4 heures.

Le matin, j'avais envoyé un officier à M. le major, et je le priais d'aviser s'il ne serait pas utile d'envoyer un officier au ministre, et même à l'Assemblée nationale ; il fut de cet avis, et il proposa à des députés du comité d'envoyer des députés à l'Assemblée nationale, qui lui dirent que cela était inutile.

Le corps décida que deux officiers partiraient ; mais partant moi-même, et étant gardé à vue, je ne pus ni les voir, ni leur parler.

Je montai à cheval à 4 heures, et je fus escorté jusque chez M. le major par deux chasseurs à cheval, dont un avait deux pistolets à sa ceinture, un marchant devant moi, et l'autre derrière.

J'arrivai à 6 heures à Saint-Brieuc ; je trouvai le conseil assemblé ; il y avait dans la même salle environ vingt sous-officiers ou soldats, composant le *comité militaire*. Un officier fut chargé d'aller prier MM. les commissaires de la municipalité de vouloir bien venir prendre séance au conseil, et ils s'y rendirent sur-le-champ.

La séance fut ouverte par la lecture du procès-verbal qu'avaient établi MM. Jouanin et Chapelain, tous deux commissaires désignés et choisis par la municipalité, sur le réquisitoire des sous-officiers et soldats et sur celui du conseil d'administration.

Après la lecture du procès-verbal, faite par un de MM. les commissaires, il fit lecture d'un exposé des réclamations des sous-officiers et soldats, sur tous les objets de la comptabilité ; ces réclamations se montaient à plus de cent mille livres.

MM. les commissaires avaient demandé aux sous-officiers et soldats d'établir leurs réclamations sur un papier plié en deux, afin que sur le pli vide, et opposé à chaque article, on pût établir les observations du conseil, et soumettre les points contestés à la délibération, et ensuite à des commissaires autorisés par la cour ou l'Assemblée nationale ; car il était dit dans le réquisitoire du conseil à la municipalité pour demander des commissaires, qu'ils ne seraient que

vérificateurs et conciliateurs, et que les décisions seraient renvoyées à des juges légalement nommés.

Le premier objet qui fut mis en discussion fut l'existence d'un registre de recettes et dépenses intitulé : registre de la masse particulière, et voici quel fut l'argument du sous-officier qui porta la parole :

Il présenta une ordonnance d'administration de 1776, portant établissement de différentes masses, et défendant toutes autres masses que celles prescrites par ladite ordonnance, et conclut à ce que toutes les sommes portées en recette sur ce registre, qui commençait en 1785 jusqu'audit jour, fussent déclarées appartenantes aux sous-officiers et soldats, pour leur être payées sur-le-champ, et en avoir la juste et libre disposition ; ils voulaient seulement défalquer une somme de cinq mille livres qui avait été versée à cette masse par MM. les officiers, et quelques autres petites sommes qui leur avaient paru avoir été employées pour le soldat, et répétaient seulement la somme de 39 700 et quelques livres.

Voici ce que M. le major et le commandant du régiment répondirent à cette déclaration courte et précise :

1° Que tous les régiments de l'armée avaient une masse particulière ; que si elle n'était pas autorisée par l'ordonnance de 1776, elle l'était tacitement depuis cette époque par MM. les inspecteurs qui en avaient connaissance et qui en sentaient l'utilité ;

2° Qu'un des objets les plus importants de l'établissement de cette masse était de payer le surplus d'engagements des recrues, en procurant des hommes d'une taille plus élevée, le prix assigné pour chaque engagement par la masse n'étant pas suffisant pour entretenir une belle et bonne espèce d'hommes au régiment ; qu'il était facile de voir sur ce registre le montant de cette dépense ;

3° Qu'il n'était pas juste de conclure, de ce que cette masse n'était pas autorisée par l'ordonnance, que le produit en devait appartenir aux sous-officiers et soldats ; qu'il faudrait, pour que le conseil pût le leur adjuger, que l'ordonnance eût clairement spécifié que toutes masses qui seraient établies, autres que celles dénommées dans l'article de ladite ordonnance, appartiendraient aux sous-officiers et soldats ; qu'il fallait en conséquence une décision légale sur cet objet avant de faire droit à la réclamation ;

4° Que cet établissement était un établissement du colonel, dont les officiers supérieurs n'étaient en son absence que les administrateurs, et que rien n'étant alloué en recette et dépense sur cette masse que par l'autorisation du colonel, il était seul responsable ; que les signatures des officiers supérieurs ne regardaient que la comptabilité du quartier-maître, qu'elles servaient à arrêter à chaque époque d'un ou deux mois ;

5° Que la recette de cette masse provenant en majeure partie du surplus des sommes demandées pour les congés de grâce à celles fixées par les ordonnances, ou à celles prescrites à chaque revue par l'inspecteur, pour être versées à la masse générale, il n'y avait tout au plus que ceux qui les avaient données qui fussent en droit de les réclamer, quoiqu'ils les eussent données librement et volontairement ;

6° Que si un seul sous-officier ou soldat présent au régiment pouvait réclamer qu'il eût été versé un denier de ce qui lui revenait légitimement à cette masse, on ferait droit sur-le-champ à sa réclamation, qu'il n'avait qu'à se présenter ; mais qu'aucun sous-officier et soldat ne pourrait faire la plus légère réclamation ; que l'on était en droit de conclure que la réclamation générale ne pouvait être fondée, puisque ceux qui n'ont jamais rien donné ne sont pas en droit de rien réclamer ;

7° On répondit à ceux qui tournèrent en dérision et en signe d'injustice et d'abus quelques articles de la dépense de cette masse, que MM. les officiers, qui avaient fourni sur ce registre une recette de cinq mille livres, avaient bien pu être autorisés à payer quelques dépenses pour leur agrément ou leur utilité particulière et qu'il était facile de démontrer, par un relevé de ces dépenses particulières à MM. les officiers, qu'elles étaient infiniment au-dessous de la recette à laquelle ils avaient contribué ;

8° Que l'on pourrait voir, à la colonne des dépenses, des articles de gratifications aux adjudants, aux sous-officiers qui passaient aux grades d'officiers, et même deux articles, l'un d'une gratification de cinq sols par soldat, et l'autre de quatre sols également par soldat, dans deux marches très longues et très pénibles que le régiment a faites pour venir en Bretagne, que ces articles de dépenses prouvaient que l'on savait employer utilement, pour tout le monde, et pour l'émulation générale, les sommes que l'on avait à sa disposition ;

9° On répondit de même que l'emploi de cette masse à entretenir une musique avait contribué à l'agrément général, et qu'il était facile de prouver que chaque fois que les officiers l'employaient en corps, ou individuellement, ils la payaient particulièrement de leur poche ;

10° Enfin, on ajouta que s'il y avait une colonne de recette à ce registre, il y avait à côté une colonne de dépense ; que celle de la dépense excédant celle de la recette, on ne pouvait pas donner un argent dont on prouvait l'emploi qui en avait été fait ; qu'il était, par conséquent, de toute impossibilité de faire droit à la demande des sous-officiers et soldats

C'est ici le moment de rendre à MM. Jouanin et Chapelain, commissaires de la municipalité, toute la justice qui est due à l'intégrité, à la douceur, à l'énergie, à l'esprit de conciliation et au courage avec lequel ils ont soutenu et défendu les intérêts des deux parties qui les avaient appelés, et à la manière digne de toute reconnaissance dont, pendant cinq heures qu'a duré cette séance souvent orageuse et tumultueuse, ils ont rempli le ministère qu'ils avaient accepté.

Toutes ces observations, dont on ne déduit que les principales et les plus prépondérantes, quoique appuyées par MM. les commissaires qui en sentaient toute la force, ne furent point accueillies par les sous-officiers et soldats ; ils s'en tinrent à l'argument et à la conséquence qu'ils avaient tirée de leur premier *dilemme*, et continuèrent d'en demander l'exécution.

Alors le commandant du régiment leur proposa ou de demander des commissaires de la cour, ou d'en demander à l'Assemblée nationale, ce qu'ils refusèrent ; il leur proposa alors de choisir, dans Saint-Brieuc ou ailleurs, un nombre convenu de commissaires ou arbitres, que le conseil en choisirait un nombre égal, et que l'on conviendrait de s'en rapporter à tout ce qu'ils décideraient ; cette dernière proposition fut également rejetée (ce refus est constaté au procès-verbal), les sous-officiers et soldats disant, en montrant l'ordonnance : *Voilà notre juge, nous n'en avons pas besoin d'autres.*

MM. les commissaires leur firent d'inutiles représentations, leur démontrant qu'ils se rendaient juges et parties ; que toute contestation ou procès (et certes celui-ci en valait la peine) exigeait des juges ou des arbitres ; que c'était le

premier principe en jurisprudence que la partie ne pouvait pas s'attribuer le droit de juger ; qu'elle n'avait que celui de réclamer la justice, etc., etc... Tous ces raisonnements furent inutiles, et MM. les commissaires, voyant l'impossibilité de parvenir à la persuasion, dirent aux sous-officiers et soldats que, quand ils les avaient appelés, ils les avaient assurés qu'ils les prendraient pour guides, et ne se conduiraient que d'après la justice ; qu'il leur paraissait qu'ils étaient décidés à se la rendre eux-mêmes et qu'après tout ce qu'ils leur avaient dit pour les ramener aux vrais principes de l'équité, s'ils persistaient à vouloir s'en écarter, leur ministère était fini, et qu'ils allaient se retirer.

Les sous-officiers et soldats n'ayant rien répondu, le conseil engagea MM. les commissaires à vouloir bien ne pas se retirer avant la fin de la séance, et ces messieurs restèrent.

Deux ou trois heures s'étaient passées dans ces débats inutiles ; on avait épuisé tous les moyens de raison et de justice ; le conseil était dans un silence et une consternation profonde ; il en fut tiré par la demande de l'ouverture de la caisse, qui était gardée jour et nuit depuis six jours par deux grenadiers. Le quartier-maître avait prévenu plusieurs membres du comité qu'ils faisaient garder inutilement la caisse, dans laquelle il n'y avait ni argent, ni papiers de valeur ; et il prouvait par l'arrêté des masses, par celui des finances et par l'état de ce qu'il y avait dans les magasins d'habillement et d'équipement, qu'il ne pouvait rien y avoir dans la caisse.

Néanmoins, la caisse fut ouverte et le vide parfait qui s'y trouva ne servit pas à calmer les esprits ; plusieurs membres du comité se disposaient à se retirer, et allaient chercher, disaient-ils, les compagnies ; M. le major et quelques officiers du conseil parvinrent à les calmer, et à faire revenir ceux qui descendaient déjà l'escalier.

La délibération se rétablit, et les sous-officiers et soldats la commencèrent en demandant quarante mille livres et *sur-le-champ* (ces mots *sur-le-champ* sont constatés au procès-verbal). Nous avons fait serment, dirent quelques-uns, de maintenir les droits de nos camarades ; nous ne voulons pas être *lanternés* en retournant à nos compagnies ; ainsi il nous faut quarante mille francs en argent, ou en bons billets que l'on puisse négocier le plus promptement et le plus sûre-

ment possible ; c'est à ces messieurs à trouver l'argent qu'ils nous doivent.

MM. les commissaires leur représentèrent qu'il était physiquement impossible de trouver cette somme dans Saint-Brieuc ; qu'en leur qualité de négociants ils connaissaient bien les ressources de la ville, et que ce qu'ils demandaient était impossible ; qu'ils leur conseillaient plutôt de demander à MM. les officiers des billets payables à différents termes, que c'était le seul moyen de pouvoir donner le temps à ces messieurs de se retourner et aux sous-officiers et soldats la possibilité de toucher la somme qu'ils réclamaient.

Après bien des débats, les sous-officiers et soldats consentirent à ce que le commandant du régiment souscrivît huit billets à ordre, de cinq mille livres chaque, payables, de huit jours en huit jours, à l'ordre du sieur Delegorgue, sergent-major et président du comité.

Le commandant du régiment ayant représenté qu'il n'avait ni argent ni même assez de bien pour répondre de cette somme, MM. les officiers qui composaient le conseil consentirent, pour eux et pour leurs camarades absents, qu'il fût ajouté à la signature du commandant : *de concert avec tous les officiers du régiment.*

Ainsi finit, à 11 heures du soir, une séance dont les annales militaires n'offriront jamais d'exemple.

Le commandant du régiment cessa d'être gardé jusqu'au lendemain 4 heures de l'après-midi, qu'il fut de nouveau arrêté par le comité, ainsi qu'il va être rapporté.

Le 12, les sous-officiers et soldats trouvèrent à négocier les trois premiers billets à échoir, et ils reçurent de deux négociants de Saint-Brieuc la somme de quinze mille livres.

Le même jour, à 4 heures de l'après-midi, une députation du comité vint demander au commandant du régiment s'il était vrai qu'il fût parti deux officiers du régiment. Il répondit qu'il ignorait s'ils étaient partis mais qu'ils en avaient l'agrément et la permission.

On demanda : pour aller où? Il répondit : à Paris. — Pourquoi? — Pour y rendre compte de ce qui se passe au régiment, et le commandant du régiment ajouta qu'ils étaient les maîtres d'envoyer des députés aussi, qu'il donnerait toutes permissions qui lui seraient demandées, et qu'ils avaient été prévenus la veille par M. le major qu'ils feraient bien d'en envoyer, ce qu'ils *avaient jugé inutile*. Partirent pour

Paris comme députés, le même jour, un grenadier et un caporal. La députation se retira. Il en revint peu d'instants après une seconde, qui signifia au commandant du régiment de garder les arrêts, sans sortir de sa chambre, jusqu'à ce que le comité eût délibéré sur ce qu'il avait à décider ; et sa délibération fut de lever les arrêts, mais de donner audit commandant des grenadiers seulement pour le garder à vue, et auxquels il fut consigné de rester dans sa chambre lorsqu'il y aurait de la lumière, et même pendant la nuit jusqu'à ce qu'il fît jour ; cette précaution outrageante et tyrannique affecta jusqu'au désespoir le commandant du régiment, et les deux grenadiers qui devaient passer la nuit dans la chambre à coucher se retirèrent par commisération et par pitié pour l'état dans lequel ils voyaient leur chef.

Le 13, il ne se passa rien d'intéressant ; il fallut fléchir de même les grenadiers qui devaient passer la nuit dans la chambre de leur commandant et il obtint par ses prières cette marque de leur déférence.

Le 14, le commandant assista à la cérémonie du serment et y prononça les formules du serment. Après la cérémonie, il fut escorté et gardé comme ci-devant jusqu'à 5 heures du soir que les grenadiers se retirèrent et que le commandant du régiment recouvra sans le savoir sa liberté.

Par le courrier du 13, il fut rendu compte au ministre de la Guerre de tout ce qui s'était passé le 10, le 11, le 12 et 13. On joignit à la dépêche une copie du procès-verbal. Le commandant du régiment avait joint à cette dépêche une lettre qu'il écrivait au roi, pour lui peindre sa malheureuse situation ; cette lettre n'est point parvenue au ministre quoiqu'elle ait été mise dans le paquet général par un officier du régiment, au bureau de la poste aux lettres de Lamballe.

Le 16 et le 17, le commandant du régiment resta à Saint-Brieuc et il partit le 18 pour Lamballe, pour chercher de l'argent au nom de tous MM. les officiers qui avaient signé qu'ils cautionneraient un emprunt jusqu'à la concurrence de quarante mille livres.

Le 19 matin, le commandant du régiment, ayant le projet de retourner à Saint-Brieuc le 20, dit à son domestique de faire mettre à la messagerie une malle qu'il avait fait remplir, depuis plus d'un mois, des effets qui lui étaient inutiles ; ne sachant pas quand il pourrait profiter de son congé, il voulait envoyer cette malle à sa destination ; elle fut portée

à 3 heures de l'après-midi à la messagerie. Le corps de garde de la place étant devant le logement du commandant, la sentinelle et la garde purent la voir sortir ; elle fut déposée à l'auberge du Lion-d'Or, dans un endroit visible à tout le monde. MM. les officiers mangent à cette auberge, où est le bureau de la messagerie ; il y avait deux adresses au nom du commandant du régiment, il signa une déclaration comme quoi cette malle ne renfermait que des hardes à son usage ou à celui de ses domestiques, et qu'il estimait le tout à 4 à 500 livres. Il n'y avait dans tout cela ni mystère ni cachotterie.

A 6 heures du soir, un domestique du commandant du régiment vint l'avertir que les soldats voulaient arrêter sa malle ; il répondit : *il faut les laisser faire.* A 7 heures, le commandant sortit de la ville pour se promener avec un capitaine du régiment ; en rentrant dans la ville, un sergent le prévint que l'on venait de mettre une garde à sa malle et qu'il allait être arrêté. Il se rendit tout de suite au Lion-d'Or, où il devait souper avec les officiers du régiment. Il trouva une garde armée de fusils, et deux sentinelles dans le corridor. Bientôt après il en arriva une plus considérable, qui investit toutes les issues de l'auberge. Beaucoup de soldats y vinrent sans armes ; les officiers s'y rendirent presque tous, et cela attira un grand concours de peuple.

Les officiers et le commandant du régiment engagèrent les soldats armés et non armés à se retirer, en les assurant que l'on porterait la malle où l'on voudrait pour la visiter ; ils prétendirent que je devais partir la nuit ; je les engageai à aller voir chez moi s'il y avait le plus léger préparatif de départ ; qu'ils trouveraient la malle qui va derrière ma voiture et ma vache vides, que tous mes effets étaient à leur place dans des armoires ; que ma voiture était sous la clef du sellier qui me louait une remise, et qu'on pouvait lui demander si depuis un mois je lui avais parlé. J'envoyai chercher une députation de chaque compagnie ; j'offris de lui donner les mêmes preuves que je n'avais seulement pas pensé à mon départ. Je donnai ma parole d'honneur de ne pas quitter le régiment qu'il ne fût tranquille ; que je n'étais resté que pour y remplir mon devoir dans le moment où j'avais cru que je pouvais y être utile. Tous ces raisonnements et tout ce que j'ajoutai pour leur faire voir combien ils s'écartaient de la discipline en plaçant des gardes, et en

arrêtant leur chef de leur propre autorité, rien ne put les calmer.

Je compris à leurs discours que les uns disaient que j'emportais le drapeau dans cette malle ; les autres 30 000 livres qui auraient dû être dans la caisse ; d'autres les billets que j'avais faits et qu'un traître m'avait remis ; ceux-ci que j'allais passer cette nuit en Angleterre, pour joindre mes frères (qui sont en Suisse). Enfin voyant que les têtes étaient tout à fait perdues, qu'il était 11 heures du soir, je fis prier M. le maire de Lamballe de venir au Lion-d'Or avec les sceaux de la ville, et il scella lui-même la malle ; après quoi une garde de dix hommes armés me conduisit à mon logement, dont on garda la porte de ma chambre et toutes les avenues de ma maison. On m'a dit qu'on avait gardé l'écurie où étaient mes chevaux de selle dans une autre rue, et ma voiture qui était à l'autre extrémité de la ville dans une remise.

Le 20 de très bonne heure, j'adressai à M. le maire un réquisitoire pour le prier d'assembler la municipalité, et l'engager à nommer des commissaires qui assistassent à la levée des scellés et à l'inventaire de ce que contenait cette malle, en présence des députés de chaque compagnie et de deux ou trois officiers qui me représenteraient ; je demandai qu'il fût dressé procès-verbal du tout.

A 10 heures, les commissaires de la municipalité de Lamballe firent la levée des scellés et, après avoir vidé entièrement la malle, ils dressèrent procès-verbal qu'elle ne contenait que des hardes à mon usage (ce procès-verbal a été adressé au ministre de la Guerre) ; ils vinrent me donner lecture du procès-verbal, par lequel la malle devait aller à sa destination ; ensuite MM. les commissaires insistèrent, sans que je les en eusse priés, pour que ma liberté me fût rendue ; mais je fus gardé avec la même sévérité, c'est-à-dire sans pouvoir parler dans ma chambre à aucun officier à moins qu'il n'y eût une sentinelle dans ma chambre.

Le même jour, la municipalité de Lamballe s'assembla dans l'après-midi ; elle invita des députations de chaque compagnie à se rendre à son assemblée ; M. le maire et quelques officiers municipaux représentèrent, m'a-t-on dit, aux sous-officiers et soldats qu'ils manquaient absolument à leur serment ; que d'ailleurs ils violaient dans la personne de leur chef les droits de l'homme et les décrets de l'Assemblée nationale, et qu'ils manquaient aux règles les plus posi-

tives de la discipline militaire. Au commencement du discours, plusieurs, dit-on, se retirèrent, et ceux qui restèrent assurèrent qu'ils ne faisaient rien de contraire ni aux droits de l'homme, ni aux décrets, ni à la discipline, en s'assurant de la personne de leur chef pour avoir leur dû.

Le 21, le bien du service me rappelant à Saint-Brieuc, j'annonçai à l'ordre que je partirais à 4 heures, afin que l'on prît des précautions pour m'escorter, et je le fus effectivement jusqu'au logement que j'occupai à Saint-Brieuc, où je suis gardé depuis que j'y suis arrivé, jusqu'à l'époque du dimanche 25, jour où j'écris moi-même ce journal que je signe pour attester l'exacte vérité de tous les faits que j'y ai énoncés.

Conclusions.

Le commandant du régiment de Poitou supplie l'Assemblée nationale, lorsqu'elle aura ouï le rapport des faits énoncés ci-dessus, de vouloir bien décréter :

1° Que la liberté indéfinie soit rendue audit commandant, afin qu'il puisse profiter du congé qui lui a été accordé pour sa santé, et qu'il soit mis partout où il sera sous la sauvegarde de la loi ;

2° Que les billets qui n'ont pas été payés à l'époque du décret soient déclarés nuls jusqu'à ce qu'il ait été vérifié et jugé si la réclamation des sous-officiers et soldats est fondée, et que, sous aucun prétexte, ils n'en puissent exiger le payement, ni les négocier ;

3° Qu'il soit nommé promptement des commissaires par le roi, ou par l'Assemblée nationale, pour attendre et examiner les réclamations de tout genre que prétendent encore les sous-officiers et soldats ; leur défendant de rien prétendre ni exiger de leur propre autorité avant l'arrivée desdits commissaires ;

4° Qu'il soit décidé par lesdits commissaires, ou par l'Assemblée nationale, ou par le roi, qui devra payer les sommes déjà touchées par les sous-officiers et soldats, dont ils se seront fait le partage.

Bévy, lieutenant-colonel
commandant le régiment de Poitou.

A Saint-Brieuc, ce 25 juillet 1790.

En adressant son exposé au président de l'Assemblée, le lieutenant-colonel l'accompagne de la poignante lettre suivante :

Saint-Brieuc, ce 26 juillet 1790.

Monsieur le Président,

Je prie M. de Saint-Chamans, colonel du régiment de Poitou, ou les officiers députés de ce régiment, de vouloir bien vous remettre l'exposé que je fais de tout ce qui s'est passé audit régiment que je commande. Daignez, je vous prie, engager l'Assemblée nationale à en prendre connaissance le plus tôt possible, et d'en faire faire le rapport.

Je réclame pour ma liberté, qui m'est injustement ravie.

Je réclame contre tous les abus de force ; le mépris des serments si récemment prêtés ; l'oubli des droits de l'homme et des décrets de l'Assemblée, celui de l'autorité et de la discipline.

Je réclame des commissaires et des juges qui prononcent si je dois payer des billets pour une somme de quarante mille livres, dont je n'ai jamais disposé en rien, ni les officiers du régiment, qui veulent bien se cautionner pour moi.

Tout mon crime est de commander.

Daignez, monsieur le Président, vous occuper, avec sensibilité et célérité, de faire rendre justice à l'innocence, et empêcher que celui qui n'a aucun reproche à se faire, que celui qui a toujours servi et commandé, depuis trente-deux ans, avec probité et avec autant de justice que de bonté, ne se consume pas dans les chagrins et le désespoir.

Faites que l'Assemblée nationale et le roi rappellent à tous leurs devoirs des soldats qui se sont égarés, et qui n'ont pu résister à de perfides conseils ; la majeure partie est plus malheureuse que coupable.

Je suis avec respect, monsieur le Président, votre très humble et très obéissant serviteur.

Bévy.

Aucune loi ne peut contenir des gens qui savent qu'ils n'ont à craindre aucun jugement, disaient les officiers. *Tout mon crime est de commander*, écrit tristement le colonel. Ces deux phrases ne méritaient-elles pas d'être versées au dossier de l'histoire?

Dans un supplément, le pauvre « sieur Bévy » signale que le 28 juillet ses gardes le suivirent jusque dans un salon de Saint-Brieuc, où les personnes de la société étaient en train de jouer. Les grenadiers s'assirent auprès des tables : « La révolution que lui avait causée

ce nouvel outrage le fit tomber dans un état de convulsions où il resta près d'une heure et demie. »

L'affaire arriva enfin devant l'Assemblée nationale, qui la soumit à son comité militaire. Celui-ci fit comparaître les députés des officiers, MM. Duhamel et de Mézières, et ceux des soldats, lesquels étaient le meneur Dunan et un certain Coutan. C'est à ces derniers que paraissait devoir revenir l'avantage ; ils avaient été pilotés par un député de Saint-Brieuc, Palasne de Champeaux ; MM. Alexandre de Lameth, de Noailles et Philippe d'Orléans leur avaient fait quelques mamours, quand le ministre de la Guerre, le pauvre La Tour du Pin, se fâcha et finit par l'emporter. Aussitôt Dunan écrit que le comité militaire « n'est composé que de vils aristocrates ». Un général, le ci-devant comte Béhague, envoyé à Lamballe, obtiendra la soumission de tout le régiment. Mais aucune sanction ne sera prise contre les coupables, — faiblesse qui amènera l'émigration des officiers et la désorganisation de la troupe, d'où les premiers désastres qui devaient marquer les débuts de la guerre.

Que devint, après cette lamentable épreuve, le colonel de Bévy? Son histoire, au cours des trois années qui suivirent, est des plus obscures. Ce qui est sûr, c'est qu'il renonça à son commandement ou que celui-ci lui fut retiré, mais qu'il n'émigra pas. Retiré à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, nº 548, il y fut, sur la fin de la Terreur, arrêté et incarcéré à la prison des Carmes. Pour quel motif? On l'ignore : suspect, ex-noble, ces motifs, ordinairement, suffisaient. A la fin de juillet 1794, le vieil officier fut impliqué dans la fameuse « conspiration des prisons » — cet expédient sinistre inventé pour vider les cachots de tous les contre-révolutionnaires qui y étaient détenus et que la hache avait jusque-là épargnés.

Il ne reste aux Archives nationales que le réquisitoire par lequel Fouquier-Tinville obtint, le 4 messidor, le transfert de quarante-huit prisonniers des Carmes à la Conciergerie, et, le lendemain, leur condamnation à mort par le tribunal révolutionnaire. Mais ce texte suffit à nous édifier. Après avoir énuméré les prétendus conspirateurs, entre lesquels M. de Bévy, qui a sur la liste le numéro 14, l'avocat général expose qu'ils « ont tous été traduits au tribunal révolutionnaire comme prévenus de s'être rendus les ennemis du peuple en conspirant dans les maisons d'arrêt contre le gouvernement révolutionnaire et en formant le projet de s'évader des prisons pour anéantir et dissoudre, par l'assassinat des représentants du peuple, la représentation nationale et rétablir la royauté ;

« Qu'examen fait des pièces adressées à l'accusateur public, il en résulte que les conspirations toujours renaissantes des ex-nobles,

des prêtres, des étrangers, agents de Pitt et de Cobourg et de tous les tyrans coalisés, exigent autant de surveillance pour les découvrir et de sévérité pour les réprimer et les punir, que les conjurés emploient de manœuvres, d'intrigues et de perversité à les préparer et à les conduire à leurs fins. Les prévenus, tous détenus dans la maison des Carmes, ont voulu aussi, comme ceux de la maison d'arrêt du Luxembourg et de Bicêtre, se soustraire par la violence à leur détention en usant des mêmes moyens pour consomer *(sic)* ensuite les mêmes forfaits et oppérer *(sic)* la contre-révolution — en effet, il paroît qu'un nommé *Virol*, détenu dans la maison des Carmes, étoit le chef de cette nouvelle conspiration qui coïncidoit avec celle des maisons d'arrêt de Bicêtre et du Luxembourg. Il paroît aussi que les conspirateurs des deux premières maisons avoient des intelligences et des correspondances secrètes dans celle des Carmes et qu'ils instruisoient leurs agents et leurs complices de leurs projets et de leurs moyens d'exécution. *Virol*, voyant ses trames perfides et contre-révolutionnaires découvertes, s'en est puni lui-même en se précipitant par une fenêtre. Les chefs qui conduisoient ce complot paroissent être surtout *Champagné*, *Beauvoir*, ex-nobles, *Le Sage*, domestique, *Harop*, Anglais. Les conjurés s'étoient procuré des cordes à l'aide desquelles ils devoient exécuter le projet d'évasion pour ensuite consomer *(sic)* les plus horribles attentats envers les représentants du peuple.

« Au nombre des chefs de la conspiration, on remarque *Gouy d'Arcy*, ex-noble, ex-constituant, auteur des désastres des colonies qu'il a voulu livrer au despote anglais.

« Les autres conjurés sont pour la pluspart *(sic)* connus pour s'être toujours montrés les ennemis du peuple.

« *Champcenest (sic)*, ce contre-révolutionnaire forcené aux gages de la liste civile, et qui, dans l'infâme écrit connu sous le nom d'*Actes des Apôtres* dont il étoit le rédacteur, ne cesse d'attaquer la Révolution.

« *Boucher d'Argis*, ex-magistrat du ci-devant Châtelet, etc.

« *On y trouve encore Bévi, ex-noble, employé chez le tyran dont il n'a cessé d'être le partisan et dont il a servi tous les projets.* »

Tel est le chef d'accusation contre l'ex-lieutenant-colonel. Est-il même vraisemblable? Y a-t-il apparence que M. de Bévy ait été employé par Louis XVI dans les dernières années de son règne? On ne retrouve pas trace d'un emploi de ce genre. Si le commandant du régiment de Poitou était entré « au service du tyran », c'eût été sans doute dans la garde constitutionnelle du souverain, garde créée par la Constitution de 1791. Or, il n'en fit point partie, tandis qu'on

relève parmi les lieutenants-colonels de ce corps son ancien major, M. de Falgueirette. Après la dissolution de cette garde, M. de Bévy s'est-il, du moins, enrôlé parmi les gentilshommes qui vinrent, au 10 Août, se constituer les défenseurs volontaires du roi? Rien ne nous autorise à lui faire cet honneur. Il est donc probable que cet « emploi chez le tyran » a été imaginé de toutes pièces par Fouquier. L'accusateur public n'en était pas à une invention près. On sait que, deux jours plus tard, le 7 thermidor, André Chénier fut condamné sur son réquisitoire, en qualité d'*adjudant-général de l'Armée du Nord*, emploi et qualités qui étaient ceux de son frère, Louis-Sauveur, lequel resta en prison et fut sauvé. On avait confondu les deux dossiers, ou plutôt, on avait condamné André sur le dossier de son frère.

Il y a vraisemblablement autant de fantaisie macabre dans la conspiration imaginée entre M. de Bévy et ses co-accusés. Le complot était, en réalité, l'œuvre d'agent provocateurs que l'on avait fait entrer dans les prisons et qui avaient réussi parfois à tirer de certains détenus des paroles imprudentes. On imagine mal les rapports entre M. de Bévy, d'une part, l'Anglais Harop, le domestique Le Sage et le mystérieux Virol, de l'autre. Toute la fournée n'en fut pas moins guillotinée le 5 thermidor. Il y avait là, outre ceux déjà nommés, Louis-Armand de Rohan-Guémenée, prince de Montbazon, le prince allemand Frédéric de Salm-Kirbourg, apparenté aux Hohenzollern, le général Alexandre de Beauharnais, mari de Joséphine, le général Ward, d'origine irlandaise, ex-chef de brigade à l'armée du Nord, le colonel Humbert, ex-commandant du 19e régiment de chasseurs à pied, Louis-Charles de Waroquier, ex-lieutenant des grenadiers royaux, Louis-René de Champagne, ex-lieutenant-colonel du régiment de Flandre, Charles-Louis-Ange de Beauvoir, ex-sous-lieutenant du régiment ci-devant colonel-général infanterie, le chanoine d'Autichamp, des prêtres, une religieuse, un banquier, des commis, un sous-principal de collège, un tapissier, un bijoutier, un élève en chirurgie, un instituteur, un huissier, un perruquier, des domestiques, un matelot, et un ci-devant marin, employé à la Commune de Paris...

Tout ce monde, confondu dans la sainte égalité de la guillotine, succomba à la Barrière du Trône, d'où les corps furent transportés à l'ancien clos de Picpus, où ils dorment pêle-mêle leur dernier sommeil. Ainsi finit l'ex-commandant du régiment de Poitou, qui, au début de la Révolution, s'était montré si vainement respectueux de la fiction constitutionnelle.

PAUL BALLAGUY.

Henri Heine journaliste et prophète

Vers 1840, Henri Heine, juif et poète, s'essayait à vaticiner. Il nous a paru que quelques-unes des déductions qu'il tirait des événements de son temps sont venues à échéance et qu'il y aurait quelque intérêt à les contrôler ; ou plutôt quelque amusement, car s'il ne faut pas mépriser les prophéties, comme le recommande saint Paul, il faut aussi reconnaître qu'elles sont d'une mince importance dans la conduite des peuples et qu'entre l'utilité des historiens et celle des prophètes une raison sérieuse ne saurait hésiter. Cela est vrai pour Heine et il faut avouer qu'il est encore plus intéressant comme peintre de son temps que comme « voyant » du nôtre.

D'ailleurs, ce n'était pas comme juif et poète que Heine prophétisait, ce qui aurait été assez naturel, mais comme journaliste, ce qui est plus dangereux, ce genre prosaïque exigeant quelque précision ; nous étions même tenté de dire : comme journaliste « français », quand en réalité ses articles, destinés à la très allemande *Gazette d'Augsbourg*, dont il était correspondant à Paris, furent naturellement écrits en allemand. Mais plus tard, il les traduisit en français, il tint expressément à les traduire et il nous explique pourquoi. On sait combien ce Rhénan, à la fois sentimental et spirituel, lyrique et persifleur, fut toujours balancé entre l'Allemagne et la France. L'air léger de Lutèce

et les sombres rivages de la mer du Nord lui étaient également chers. Il s'est défini lui-même « un plat à choucroute où il est tombé de l'ambroisie ». Mais il tenait aux deux, au plat de résistance et au dessert, à un sérieux remplissage de la panse, suivi d'une douce griserie de la tête. Donc, s'il se décide à quitter « le langage tatoué », comme il dit, pour s'exprimer en français, c'est qu'il lui importe qu'il n'y ait aucune méprise sur ses vrais sentiments pour son pays d'adoption. Des calomnies avaient couru contre lui et il éprouvait un besoin moral de fournir à sa très belle et très bonne amie Lutèce le moyen de juger par elle-même comment il l'a traitée dans un livre auquel il a donné son nom. Quand bien même, à son insu, il aurait pu encourir son mécontentement par une locution un peu rude, qu'elle n'en accuse pas un manque de sympathie, mais seulement un manque de culture et de tact. « Ma belle Lutèce, ajoute-t-il dans sa préface, n'oublie pas ma nationalité ; bien que je sois un des mieux léchés parmi mes compatriotes, je ne saurais pourtant renier ma nature... » S'il prend ses précautions comme Allemand, il les prend aussi comme prophète, car « tout le monde est mécontent, dit-il, de l'homme dont l'œil perçant plonge le plus profondément dans les nuits horribles de l'avenir et dont la parole sévère réveille, parfois peut-être à contretemps, lorsque nous sommes assis justement au plus joyeux banquet, la pensée des périls imminents suspendus sur nos têtes ». Il se vante un peu et il ne fut jamais ni si perçant, ni si terrible. Il nous montre les mots fatidiques inscrits sur la muraille, pendant le festin, avec une baguette de bateleur et il fait trop d'esprit pour faire peur.

Il commence d'ailleurs par nous parler du présent, ce prophète, par nous décrire l'époque que l'on nommait, au temps de Louis-Philippe, « l'époque parlementaire, » celle que remplit le duel entre le roi et la Chambre. « Le roi voulait régner lui-même, mais, tout en faisant les plus grands efforts pour obtenir la souveraineté absolue, il cherchait constamment à rester dans les formes légales. » Lavisse reconnaît lui-même que la chute de Thiers et l'avènement de Guizot marquèrent la victoire personnelle de Louis-Philippe, ce qu'il appelle « le triomphe du roi » et il intitule le chapitre où il traite de cette période : « Vers le pouvoir personnel. »

Dans le portrait qu'Henri Heine nous trace de Louis-Philippe, il faut faire évidemment la part de la flatterie et de la prudence chez un journaliste allemand qu'hébergent des hôtes aimables dont l'amitié et l'estime lui sont indispensables ; mais dans ce tableau, si les couleurs sont vives, elles n'en sont pas moins vraies, et ce n'est pas parce qu'un portrait est peint d'enthousiasme qu'il est moins ressemblant. S'il surprend finalement par sa grandeur (car le début en est fort réaliste), c'est que nos historiens, à nous, ne nous ont guère habitués à la moindre flatterie quand il s'agit de représenter nos rois. Sans demander d'ailleurs de l'enthousiasme à des historiens, un peu de fidélité suffirait, mais ce sont les traits les plus déformants, les couleurs les plus ternes qui nous sont généralement prodigués. L'historien étranger nous donne ici une leçon et voici comment une grossière caricature de Daumier se transfigure et reprend sa juste place dans la galerie des grands Capétiens : « Plus on se trouve placé près de la personne du roi, écrit-il, le 25 février 1840, et que de ses propres yeux on voit ce qu'il fait, plus on est aisément trompé sur les motifs de ses actions, sur ses intentions secrètes, sur ses désirs et sa tendance. A l'école des hommes de la Révolution, il a appris cette finesse moderne, ce jésuitisme politique dans lequel les Jacobins ont parfois surpassé les disciples de Loyola. A cet acquis d'un apprentissage révolutionnaire se joint en lui un trésor de dissimulation héréditaire, la tradition de ses ancêtres les rois français, ces fils aînés de l'Église, qui furent toujours, bien plus que d'autres princes, assouplis par le Saint Chrême de Reims ; qui furent toujours plutôt renards que lions, et montrèrent un caractère plus ou moins sacerdotal.

« A cette *simulatio*, à cette *dissimulatio*, l'une apprise par de fameux maîtres, et l'autre transmise comme patrimoine, s'ajoute encore une disposition naturelle chez Louis-Philippe, de sorte qu'il est presque impossible de deviner chez lui les secrètes pensées à travers l'épaisse enveloppe, la chair si souriante et si bienveillante en apparence. Mais si nous réussissions même à jeter un regard jusque dans les profondeurs du cœur royal, nous n'en serions guère plus avancés, car au bout du compte ce n'est jamais une antipathie ou une sympathie à l'égard de telles ou telles personnes qui détermine les actes de Louis-Philippe ; il n'obéit

qu'à la force des choses, la nécessité. Il repousse presque avec cruauté toute inclination personnelle, il est dur envers lui-même, et s'il n'est point un souverain autocrate pour les autres, il est au moins le maître absolu de ses propres passions. Il y a donc peu d'importance politique dans la question : qui des deux il aime le plus, et qui des deux il aime le moins, de M. Guizot ou de M. Thiers... Le vrai ministre, dont la pensée se fait acte partout, qui gouverne aussi bien qu'il règne, c'est le roi, Louis-Philippe, et les trois hommes d'État dont il est question (Thiers, Guizot, Molé) se distinguent seulement par la manière dont ils s'accommodent à la prédomination de la pensée royale... Quant à Louis-Philippe, nous avons assez souvent exprimé dans ces feuilles notre opinion à cet égard : il est un grand roi. »

Cette habileté politique, ces dons rares de gouvernement n'étaient pas de trop pour déjouer les embûches d'un règne difficile. A l'intérieur, l'ennemi c'était le Parlement, mais à l'époque dont nous parlons, le roi l'avait, momentanément du moins, bridé. A l'extérieur, l'ennemi, plus sournois, c'était l'Angleterre, pays du parlementarisme. Mais ce n'était pas comme tel qu'il dressait un guet-apens à chaque tournant de la route que suivait péniblement Louis-Philippe, car on sait que l'Angleterre garde les paroles pour elle et l'action pour les autres. Néanmoins le voyage en France de la reine Victoria avait éclairci l'horizon politique : c'était la reconnaissance, devant l'Europe, de la nouvelle monarchie et le scellement de l'entente cordiale. Mais derrière Victoria, il y avait Palmerston, et jamais Anglais ne fut moins « cordial » que ce ministre-là.

A renard, renard et demi. Il eût fallu que Louis-Philippe pût être son propre ambassadeur à Londres. Guizot lui-même semble insuffisant à Henri Heine pour ce poste, où eût été nécessaire « un matois à regard d'aigle » ou bien alors « quelque gars rude et tout à fait illettré. » Ah ! Henri Heine aime beaucoup mieux Lutèce qu'Albion, il est même fort impertinent pour elle. « Je conseille aux Français d'envoyer comme ambassadeur à Londres le premier grenadier venu de la vieille garde et de lui adjoindre au besoin M. Vidocq comme véritable et intime secrétaire de la légation. » En quoi consiste donc la soi-disant supériorité des Anglais? Henri Heine se pose la question.

Sont-ils vraiment de fines têtes politiques? Réponse :

« ...Créatures archi-prosaïques, aucune illusion politique ne peut les induire en erreur... Aveugles pour tout mirage idéal..., ils fixent toujours leurs yeux à nu sur le véritable état de choses..., calculant avec exactitude les conditions de temps et de lieu..., calcul où ils ne sont troublés ni par les battements de leur cœur, ni par l'élan des pensées généreuses... » Allant plus loin dans ses doutes, Heine ajoute : « Mais sont-ils forts?... » et il répond : « ...Force très équivoque... Carthage mais sans Annibal... Les troupes sont des mercenaires, les officiers sont courageux mais peu militaires... Leur noblesse est vaillante et celle qui sert dans la marine a même hérité de l'héroïsme de leurs ancêtres les Normands de France... Mais la masse du peuple?... la bourgeoisie?... S'exposer à des coups de feu pour défendre des intérêts nationaux ne viendra jamais à l'idée d'un bourgeois de la cité de Londres, pas même au Lord-Maire... » Un état de paix trop prolongé, le fléau d'une trop grande richesse et d'une trop grande misère, la corruption politique, conséquence d'une constitution représentative, le régime énervant des manufactures, l'esprit mercantile trop développé, l'hypocrisie religieuse, le piétisme, narcotique plus pernicieux que l'opium..., voilà les causes principales pour lesquelles, d'après Heine, les Anglais sont devenus, comme nation, aussi peu belliqueux que les Chinois, et il ajoute : « Les Français seront peut-être en état, s'ils réussissent à opérer une descente chez leurs voisins, de conquérir toute l'Angleterre avec moins de 100 000 hommes. Du temps de Napoléon, un pareil danger était continuellement suspendu sur les Anglais et le pays ne fut pas protégé par ses habitants, mais par la mer *Si la France avait alors possédé une marine telle qu'elle la possède maintenant, Napoléon aurait certainement débarqué sur les côtes britanniques, comme autrefois Guillaume le Conquérant, et il n'aurait pas trouvé une grande résistance.* »

Nous soulignons. Heine écrit ces lignes en août 1840, au moment où les affaires d'Égypte nous mettaient à deux doigts de la guerre avec l'Angleterre. Il revient de Granville, il a parcouru la Normandie en tous sens. A Boulogne, on garnit les forts de canons qui lui sourient d'un air amical, « car ces intelligentes créatures partagent mon antipathie contre les Anglais ; les bourgeois et les paysans de Normandie auraient pas mal envie d'aller rendre visite

à leurs cousins et cousines, et les rochers de craie de l'Angleterre deviennent encore plus blêmes d'effroi »... Ce ton à la fois supérieur et badin n'est pas fait pour nous déplaire, même rétrospectivement, et le tableau qui suit nous apparaît comme une sorte de rêve à nous autres Français de 1927, Français vainqueurs de la plus grande des guerres et en alliance avec ces cordiaux Anglais, Français de la conférence de Washington, Français de la lettre du président Coolidge. Ce tableau représente l'état de la marine française sous le règne du plus bourgeois de nos souverains, de « l'intrépide chef des pompiers », du monarque au riflard, du Roi-Poire :

« Dans les ports français, écrit Heine, se manifeste en ce moment, un développement de forces qui pourrait faire croire aisément que la puissance maritime de l'Angleterre se verra, dans quelque temps, surpassée par celle de la France. La première est restée stationnaire depuis vingt ans, tandis que l'autre progresse de la manière la plus active. J'ai déjà fait observer, dans une de mes dernières lettres, qu'à l'arsenal de Toulon la construction des vaisseaux de ligne est poussée avec tant de zèle qu'en cas de guerre la France pourrait mettre en mer, dans le plus bref délai, à peu près deux fois le nombre des bâtiments qu'elle possédait en 1814. Une feuille de Leipzick a contredit mon assertion d'un ton assez aigre ; je ne puis que hausser les épaules à ce propos, car je n'ai pas puisé de pareilles indications dans les ouï-dire des gobe-mouches, mais dans des conversations avec des personnes compétentes. A Cherbourg, où je me trouvais il y a huit jours et où une formidable partie de la marine française se balance dans le port, on m'assura qu'il se trouvait également à Brest le nombre double des anciens bâtiments de guerre, à savoir quinze vaisseaux de ligne, des frégates et des corvettes, en partie construits et équipés complètement, en partie sur le point de l'être, et tous convenablement armés de canons. Dans quatre semaines, j'aurai l'occasion de faire personnellement leur connaissance. Jusque-là, je me contente de rapporter que, de même qu'ici, dans la basse Normandie, il règne aussi sur les côtes de la Bretagne l'agitation la plus belliqueuse, et qu'on fait les plus sérieux préparatifs pour la guerre. »

Il écrit encore le 27 juillet au moment de la coalition entre l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse contre

le pacha d'Égypte que soutient la France : « Les amiraux français ont sans doute reçu l'ordre formel de protéger contre toute attaque la flotte égyptienne. Je ne doute pas du résultat de cette protection, quelque formidable que soit la puissance maritime des Anglais. J'ai vu dernièrement à Toulon et je porte un grand respect à la marine française. Cette dernière est plus considérable qu'on ne le croit généralement en Europe ; car, outre les vaisseaux de guerre qui se trouvent marqués sur l'état public du département de la Marine et que la France possède pour ainsi dire officiellement, un nombre double de vaisseaux a été construit peu à peu depuis 1814, dans l'arsenal de Toulon, et ces vaisseaux peuvent être, en cas de besoin, équipés complètement dans l'espace de six semaines... Les puissances du continent y réfléchiront longtemps avant de recommencer avec la France une lutte à mort. »

Si, malgré tout, l'on se méfiait un peu des renseignements et des impressions du poète, écoutons d'autres témoins du temps et notamment un certain Louis Reybaud qui n'a rien d'un lyrique. Il examine dans un article de la *Revue des Deux Mondes*, d'octobre 1841, l'état de la flotte française et il constate les progrès qu'elle a réalisés depuis 1815. Il reconnaît que Napoléon avait désespéré de notre marine et qu'il y avait à peu près renoncé pour ses gloires continentales. Quand l'empire croula, les blessures de la France étaient profondes : quinze années de blocus avaient pour ainsi dire aboli la navigation marchande et les registres de l'inscription maritime sur lesquels figurent tous les matelots disponibles comptaient à peine quelques milliers de noms. Mais, avec la Restauration et le gouvernement pacifique de nos rois, on assiste à la renaissance du commerce ; l'essor du cabotage remplit peu à peu les vides occasionnés par la guerre et l'on peut arriver au chiffre de 60 000 marins qui formèrent le noyau de la flotte. Et l'auteur de cette étude ajoute : « En même temps les cadres de nos officiers se renouvelaient, se rajeunissaient. L'esprit de corps se réveillait dans leurs rangs et des études plus fortes ajoutaient un nouveau prix à leurs services. Le matériel s'améliorait aussi... L'armement et l'équipement firent des progrès rapides et, vanité nationale à part, on peut dire aujourd'hui que personne ne marche avant nous pour l'installation des bâtiments de guerre. A aucune époque les

améliorations de détail ne furent poursuivies avec plus de patience, ou introduites avec plus de sagacité. » Au tableau que nous traçait Henri Heine de nos forces navales dans la Manche, voici son pendant en Méditerranée : « Il faut avoir vu les rades d'Hyères et de Toulon dans le cours des trois mois qui viennent de s'écouler pour se faire une idée exacte de la puissance de ce bel armement. » Le développement de notre commerce, la conquête de l'Algérie rendaient logiquement nécessaire pour nous la liberté des mers, et Louis Reybaud pouvait écrire en 1841 : « Laisser de semblables intérêts à la merci d'un peuple rival, ne paraître sur les mers que sous son bon plaisir et relever entièrement de son caprice serait une abdication si formelle que personne en France, il faut le croire, ne se résignerait à la subir. » Pourtant, et malgré sa force, le gouvernement français consentit à une véritable abnégation politique, une longanimité sans égale vis-à-vis des exigences et des insolences d'un Palmerston ; abnégation, longanimité que l'opinion publique trouva excessives et ne pardonna pas à Louis-Philippe, quoique ces concessions n'allassent jamais jusqu'à compromettre le renom et les intérêts de la France. Si Louis-Philippe ne fit pas la guerre, ce ne fut ni par faiblesse ni par peur, mais par horreur de la guerre. L'Angleterre le savait si bien qu'elle renonçait aux menaces contre nous et recourait à des moyens qui lui sont habituels, quand elle rencontre de la résistance. Citons encore Louis Reybaud là-dessus : « L'Angleterre, dit-il, insiste sur la nécessité d'une réduction réciproque de ses forces de mer et des nôtres ; elle fait valoir des raisons de concorde et d'économie, elle nous invite à ménager nos finances... Mais en même temps qu'il nous invite à désarmer, le cabinet anglais envoie des renforts à ses flottes. En même temps qu'il nous propose une dislocation navale, il réorganise ses escadres... » En vérité comme la politique change peu et comme il semble qu'avec seulement un peu de mémoire et de volonté, il serait simple de gouverner ! Mémoire et volonté, on en avait sous Louis-Philippe. « Maintenons notre flotte, conclut notre auteur, la mer tend à devenir le siège d'événements chaque jour plus décisifs : *on ne peut sans déshonneur déserter ce théâtre*, et la politique commande d'y prendre une position, sinon menaçante, du moins respectée. »

Ce magnifique effort monarchique pour la restauration

de notre marine avait eu le bonheur de s'incarner alors en la personne d'un jeune prince, Joinville, qui consacrait à cette œuvre son autorité, sa compétence, son ardeur. Il publia, dans la *Revue des Deux Mondes*, en 1844, une *Note sur l'état des forces navales de la France*, qui fit alors sensation. Avec cette vivacité d'esprit et cette fièvre d'action qui l'ont fait comparer à Henri IV, dont il était physiquement le portrait vivant, le prince de Joinville avait compris, dès le début, quels avantages nous pourrions tirer, en ne perdant pas de temps, de l'application de la vapeur à la navigation. « Le pays, écrivait-il, à qui l'instinct de ses vrais intérêts ne manque jamais, le pays veut une marine, il la veut forte et puissante. Un fait d'une portée immense, qui s'accomplit depuis quelques années, nous a donné les moyens de relever notre puissance navale déchue, de la faire reparaître sous une forme nouvelle, admirablement appropriée à nos ressources et à notre génie national. Ce fait, c'est l'établissement et le progrès de la navigation par la vapeur. » Un autre grand Français, Dupuy de Lôme, le vrai créateur du vaisseau de guerre moderne, devait bientôt donner raison aux vues hardies du jeune prince qui, au moment où il les exposait et les défendait, avait à lutter contre l'inévitable routine. Les vieux amiraux, couverts de gloire, ne se résignaient pas à abandonner leurs beaux et bons voiliers qu'ils manœuvraient avec tant d'art.

Leur confiance était d'ailleurs excusable, car, dès 1840, ils étaient capables de tenir tête à l'Anglais. Le prince de Joinville le reconnaît lui-même : « Après l'Empire, dit-il, on a pu croire la marine française anéantie. Elle ne l'était pas pourtant et la paix ramenant avec elle la tranquillité, la confiance et le commerce, notre navigation marchande a pu employer et former assez de matelots pour qu'en 1840 on ait vu une escadre de vingt vaisseaux faire flotter avec honneur le pavillon français dans la Méditerranée. *Nous avions, à ce moment, sur l'escadre britannique, la supériorité de l'organisation et du nombre.* Nos matelots commandés par un chef habile et actif étaient bien exercés et tout leur promettait la victoire. Je n'invoque pas là mes souvenirs, mais ceux d'un des plus habiles officiers de la marine anglaise. » On peut comprendre alors que Joinville ait partagé la « douleur » de l'opinion publique en voyant « cette belle flotte condamnée à l'inaction, alors que le sentiment national

était si vivement blessé ». Aussi bien, l'opposition qu'il marqua alors au ministère Guizot reporta sur le fils la popularité qu'était en train de perdre le père, avec ce qu'on appelait ses « pacifiques reculades ». Passant en revue les événements de l'année 1840, Charles Normand écrivait : « Le divorce entre la dynastie et l'âme parisienne est bien près d'être tout à fait consommé. 1840 en marque le dernier et irréparable déchirement. Quelle année orageuse et que de souplesse, de sang-froid, d'astuce il faudra à ce vieux pilote de Louis-Philippe pour doubler un nouveau cap des tempêtes ! Les esprits sont troublés, le patriotisme se réveille et se hérisse à l'atelier, dans la boutique, dans les rues étroites et sombres du vieux Paris ; les discussions sont chaudes, pressantes, tumultueuses. Le soir, dans sa mansarde, l'ouvrier parisien — un type qui disparaîtra, celui-là — tire de sa cachette son vieux fusil à pierre avec lequel il a combattu à Saint-Merry. Mais le roi Louis-Philippe n'a qu'une envie médiocre de marcher. C'est la question d'Égypte qui sépare le roi de son peuple. Il s'agit de savoir si l'on soutiendra le pacha d'Égypte Méhémet-Ali contre son suzerain le Padischah et surtout contre l'éternel ennemi de la France, contre l'Anglais qui tient les fils de cette haute marionnette turque... Dans le concert européen, on nous a laissés à la porte ; il n'y a pas d'amour de la paix qui tienne devant de pareils outrages... »

Charles Normand avait raison de dire de l'ouvrier parisien de 1840 qu'il était un type appelé à disparaître : époque étrange où le peuple se séparait de son roi parce que le roi ne se résignait pas à faire verser le sang de son peuple, où l'on renversait les ministères au cri de Guizot-la-Paix. Malgré son admiration pour Louis-Philippe, Henri Heine lui-même ne peut retenir un peu d'agacement devant tant de prudence : « La manie de Louis-Philippe de briguer l'approbation des puissances étrangères, est une folle idiosyncrasie... lui qui n'aurait qu'à froncer le sourcil pour faire trembler tous les Trajans, les Titus, les Marc-Aurèle et les Antonins de cette terre, y compris le grand Mongol, il s'humilie devant eux comme un écolier... »

Ce qu'il faut retenir, c'est que vingt-cinq ans de monarchie avaient rendu la France capable d'effacer de son histoire ce nom brûlant et sanglant : Trafalgar. Il faut avouer que la tentation était forte d'essayer de l'effacer réellement...

Au lieu de cela, Louis-Philippe fit rentrer triomphalement à Paris les cendres de l'homme de Trafalgar. L'opinion ne lui sut aucun gré de tant de grandeur d'âme ; auprès d'elle, ce sentiment prend souvent un autre nom.

Mais tout cela ce sont des sentiments populaires ou des rêveries de poète. Le « vieux pilote » rempli de « sang-froid » et « d'astuce », et nous ajouterons de sagesse, n'avait pas à écouter les suggestions plus ou moins folles de son équipage ou de ses passagers. Joinville lui-même, à la fin de cet article où il semblait avoir fait sienne, à un moment donné, la mauvaise humeur patriotique de Paris, ajoute à la suite de ses remarques un passage caractéristique où il est forcé de reconnaître, en homme du métier, en prince averti, en pilote, lui aussi, qui sait par position, et qui ne doit pas écouter les murmures de ceux qui sont dans les ténèbres de la cale, Joinville est forcé de reconnaître qu'une victoire nous aurait épuisés plus que l'Angleterre une défaite : « Au bout d'un mois, une, deux, trois escadres aussi puissamment organisées que celles que nous leur aurons enlevées seront devant nos ports. Qu'aurons-nous à leur opposer? Rien que des débris. » C'était donc le système de Louis-Philippe qui était le bon : maintenir une paix honorable avec une marine forte, une armée de métier, entraînée, excellente, supérieurement commandée et toute animée par la présence, au milieu d'elle, de princes charmants. A l'abri de ces remparts, Louis-Philippe eût tout simplement continué à développer cette prospérité inouïe qui marque son règne et qui faisait écrire, vers 1838, à Henry Beyle dans ses *Mémoires d'un touriste* : « 12 juin (sur le bateau à vapeur, vis-à-vis Montélimart). Je suis dans l'enchantement des rives du Rhône. Le plaisir me donne du courage ; je ne sais où trouver des termes prudents pour peindre la prospérité croissante dont la France jouit sous le règne de Louis-Philippe. J'ai peur de passer pour un écrivain payé... Cette prospérité émerveillait un Anglais, homme de sens, avec lequel j'ai pris du thé hier soir... » N'était-ce pas la bonne façon de faire la nique à Palmerston que de battre l'Angleterre sur son terrain favori : la bonne vie ; et n'était-ce pas dans la manière fine de Louis-Philippe? Mais non, à ces biens tangibles furent préférées les absurdes et sanglantes illusions enveloppées dans un bulletin de vote et les vieux fusils à pierre sortirent de leur cachette. Ce qu'il y a

de plus étonnant, c'est que ces armes ridicules furent victorieuses d'un gouvernement parfaitement organisé et fort, d'un Bugeaud ! Le manque de résistance de Louis-Philippe fut peut-être fait, en partie, de l'étonnement douloureux d'un père qui voit ses constants bienfaits méconnus par des enfants égarés. Plus tard, il devait dire : « Ils m'ont traité comme les Grecs ont traité Aristide... Une voix se lèvera-t-elle pour dire : « Cet homme avait du bon? » Les historiens ont été moins modestes et Denys Cochin a écrit dans son *Histoire de Louis-Philippe :* « Le dernier de la longue série de nos rois avait été le meilleur homme d'État de son règne ; et pendant toute sa vie, mêlée à d'extraordinaires événements, s'était montré un parfait honnête homme, et un bon Français. » Nous avons vu que Henri Heine allait plus loin : « C'est un grand roi. »

Mais enfin ceux qui restaient les vainqueurs de Trafalgar allaient naturellement profiter et abuser de la prudence, de la longanimité de Louis-Philippe. Devant l'abstention de la France, l'Orient devient la proie de l'Angleterre. Elle obtient ce qu'elle veut : la prépondérance réelle en Syrie et la garantie d'une route commerciale pour les Indes : « L'Euphrate, un des quatre fleuves du paradis, deviendra une rivière anglaise. » Ce triomphe semble d'autant plus vexant à Henri Heine que la situation intérieure de l'Angleterre, à l'époque, était menaçante. « Les Anglais à Paris font des mines très inquiètes : *cela va mal, cela va mal!* Il y a apparence que l'État britannique entier chancelle et menace ruine, *mais il y a seulement apparence.* » Heine compare cet État à la tour de Pise. Lorsque au temps de Canning, il se trouvait à Londres et qu'il assistait aux meetings tumultueux du radicalisme, il pensait que tout l'édifice gouvernemental allait sombrer incontinent. Puis ce sont les lois des céréales qui causent une tempête menaçante pour l'existence de la Grande-Bretagne. « Mais, ajoute-t-il, ne craignez rien, ô fils d'Albion, rappelez-vous le mot de la farce : « Bien que cela craque, cela ne rompra pas, et bien « que cela doive rompre, cela ne rompra pas avec toi ! »

A cet optimisme attristé que lui inspirent les Anglais, correspond, chez Heine, un pessimisme, non moins attristé, quand il considère les Français, ces Français pourtant si supérieurs à tous les autres peuples. Pour lui, ils profitent du temps présent avec précipitation, parce qu'ils pressentent

peut-être que le crépuscule du soir arrive pour eux. Pourtant « ces comédiens ordinaires du Bon Dieu » restent toujours les acteurs principaux du grand drame universel. Heine veut bien concéder que la France n'est pas finie, non... « mais comme tous les peuples, comme le genre humain lui-même, elle n'est pas éternelle... » « Sur son front uni se répandent quelques rides, sa tête légère commence à grisonner... » Soixante-treize ans après que le chroniqueur allemand écrivait ces lignes, cette France, à la fois légère et fatiguée, abattait, sur la Marne, le monstre germanique... Et pourtant combien les menaces, et particulièrement la menace allemande, étaient moins graves pour la France à l'époque dont nous parle Henri Heine ! Le monstre était encore divisé et ses *disjecta membra* jonchaient l'Europe centrale, avant que la collaboration de Napoléon III et de Bismarck ne les ait fortement rassemblés. A en croire notre chroniqueur, les bons Allemands de cet âge d'or vivaient dans la plus grande naïveté politique : « Ils s'imaginent tout bonnement, dit-il, que les Français n'en veulent pas seulement aux couronnes des roitelets germaniques (où sont-ils, Vierge souveraine !) mais aussi aux pommes de terre de leurs sujets et qu'ils désirent posséder les provinces rhénanes pour boire leur bon vin du Rhin : « Mon Dieu non ! s'écrie Heine, les Français nous laisseront volontiers nos pommes de terre, eux qui ont les truffes du Périgord et ils peuvent se passer de notre vin du Rhin, eux qui ont celui de Champagne. » Ce furent en effet les mangeurs de pommes de terre et les buveurs de piquette qui envahirent, quand ils furent devenus forts, le pays des truffes et du vin de Champagne. « La France n'a rien à nous envier », et Henri Heine ajoute : « Que la France, ce pays généreux et sincère, généreux jusqu'à la fanfaronnade, soit notre alliée naturelle et véritablement sûre, c'est ce qui fut la conviction de toute ma vie et il en découle pour moi le besoin patriotique d'éclairer mes compatriotes aveuglés sur l'idiotisme perfide de nos gallophages et de nos bardes chantant le Rhin soi-disant libre. » Les plus perfides gallophages, les ennemis de ces poétiques projets d'alliance entre la douce France et la tendre Allemagne ne se trouvaient pourtant pas au delà du Rhin, mais outre-Manche. L'égoïste oligarchie britannique et ses innombrables agents à l'étranger démolissaient, assez facilement je pense, les jolis châteaux de

cartes délicatement édifiés par l'auteur de l'*Intermezzo*.

Le rêve des vrais Allemands, ceux qui ne se pâmaient pas devant la belle Lutèce, était tout autre : c'était déjà le rétablissement de l'Empire. Seul un Victor Cousin, l'ami et l'admirateur de Hegel et de Schelling, pouvait s'y méprendre. Un beau matin de mai 1841, Henri Heine le rencontre boulevard des Italiens. Le ministre de l'Instruction publique dans le ministère Thiers était arrêté devant une boutique d'estampes en train d'admirer des tableaux d'Overbeck qui s'y trouvaient exposés. « Le monde était sorti de ses gonds, remarque notre chroniqueur, le tonnerre du canon de Beyrouth soulevait, comme un tocsin, tout l'enthousiasme guerrier de l'Orient et de l'Occident. Les Pyramides d'Égypte tremblaient ; en deçà et au delà du Rhin, on aiguisait les sabres. » Et pendant ce temps-là, M. Victor Cousin, ministre de France, admirait tranquillement les paisibles et pieuses têtes des saints d'Overbeck et parlait avec ravissement de « l'excellence de l'art allemand et de la science allemande, de notre profondeur d'âme et d'esprit, de notre amour de la justice et de notre humanité ». Mais le ministre s'interrompant soudain lui-même et comme s'il s'éveillait d'un rêve : « Mais au nom du ciel ! dit-il, que signifie la rage avec laquelle vous vous êtes pris tout à coup à vociférer et à tempêter contre nous, les Français? » Il ne comprenait rien à cette colère d'énergumènes et ce bon apôtre d'Henri Heine avoue n'y rien comprendre, lui non plus, et, prenant affectueusement le ministre de France, l'ami de Schelling et de Hegel sous le bras, ils remontent ensemble le boulevard, en s'épuisant en conjectures sur les dernières raisons de cette querelle d'Allemand, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés au passage des Panoramas, où Cousin entra chez Marquis pour acheter une livre de chocolat. Le journaliste allemand, lui, poursuit le fil de ses pensées, constatant, « avec une prédilection particulière », les plus petites circonstances qui révèlent la singulière sympathie des hommes d'État français à l'égard de l'Allemagne. « Chose étrange, dit-il. Le ministère belliqueux du 1er mars qui fut tant décrié et vilipendé au delà du Rhin, se composait, pour la plus grande partie, d'hommes qui vénéraient et aimaient l'Allemagne avec l'ardeur la plus fidèle. A côté de Victor Cousin qui avait compris qu'on trouve chez Emmanuel Kant la meilleure critique de la raison pure et chez Marquis

le meilleur chocolat, à côté de lui siégeait M. de Rémusat qui rendait aussi hommage au génie germanique... et je suis convaincu qu'il a de la magnificence de ce génie une plus haute idée que tous les compositeurs qui ont beuglé la chanson du Rhin libre de Becker et peut-être même que le grand Niklas Becker en personne. »

« Ils ne l'auront pas, le libre Rhin allemand, aussi longtemps que ses flots tranquilles porteront leur robe verte... » chantait Becker, et notre Musset : « Nous l'avons eu, votre Rhin allemand... — Condé triomphant — A déchiré sa robe verte... » Car l'incendie allumé aux bords du Nil avait fini par éclater, par des voies souterraines, mais connues, sur les rives du Rhin.

Mais, alors, ces menaces se levaient entre une France une et forte et une Allemagne encore divisée, au temps où Adam Jurowski refusait aux Allemands toute capacité d'action, car sur douze Allemands il y avait toujours vingt-quatre partis. « ... Avec notre manière de penser consciencieuse et profonde, disait-il, chacun de nous s'est pénétré aussi de l'opinion contraire à la sienne, avec toutes les raisons démonstratives qui parlent en faveur de cette opinion opposée, de sorte qu'il se trouve toujours deux parties chez les Allemands. La même chose a lieu maintenant chez les Français. » Seulement, chez les Français allant de la monarchie vers la démocratie, le mal n'a fait que croître et embellir, tandis que les Allemands, remontant le courant, acceptaient, adoptaient et finissaient par aimer un gouvernement fort, au-dessus de la discussion.

L'année 1842 s'annonce mal à Paris. Les étudiants crient : « A bas Guizot et vive Lamennais ! » Ce n'est pas que le « lourd et morne » Guizot semble bien séduisant à Heine, et il se surprend parfois à lui préférer son « agile et brillant rival », mais enfin c'est un homme d'ordre, le protecteur de la tranquillité publique, il y a en lui quelque chose de sûr, de solide. Les élections de juillet envoyèrent à la Chambre douze députés de l'opposition contre deux conservateurs à Paris, et Henri Heine voit l'avenir sous la forme d'un sombre drame en trois actes. Premier acte, la révolution en France et la guerre : « La plus affreuse guerre de destruction, qui appellerait malheureusement dans l'arène les deux plus nobles peuples de la civilisation, pour leur perte à tous deux, je veux dire, l'Allemagne et la

France. » Heine voyait plus loin que la guerre de 1870, quand il parlait de la plus affreuse guerre de destruction, mais il n'imaginait pas que l'Allemagne prussianisée aurait alors perdu toute noblesse. Ce qui suit est plus juste, quand il assure que l'Angleterre, « ce grand serpent d'eau qui peut toujours se retirer et se blottir dans son vaste nid de l'océan », échappera, momentanément, au grand bouleversement : C'est là le deuxième acte qui se jouera dans les steppes du Nord. « *L'avenir*, dit-il, *a une odeur de cuir de Russie et de sang.* »

Enfin, le troisième acte verra la ruine de la Russie et de l'Angleterre et, après la fin de l'Ours et du Serpent, le retour aux vieilles traditions absolutistes. « Ce sera peut-être l'époque où il n'y aura qu'un seul berger et un seul troupeau, un berger libre avec une houlette de fer... » Tout ceci après des cataclysmes auprès desquels les peintures de l'Apocalypse ne sembleront que bergeries. Il faut reconnaître que les prédictions, pour les deux premiers actes, ne manquent pas d'un certain à-propos et « l'odeur de cuir de Russie et de sang » a été assez exactement reniflée par le prophète d'Augsbourg. Il avait du nez. Nous attendons encore le troisième acte : Sera-ce la reconstitution du saint empire germanique? Oh ! alors, de quel fer solide et pesant sera faite la houlette du Maître du Monde sous laquelle se pressera « un troupeau d'hommes également tondus, également bêlants »?

Au commencement de ses articles, Heine, pris d'un zèle de sincérité, avait cru bon de faire une espèce de déclaration de foi républicaine. Au delà des mots et des apparences que lui imposaient les opinions de la *Gazette d'Augsbourg*, il demandait, dans sa traduction française, que l'on voulût bien saisir le véritable esprit de ses paroles et y reconnaître partout la plus stricte unité de pensée et son attachement invariable « pour la cause de l'humanité, pour les idées démocratiques et la Révolution ». Il va même jusqu'à admettre le communisme ; mais à peine a-t-il proféré cette opinion que le pauvre poète se trouble et rougit comme s'il avait dit une incongruité devant des gens bien élevés et croit devoir s'excuser en bredouillant des explications : « Les hommes ont tous le droit de manger... » Seulement, il voudrait bien qu'ils n'aillent pas jusqu'à se manger entre eux, et nous nous souvenons de ses gémissements à la menace d'une révolution.

Il avait vu celle de Février et, à vrai dire, il y avait laissé quelques illusions. Après avoir défendu les « républicains et leur supériorité morale » contre la « nullité complète de la bourgeoisie régnante, « il avait été obligé de reconnaître » qu'ils ont la conception un peu lourde, ces braves républicains dont j'avais autrefois une meilleure idée, dit-il. Sous le rapport de l'intelligence, je croyais que leur étroitesse d'esprit n'était que de la dissimulation... mais, après la révolution de Février, je reconnus mon erreur et je vis que les républicains étaient réellement de très honnêtes gens qui ne savaient pas dissimuler et qu'ils étaient en vérité ce dont ils avaient l'air... » Le Juif rêveur et anarchique, le Rhénan subtil et réaliste se combattirent toujours chez Henri Heine.

Au moment de la mort du duc d'Orléans, qui causa un deuil tel qu'on n'en avait jamais vu, le républicain Henri Heine admire non sans étonnement « qu'en France, où la révolution n'a pas cessé de fermenter, l'amour d'un prince ait pu jeter de si profondes racines et se manifester d'une façon aussi touchante ». Et ce lui est une occasion de composer une ode nouvelle au roi, dont nous avons déjà si souvent vu l'éloge sous sa plume, à ce roi abreuvé de souffrances, et dont la fermeté impose le respect à tout le monde : « Dans l'adversité, il montre le véritable héroïsme, son cœur saigne dans une douleur inouïe ; mais son esprit reste indomptable et il travaille jour et nuit. Jamais on n'a senti le prix de sa conservation plus profondément que dans le moment où le repos du monde entier dépend de sa vie. Ne succombe pas sous tes blessures et ne cesse pas de combattre, malheureux roi, vaillant héros de la paix ! »

Aurait-on cru Louis-Philippe capable d'échauffer un poète lyrique? Mais Henri Heine s'échauffait facilement pour tout ce qui était français et, vers la fin de son petit volume d'articles, nous découvrons ce nouveau couplet : « Mon cœur jubilait lorsque la diligence roulait sur le pavé chéri des boulevards... et que je respirais l'air délicieux et civilisé de Paris... » Mais d'où revenait donc notre poète? Vous l'avez deviné : d'Angleterre. Il venait de quitter ces Anglais, malheureuses machines... Il lui semble encore entendre le bourdonnement des rouages par quoi ils pensent, sentent, calculent, digèrent et prient... Henri Heine confesse qu'il n'est pas tout à fait impartial quand il parle des

Anglais... Son aversion repose, il s'en rend compte, sur une obscure inquiétude touchant la tranquillité heureuse et paisible de sa patrie allemande. Depuis qu'il a compris profondément quel égoïsme impassible domine aussi leur politique, il est rempli d'une terreur superstitieuse. Cette nation réunit en elle « la rapacité des loups de Rome et l'astuce des serpents de Carthage... » On voit que, de terreur, le pauvre Heine perd toute mesure dans son lyrisme journalistique et l'on s'attendait presque à l'entendre parler, dans son trouble, comme Monsieur Jourdain, de la rapacité des serpents et de l'astuce des loups ; mais après tout, il n'a pas tort quand il constate que l'Angleterre devient surtout dangereuse lorsqu'elle voit succomber ses intérêts mercantiles et qu'il n'y a, dans toute la création, aucune créature aussi inhumaine qu'un marchand dont le commerce ne va plus. Et il ajoute : « Comment l'Angleterre se sauvera-t-elle de cette crise commerciale? Je sais que la politique de la moderne Carthage n'est pas difficile sur le choix des moyens. Une guerre européenne paraîtra, en dernier ressort, à cet égoïsme, le remède le plus propre à ménager au mal intérieur quelques dérivations au dehors. » Les prédictions ne sont jamais entièrement exactes, mais c'est déjà fort beau lorsqu'elles contiennent quelque grain de vérité. Quand vint l'heure du terrible remède, l'Angleterre ne le provoqua pas, mais elle l'accepta avec des airs de redresseur de torts où Heine n'eût pas manqué de découvrir une nouvelle hypocrisie. Il n'eût pas manqué d'admirer aussi avec quel « automatisme », le « mercantilisme » de l'Angleterre se retourna, le lendemain même de la victoire, contre ses alliés d'hier. Il eût admiré que les caractères des peuples, pas plus que ceux des hommes, ne changent davantage malgré le temps, malgré les inventions, malgré le progrès, malgré ces chemins de fer naissants qui, selon lui, allaient lancer l'existence dans de nouveaux orbites, vers de nouvelles joies et de nouvelles souffrances.

JEAN D'ELBÉE.

Les Impôts que nous payons

En aucun temps on ne peut adresser aux impôts l'objection que Buloz faisait à Dieu de « n'être point un sujet d'actualité ». D'actualité, les impôts le sont toujours, mais avec, en quelque manière, plus d'intensité encore qu'à l'ordinaire quand, après une législature qui avait « chanté le péan » fiscal dans une sorte de délire sacré, le gouvernement reconnaît lui-même la nécessité de reviser sans délai le cahier des charges des contribuables.

Si la Chambre nouvelle entend cet appel, il lui faudra opter entre deux politiques : ou apporter de nombreuses retouches au système en vigueur, ou le rejeter en entier au creuset législatif. De l'aveu même des partisans de ce système, plus d'une paille apparaît dans la table d'airain sur laquelle il est gravé. Rien de ce système n'est bon, à croire les partisans du régime fiscal d'avant-guerre. Au demeurant, pour en juger sainement, il convient de faire le point, en rappelant d'où l'on est parti, où l'on tendait, la vitesse du vol et... la dérive.

*
* *

L'on est parti du système d'impôts directs réels que le législateur révolutionnaire avait construit à chaux et à sable, par haine de l'impôt personnel, procédé d'imposition

prédominant sous l'Ancien Régime. Les « quatre vieilles » méritaient bien leur nom puisqu'elles ne sont mortes qu'aux environs de leur cent vingt-sixième année, accompagnées des regrets éternels d'un grand nombre de contribuables. On comprend la sympathie qu'elles suscitaient, car elles avaient un mérite éminent : elles maintenaient les agents du fisc à une distance respectueuse des *redevables* et réduisaient leurs mutuelles relations au strict minimum qu'exigeaient les « besoins du service ». Une assiette exacte des impôts était assurée moyennant quelques « tournées de mutation » faites chaque année, dans sa circonscription, par le contrôleur des contributions directes. Il ne posait de questions qu'aux seuls *patentables*, et ces questions n'avaient rien d'indiscret ; il leur demandait le nombre des machines, des métiers, des ouvriers et des employés à leur service. Pour le surplus un coup d'œil sur les propriétés bâties, sans y pénétrer, afin de constater le nombre des ouvertures (portes et fenêtres) visibles *de l'extérieur*, une visite à la mairie pour y recueillir les réclamations des contribuables, et notre contrôleur savait ce qu'il lui suffisait de connaître pour tenir à jour « les matrices » et confectionner les « rôles ». Avec un tel système, ni arbitraire à craindre, ni fraude à redouter. Enfin, les impositions étaient publiques, car un chacun pouvait à la mairie prendre connaissance des matrices qui y restaient déposées.

Sous tous les régimes politiques et par tous les temps la France, pendant plus d'un siècle, avait marché, les pieds à l'aise, dans ses « vieux souliers ». Un mauvais souvenir, cependant, mais un seul, « les 45 centimes » de la seconde République !

Dès le début du vingtième siècle, on fit honte à la troisième de n'être point à la mode de quelques-uns de ses voisins : ses atours fiscaux étaient moins démocratiques que ceux du Royaume-Uni, voire que ceux de l'Empire allemand. Comment pouvait-elle consentir, sous prétexte de se montrer discrète, à ne pas atteindre les revenus qu'aucun signe extérieur ne révèle et dont il faut bien, pour les connaître, exiger la déclaration ! Elle osait se contenter en ce qui concernait les bénéfices de l'industrie, du commerce et de quelques professions dites libérales, des patentes, véritable collection de miroirs déformants, tels qu'on en voit dans les baraques foraines ! Vraiment elle n'était pas diffi-

cile ! Si, enfin, elle croyait avoir dans « la *personnelle-mobilière* » un impôt général sur le revenu, c'était une pure illusion dont seule au monde elle était dupe. Un jeune ministre des Finances, très talon rouge et qui s'efforçait de donner la même couleur à ses opinions politiques, lui présenta le plan d'un nouvel édifice fiscal.

A la veille même de la guerre, en mars et en juillet 1914, on abattit deux ailes de l'antique construction révolutionnaire et sur leur emplacement furent élevés l'impôt foncier des propriétés non bâties réformé — ou prétendu tel — et le corps principal du nouveau palais, l'impôt général sur le revenu net global. Pleins de zèle, les démolisseurs se disposaient à abattre la patente, quand la guerre vida le chantier ; même la mise en application de l'impôt général fut renvoyée à des temps que l'on espérait meilleurs. Ce fut cependant en pleine guerre, en 1917, et alors qu'une partie du territoire était envahie, qu'il commença d'être appliqué, mais déjà non point tel que l'avait voté le législateur de 1914. La même année était promulguée (loi du 31 juillet 1917) la partie du nouveau système qui concernait la plupart des impôts cédulaires. Le système fonctionnait en totalité dès l'année de la Victoire.

La France se trouvait enfin dotée d'un régime fiscal moderne en ceci, tout au moins, que l'impôt redevenait personnel comme sous l'Ancien Régime. Évidemment — et le lecteur doit bien l'entendre — on ne prétend point qu'il n'y a nulle différence entre l'impôt cédulaire sur les bénéfices industriels et commerciaux et les « vingtièmes d'industrie », ni que notre impôt général sur le revenu soit la copie de la « capitation graduée » ; on veut seulement souligner que la réintroduction dans notre système fiscal du principe de la personnalité de l'impôt a été saluée comme la réalisation d'un progrès démocratique.

* * *

Il est permis, d'ailleurs, de négliger, comme tout à fait subalterne, le côté politique d'une réforme fiscale, car sa véritable portée pratique est d'ordre économique et d'ordre social.

Les principes qu'ont entendu poser les partisans du nouveau système d'impôts sont les suivants. En premier lieu,

lier la créance fiscale de l'État à l'existence même des revenus des contribuables, de tous leurs revenus quelle qu'en soit la nature : le contribuable ne doit d'impôts directs à l'État que s'il a effectivement touché des revenus, sinon il n'en doit pas. Appliquer, en second lieu, au contribuable le proverbe qu'*à brebis tondue Dieu mesure le vent* et, par conséquent : 1° ne pas exiger d'impôt direct sur le revenu qui est considéré comme égal, sans plus, au « minimum d'existence » ; et 2° reconnaître le droit à des « déductions *pour charges de famille* » ; 3° proportionner le poids du fardeau fiscal aux capacités contributives de chaque contribuable, en s'en tenant, d'ailleurs, à l'application de quelques principes et sans entrer dans le détail infini des situations individuelles : pour cela, consentir à des « abattements de base » dans quelques impôts cédulaires, et, en vue « d'égaliser les sacrifices fiscaux », imposer le revenu net global au moyen d'un impôt de superposition comportant la taxation progressive. Le législateur a souligné sa volonté sur ce point en surchargeant les redevables de l'impôt général de 10 pour 100 ou de 25 pour 100 du montant de leur cote initiale selon que, âgés de plus de trente ans et mariés depuis plus de trois ans il n'ont pas d'enfants, ou que, célibataires, ils ont plus de vingt-cinq ans.

Tels sont les principes fondamentaux. Le législateur s'y est-il montré fidèle dans les textes qui édictent les mesures d'application, et l'administration dans la manière dont elle croit pouvoir interpréter la loi?

Sans doute — et nous le verrons — dans la pratique ces beaux principes ont souvent été perdus de vue ; mais il faut tout d'abord reconnaître que, pour les revenus cédulaires comme pour le revenu global, la tarification a été établie d'une manière fort judicieuse. Les revenus cédulaires sont atteints par l'impôt proportionnel et sont répartis, d'après leur origine, en trois catégories : revenus du travail, revenus du capital, revenus mixtes de travail et de capital. A chacune de ces catégories il est fait application d'un taux spécial. Il y a donc trois taux d'imposition, le plus bas (aujourd'hui, 12 pour 100) frappe les revenus du travail, le plus élevé (18 pour 100) les revenus du capital, un taux intermédiaire (15 pour 100) les revenus mixtes. Pour appliquer le principe de la progressivité à l'impôt général il a été fait choix du procédé qui laisse le moins de place à l'arbitraire :

un seul taux, en effet, a été établi (30 pour 100 aujourd'hui) ; la progressivité de l'imposition résulte de ce que l'ensemble des revenus imposables d'après le principe progressif — sommes comprises entre 7 000 et 550 000 francs — ayant été divisé en 25 échelons, le taux de l'impôt n'est appliqué qu'à un vingt-cinquième de la somme qui forme l'échelon le plus bas, à deux vingt-cinquièmes de la partie du revenu comprise dans le second échelon, à trois vingt-cinquièmes... et ainsi de suite, de telle sorte que le taux de 30 pour 100 ne frappe pleinement que les sommes comprises dans le vingt-cinquième échelon et au delà. Grâce à ce procédé les *tranches égales* de revenus inégaux sont également frappées par la progression, et tous les contribuables se ressentent également de n'importe quelle augmentation ou de n'importe quelle diminution du taux d'imposition réalisée en vue d'augmenter le produit fiscal de l'impôt général ou, au contraire, de modérer la charge supportée par les redevables. La solidarité que le système établit ainsi entre eux tous est un antidote efficace contre le poison de la démagogie, particulièrement virulent en matière fiscale.

N'ayant pas hésité à reconnaître qu'en ce qui concerne la tarification la perfection a été atteinte du premier coup, nous n'en serons que plus à l'aise pour montrer que sur beaucoup d'autres points elle est encore fort éloignée, malgré les nombreuses retouches que le système a subies depuis dix ans.

Lorsque l'on rapproche les uns des autres les impôts cédulaires, qui atteignent les revenus professionnels, on est, tout d'abord, frappé de la sollicitude manifestée par le législateur envers les redevables de la cédule des salaires et des traitements. Cette cédule est, de toutes, la moins imparfaite ; les abattements de base y sont plus larges que dans les autres cédules (ils sont aujourd'hui les mêmes qu'en matière d'impôt général), les déductions pour charges de famille y sont également admises dans les mêmes conditions qu'en matière d'impôt général : enfin les redevables jouissent du privilège de déduire pour la détermination de leur revenu net non pas l'impôt cédulaire de l'année antérieure mais celui de l'année en cours. Comme, d'autre part, le plus grand nombre des redevables de cet impôt se sont montrés peu empressés de faire au fisc la déclaration de leurs salaires, l'obligation de la déclaration a

été transportée du redevable à son employeur. Un instant même on avait songé à introduire chez nous le système allemand du stoppage à la source, en vertu duquel l'employeur est tenu de faire la retenue de l'impôt pour le verser lui-même au percepteur. La crainte de susciter des conflits entre les patrons et les ouvriers a fait abandonner ce projet, voire même l'application du principe de la saisie des deniers dus au fisc entre les mains de tiers détenteurs, en l'espèce entre les mains des patrons. Les ouvriers n'ont rien gagné, d'ailleurs, à écouter les mauvais bergers qui leur avaient donné le conseil de brûler leurs feuilles d'impôts ou de les renvoyer au percepteur, car ils ont été poursuivis pour le paiement de leur salaire brut. Ceux, au contraire, qui se sont enquis de leurs droits ont pu faire admettre en déduction les dépenses exposées à raison de leurs occupations professionnelles et leurs charges de famille.

Le législateur serait fort en peine d'expliquer pourquoi il n'a pas accordé ce dernier droit aux redevables de la cédule des professions non commerciales ni aux agriculteurs. Il le leur accordera demain, sans doute, mais cette injustifiable inégalité de traitement n'en aura pas moins duré plus de dix ans.

Reprochera-t-on au législateur de 1917 d'avoir donné un accroc au principe de la distinction entre revenus du travail et revenus mixtes, en appliquant aux bénéfices agricoles le taux de la première de ces deux cédules? Bien qu'en pure théorie les bénéfices agricoles soient, incontestablement, des revenus résultant d'une combinaison de capital et de travail, il faut bien reconnaître que dans un pays comme le nôtre, où dominent de beaucoup en nombre les petites entreprises sur lesquelles le paysan « peine dur », la part de revenu attribuable au travail l'emporte — et de beaucoup — sur celle du capital dans une exploitation agricole du type français et de caractère moyen ; l'exception se justifie donc.

La stricte application du principe en vertu duquel l'impôt devait être exactement proportionné au montant du revenu aurait dû faire écarter absolument tout recours au système du forfait, mais il y a loin de la coupe aux lèvres et l'évolution de notre système fiscal est, à ce propos, des plus édifiantes. Le forfait a sa place dans la cédule des bénéfices agricoles et dans celle des bénéfices industriels et commerciaux ; suivons-le dans chacune d'elles successivement.

Il est commode de poser en principe que l'impôt aura pour assiette le revenu réel net, et logique de définir le revenu net : ce qui reste du revenu brut moins les frais exposés et les charges supportées par le chef de l'entreprise pour l'acquisition et la conservation du revenu brut ; il n'y a plus, cela fait, qu'à effectuer une soustraction ! Sans doute ; mais il doit y avoir, à la clef (si l'on peut ainsi parler), une comptabilité. Or ce n'est pas parce que, à Grignon, pour obéir aux prescriptions de la comptabilité publique, on porte à la fois aux recettes et aux dépenses la valeur du lait des vaches d'État qui est consommé par les élèves de l'école, que toutes les entreprises agricoles de France et de Navarre seront dotées d'une comptabilité. Qui, sans erreur, fera la ventilation de la valeur des engrais naturels ou chimiques enfouis dans un champ avant la campagne de betteraves, entre la récolte des betteraves de l'année et celle du blé de l'année suivante, en tenant compte exactement de la quantité et de la qualité de ces deux récoltes, eu égard, en outre, aux particularités météorologiques des deux années, celui-là peut aussi aisément « trouver l'âge du capitaine étant donné la hauteur de la cheminée du navire, la largeur de la coque et la longueur du pont. » Le législateur s'est donc résigné — et de fort bon cœur — à concéder aux agriculteurs pour la détermination de leurs bénéfices imposables un système forfaitaire grâce à quoi cette cédule produit... ce que l'on sait. A l'impossible, nul, évidemment, n'est tenu, mais le forfait de la cédule des bénéfices agricoles n'en fait pas moins tache dans le bel ordre de notre système fiscal.

Plus typique encore est l'histoire des variations législatives en matière de bénéfices industriels et commerciaux. La crainte des « réactions » des contribuables est le commencement de la sagesse pour le Parlement, c'est pourquoi la loi du 31 juillet 1917 laissait aux redevables de cette cédule le choix entre la déclaration, avec preuve à l'appui, de leur bénéfice réel, et la simple déclaration de leur chiffre d'affaires dont, par application à ce chiffre de coefficients prédéterminés, le fisc tirait une certaine valeur exprimant le revenu forfaitaire, base de l'impôt. Toutefois, au cours de la discussion du projet de loi, il avait été dit formellement que ce procédé forfaitaire n'avait qu'un caractère provisoire et qu'il serait supprimé dès que le système de la décla-

ration du bénéfice réel serait acclimaté dans notre pays.

Dans le courant de 1926 il a semblé au Parlement que l'acclimatation était faite, mais seulement pour les redevables dont le bénéfice dépasse 50 000 francs. *Ipso facto* ils tombent sous le coup d'un contrôle administratif du caractère le plus inquisitorial. Les autres n'ont à déclarer que « l'ordre de grandeur » de leurs bénéfices et sont exempts de tout contrôle. Le fisc est tenu de les croire sur parole, à moins que par le procédé des « recoupements » que lui permet, il est vrai, l'existence de l'impôt sur le chiffre d'affaires, il ne soit en mesure de les convaincre que leur déclaration est fausse. Les chances de tels recoupements sont, d'ailleurs, assez faibles, car l'impôt sur le chiffre d'affaires fait lui-même l'objet de forfaits entre les redevables et le fisc jusqu'à concurrence de sommes bien supérieures à cinquante mille francs.

Pour parfaire le tableau des fantaisies des législateurs il faudrait exposer en détail le régime fiscal des artisans et parler des commissions auxquelles *peuvent* être déférés pour avis les différends entre le fisc et les commerçants et de celles auxquelles *doivent* être déférés les différends qui s'élèvent entre le fisc et les redevables de la cédule des bénéfices des professions non commerciales. Mais ceux-là même qui sont élevés dans ce sérail et sont tenus — peut-on dire professionnellement? — d'y vivre, sont loin d'en connaître tous les détours et toutes les impasses.

L'imposition des revenus du capital apparaît, au premier abord, comme moins incohérente que celle des revenus professionnels. On a tôt fait, cependant, d'y découvrir d'étranges anomalies où l'équité ne trouve pas son compte. Le législateur a pensé en 1917 qu'il lui restait peu à faire pour compléter, sur ce point, l'œuvre commencée depuis longtemps ; il a cru, assez à la légère, qu'entre les lois de 1890 et de 1914 qui avaient organisé l'impôt foncier et celle du 30 juin 1872 qui avait décidé l'imposition du revenu des valeurs mobilières, il suffisait d'insérer quelques dispositions en vertu desquelles les revenus des capitaux, des dépôts et des cautionnements seraient atteints à leur tour, l'égalité d'imposition de tous les revenus des capitaux devant, au surplus, résulter de l'application à ces différentes catégories de ressources fiscales d'un taux d'impôt unique.

En fait, il y a deux choses auxquelles il n'a point pris

garde, à savoir que, même réformé par la loi de mars 1914, l'impôt foncier ne fonctionnait pas conformément aux principes fondamentaux sur lesquels était censé reposer l'ensemble du nouveau système d'imposition des revenus, et pas davantage la loi du 30 juin 1872. Notre impôt foncier cadre mal avec le principe : pas de revenu, pas d'impôt, puisque, pour ne citer que cet exemple, l'impôt est dû par un propriétaire ayant loué son bien, encore que le locataire insolvable ne s'acquitte pas de son loyer.

L'entorse que donne aux principes la taxation des valeurs mobilières, bien que différente, n'est pas moins grave : ce ne sont pas seulement les revenus de ces valeurs qui se trouvent atteints, ce sont également les *produits*, terme qui désigne, on le sait, des avantages occasionnels et non pas périodiques. Ainsi, là encore, au nom de l'impôt spécial en principe aux revenus, autre chose que les revenus se trouve frappé. Nous en passons, et, peut-être, des meilleures, mais nous ne saurions tout dire.

Du nouveau système des impôts directs l'État non seulement se promettait une plus équitable répartition de l'impôt, mais attendait un surcroît notable de recettes fiscales. Cependant il y fallait du temps et l'on était alors en pleine guerre. Pour obtenir, sans tarder, des ressources nouvelles, le législateur, bien qu'il en eût, fut contraint, six mois après avoir mis sur pied les impôts cédulaires, de créer de nouveaux impôts indirects : le 30 décembre 1917 il votait l'impôt sur les paiements et la taxe de luxe. Ce n'était que peloter en attendant partie ; deux ans et demi encore devaient s'écouler avant que le gouvernement se décidât enfin à exiger des contribuables des sacrifices qui ne fussent pas ridiculement disproportionnés aux besoins financiers de l'État.

Le clou de la grande loi fiscale du 25 juin 1920 fut la création de l'impôt sur le chiffre d'affaires. Si cet impôt était sans précédents dans notre histoire fiscale, car « les aides » de l'ancien régime n'avaient pas le caractère de généralité du « chiffre d'affaires », il en avait, du moins, — d'anciens et de récents — dans l'histoire universelle : la *centesima rerum venalium* de l'empire romain, l'*alcalava* espagnole, et, beaucoup plus près de nous dans le temps, l'impôt du chiffre d'affaires aux États-Unis à l'époque de la guerre de Sécession, le même impôt des dernières années de l'empire allemand. Ses imperfections, si graves qu'elles puissent paraître,

sont peu de chose en comparaison de ses qualités et étant donné « le malheur des temps », malheur qu'ont engendré l'inflation et l'instabilité monétaire. Il a pour premier mérite d'être très productif et de procurer au Trésor des rentrées constantes qui l'alimentent régulièrement en tout temps ; un autre mérite qui ne le cède guère au premier tient à ce qu'il est proportionnel, tout à la fois, aux dépenses et à la valeur de la monnaie. Cette dernière propriété en fait l'impôt idéal d'une époque d'instabilité monétaire.

Si les consommateurs qui, en fin de compte, le supportent, s'en accommodent, un grand nombre de ceux qui n'ont qu'à en faire l'avance le honnissent et demandent qu'il soit remplacé par un « impôt à la production ». Dans quelques cas, d'ailleurs rares, cette substitution est possible ; elle a déjà été faite pour plusieurs marchandises, elle peut l'être encore pour un très petit nombre d'autres, mais généraliser cette substitution serait incontestablement commettre, suivant le mot du professeur Alix, « une stupidité fiscale ». Il est permis d'espérer que le législateur de la quatorzième législature ne se croira pas tenu d'honneur d'en ajouter une à celles dont il nous reste à parler. On peut, en effet, tenir pour telles l'augmentation excessive des impôts qui frappent les transports et celle non moins excessive des impôts qui atteignent les mutations à titre onéreux.

L'imposition des transports est, pour le fisc, une imposition de tout repos, en ce sens qu'elle est des plus faciles à établir et qu'aucune fraude n'est à craindre étant donné le contrôle dont les compagnies de chemins de fer sont l'objet de la part de l'État ; la vis est toujours prête, il n'y a qu'à lui donner quelques tours de plus. Le législateur ne s'en est pas fait faute et, de quelque 80 millions en 1913, le produit de cet impôt s'est élevé à près de 1 milliard 100 millions en 1927. Seulement, considéré du point de vue de l'économie générale d'un pays, l'impôt sur les transports est un des plus néfastes qui puissent être, car il désorganise les courants commerciaux et pèse plus lourdement sur les marchandises pondéreuses et d'un usage général que sur les produits finis et d'un emploi plus restreint. Les progrès de la civilisation et celui du bien-être des masses humaines sont liés à l'accroissement des facilités de transport ; diminuer ces dernières arrête les premiers et est même susceptible de faire rétrograder civilisation et bien-être.

L'exagération des droits de mutation à titre onéreux a un effet non moins désastreux sur la circulation juridique des biens qu'elle entrave et peut arrêter presque complètement, comme on le constate aujourd'hui, en particulier pour les mutations immobilières qui doivent supporter une charge fiscale atteignant près de 25 pour 100 du prix de vente. De tels excès poussent les redevables à la fraude, toutes les fois que la fraude est possible, c'est-à-dire toutes les fois où le vendeur et l'acheteur peuvent traiter à l'amiable ; la victime de l'abus fiscal est alors le Trésor lui-même et, par conséquent, indirectement l'ensemble des contribuables. Constatons sans déclamer. Si la vente est une vente forcée, par exemple une licitation pour partage d'une succession échéant à des mineurs, toute la perte retombe sur le vendeur. Les victimes de la rapacité du fisc sont donc, soit le Trésor lui-même, soit les vaincus de la vie et les orphelins

La cause des acheteurs et des vendeurs de valeurs mobilières apparaît, à première vue du moins, comme moins intéressante que celle des vendeurs de propriétés immobilières ; mais, cependant, si l'on envisage le problème de la taxation des mutations à titre onéreux de valeurs mobilières du point de vue de l'intérêt économique et du progrès social, on doit craindre les conséquences d'exagérations fiscales qui diminueraient le volume des transactions de notre Bourse des valeurs. Si l'épargne française ne peut pas trouver sur le marché national une masse de placements correspondant à sa propre grandeur, elle s'aventurera de plus en plus sur les Bourses étrangères où elle fera choix, au petit bonheur, de papiers de qualité douteuse sinon certainement mauvaise. Nous sommes ici dans un domaine où la concurrence internationale s'exerce librement : la fiscalité doit se régler et savoir se limiter en conséquence. En conséquence également il est indispensable de reviser et d'alléger au plus tôt la fiscalité qui atteint les valeurs au porteur et l'impôt du timbre d'abonnement. Les « désabonnements » de sociétés pleuvent aujourd'hui larges et drus comme pluie d'orage, au grand dam des porteurs français, et principalement des petits porteurs qui ne sauraient suivre les vicissitudes de leurs titres ni sur les Bourses étrangères ni sur le marché hors cote où, après le désabonnement, ces valeurs doivent se réfugier.

Mais le domaine où la frénésie fiscale du Parlement confinait à la folie furieuse était, depuis la guerre, celui des successions. Si les communistes l'eussent emporté aux élections d'avril dernier ils n'auraient pas eu à aggraver très sensiblement le régime fiscal des successions tel qu'il a fonctionné d'avril 1924 à août 1926, pour supprimer totalement, après une génération, le droit d'héritage. Avant même que fût intervenue la loi du double décime de 1924 le simple jeu des tarifs de la loi du 25 juin 1920, par suite de la combinaison de la *taxe successorale* et des *droits de mutation par décès*, pouvait absorber plus des neuf dixièmes de certaines successions ! Pour y parer, le Parlement se trouva dans l'obligation de voter une disposition spéciale qui, dans ce cas, limitait le prélèvement fiscal à 80 pour 100 du montant des biens du *de cujus*. L'héritier qui recueillait alors un cinquième du patrimoine du défunt le devait à un régime de faveur !

Le bon sens ne perd jamais chez nous définitivement ses droits et, depuis la loi d'août 1926, on est revenu à une taxation qu'il est permis, étant donné l'état actuel de nos finances publiques, de considérer comme raisonnable : en ligne directe le prélèvement fiscal est ramené au maximum de 25 pour 100 et de 40 pour 100 en ligne collatérale. Naturellement ces réductions ont eu pour effet de réduire de quelques centaines de millions dans les rendements fiscaux de l'année 1927 le produit de la rubrique des successions ; sur quoi, au début de l'année, la tribune a retenti des commentaires indignés d'un ou deux députés en mal de démagogie. C'est ainsi que les contribuables reconnaissaient la magnanimité du législateur ! Ce député avait bien raison : il n'y a pas eu assez de décès l'an dernier ; à quoi donc pensaient les médecins?

Les mêmes parlementaires qui, n'aimant pas les successions, veulent en tirer la quintessence, aiment les monopoles à condition que ceux-ci rapportent au Trésor le moins possible. La Chambre de 1920 avait voté la suppression de celui des allumettes parce qu'il lui avait été démontré qu'il ne rapporte jamais plus que quand, les ouvriers des usines étant en grève, l'État est obligé de se fournir d'allumettes à l'étranger ! Mais les « monopoles d'État » font partie intégrante de la mystique des partis dits avancés. Ces partis ayant eu la majorité aux élections de mai 1924

le monopole des allumettes a été maintenu, et une nouvelle tentative pour son aliénation temporaire, bien que provenant de l'initiative du chef du gouvernement lui-même, s'est heurtée à l'obstination de la majorité accrochée à cette planche pourrie.

Le monopole des tabacs, lui, n'eut rien à craindre pour son existence, mais afin d'obtenir de la treizième législature, au moment où de nouveaux sacrifices étaient exigés des contribuables, qu'elle consentît à relever le prix nominal du tabac dans la mesure où la dépréciation de notre monnaie avait déjà automatiquement relevé celui du pain, il fallut s'y reprendre à deux fois et l'on vit — le mot appartient au rapporteur général de la commission du budget de 1926 — « jusqu'où pouvait aller la lâcheté de cette Chambre ».

Afin d'assurer les ressources nécessaires à l'amortissement de notre dette le gouvernement eut l'heureuse inspiration de mettre sous scellés les produits du monopole des tabacs, des droits de succession et d'un impôt nouveau, le droit de 7 pour 100 dit de première mutation sur les ventes d'immeubles et les ventes de fonds de commerce, et de confier ce dépôt à la caisse constitutionnelle d'amortissement. Nous avons donc maintenant nous aussi, à l'imitation des Anglais, un fonds consolidé de recettes soustraites aux fantaisies annuelles et électorales du Parlement.

Avec les autres nos législateurs joueront aux quilles. La reine — la taxe sur le chiffre d'affaires — est particulièrement visée. Déjà un notable député — peut-être celui-là même qui désirait voir jusqu'où pouvait aller la lâcheté de la Chambre du Cartel — propose d'enlever à l'administration des finances le droit de contrôler les déclarations des redevables dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 50 000 francs.

Si la Chambre veut concilier les intérêts des contribuables avec ceux du Trésor, intérêts qui, à l'instar des droits des peuples et de ceux des rois, ne s'entendent jamais mieux que dans le silence, elle devra faire porter les dégrèvements, avant tout, sur les impôts dont une diminution de taux aura pour contre-partie le développement de la matière imposable. Il y en a, mais ils ne se découvrent pas à la lumière de l'intérêt électoral. Une connaissance approfondie de la nature de la matière imposable ainsi que la connaissance de l'orientation et de l'amplitude des réactions psy-

chologiques des redevables de chaque impôt sont de plus sûrs guides.

Ce principe posé, les premiers dégrèvements doivent tendre, les uns à diminuer le prix de la vie ou, si c'est trop espérer dans les circonstances présentes, du moins, tendre à compenser les facteurs de hausse du prix de la vie dont l'action peut encore s'intensifier, — les autres doivent encourager de nouveau les prévoyants de l'avenir. Dégrever, d'une part, pour soulager *la masse des consommateurs*, de l'autre pour favoriser la reprise et le développement de l'épargne, voilà la politique fiscale vers laquelle s'orientera la Chambre nouvelle, si elle est sage. Qu'elle la poursuive hardiment dans la mesure où le souci de respecter l'équilibre budgétaire le lui permettra.

Et puissent la commission du budget ainsi que la commission de législation fiscale qui doit bientôt renaître, faire graver, en lettres d'or, sur les murs de leurs bureaux, cette parole d'un président de la République Helvétique en laquelle est contenue toute la sagesse fiscale : « Ce qui profite à un État ce n'est pas ce qu'il prend au contribuable ; c'est ce qu'il lui laisse. » Elle serait bien à sa place également sur le portefeuille de nos ministres des finances, entre un A et un Ω.

G. LECARPENTIER.

A travers le Répertoire lyrique

(DEUXIÈME SÉRIE)

Le Pré-aux-Clercs

Jours de mon enfance...

Ainsi commence l'air d'Isabelle, au second acte. Pour qui l'entendit naguère en de tels jours, ce début garde après soixante années un charme fait de souvenir et de mélancolie. Quatre mots seulement, pas beaucoup plus de notes, mais posées avec douceur et tombant de cette « chute mourante » qui ravissait le prince shakespearien du *Soir des rois*. Certes la suite de l'air est fâcheuse. Mais le « départ » en est touchant. Il y a comme cela dans la musique, et dans notre musique française, non pas même des mélodies, mais des commencements de mélodie, parfois une seule mesure, une intonation première, qui suffit à nous attendrir. C'est, dans *Richard Cœur de Lion*, « *Une fièvre brûlante*, » ou « *Champs paternels*, » de *Joseph*, ou, dans la *Dame blanche* : « *Viens, gentille dame.* »

Qui sait ce qu'un enfant peut entendre et peut dire
Dans ces soupirs divins nés de l'air qu'il respire,
Tristes comme son cœur et doux comme sa voix!

Oui, nés de l'air natal que respira notre enfance lointaine et que bientôt peut-être, car voici le soir, nous ne respirerons plus.

Aussi bien il est une autre raison pour qu'au seuil de

l'œuvre d'Hérold, sa dernière œuvre, la *Melancolia* d'Albert Dürer puisse venir s'asseoir. *Le Pré-aux-Clercs* fut représenté pour la première fois à l'Opéra-Comique le 15 décembre 1832, avec un succès éclatant. Appelé sur la scène à grands cris, Hérold ne put y paraître. Miné depuis longtemps par la phtisie, pris d'un crachement de sang, on le ramena chez lui sans connaissance. Il mourut un mois après (19 janvier 1833), âgé seulement de quarante-deux ans. Mozart, Weber, Hérold, Schubert, Bellini, Chopin, Bizet, que de tombeaux où l'on pourrait écrire, comme sur celui de Pergolèse, mort le plus jeune de tous : « *Giovane e moribondo.* »

L'ouverture du *Pré-aux-Clercs* est de style composite. Une ébauche de fugue, et non sans vigueur, alterne avec un *allegro* digne d'Auber ou de Rossini. Mais voici que monte un chant de clarinette, presque une plainte, où l'on dirait qu'un souffle de l'âme rêveuse et romantique de Weber a passé.

A peine le rideau levé commence le duo, resté populaire, du petit cabaretier Girot et de sa fiancée. Qui n'en connaît l'air et la chanson !

Les rendez-vous de noble compagnie
Se donnent tous en ce charmant séjour
Et gaiement on y passe la vie
A célébrer le champagne et l'amour.

Couplet de vaudeville, pas davantage. Rien d'autre que l'annonce et comme l'enseigne, parlée et chantée, d'un cabaret à la mode. Sourions des paroles, mais des paroles seulement. La phrase vocale a de l'élégance et de l'allure. Et puis, et surtout, l'orchestre lui prête une poésie indéfinissable mais profonde, un charme de mélancolie et de tristesse attirante qui plus loin, sur mainte page de l'œuvre sera répandu. Ce charme, d'où vient-il donc? Oh ! de bien peu de chose, d'une suite de quatre accords parfaits, les plus simples du monde, majeur le premier et les trois suivants mineurs. En ces derniers est le secret, je dirais presque le mystère. Encore une fois oublions les mots, n'écoutons que les notes, mais toutes les notes. Elles dépassent de beaucoup le texte et le personnage. Elles sont au nombre de celles qui pour un rien et par un rien sont près de nous émouvoir.

Que de passages encore, un peu partout, marqués de ces touches furtives ! C'est la romance *(Souvenirs du jeune âge)* que murmure Isabelle, retenue à la cour de France. C'est un soupir de la reine de Navarre, prisonnière également « *loin du beau pays.* » Peu de chose assurément en l'une et l'autre de ces deux phrases, mais quelque chose d'exquis et qui touche, qui fond le cœur. Gounod disait un jour de je ne sais plus quel ouvrage, l'un des siens peut-être : « Il y a des coins. » Il y en a dans le *Pré-aux-Clercs*, de retirés, de cachés dans l'ombre, et qui sont délicieux. Vous savez comment Henri Heine, à propos du *Déserteur*, a parlé de notre opéra-comique : « Voilà de la vraie musique française. La grâce la plus sereine, une douceur ingénue, une fraîcheur semblable au parfum des bois, un naturel vrai, vérité et nature, et même de la poésie. Oui, cette dernière n'est pas absente ; mais c'est une poésie sans le frisson de l'infini, sans charme mystérieux, sans amertume, sans ironie, sans *morbidezza*, je dirais presque une poésie jouissant d'une bonne santé. » Il y a du vrai, mais non pas tout. Le trait final est un peu gros. Et quand on vient de relire le *Pré aux Clercs*, ou même la *Dame blanche*, « sans *morbidezza* » paraît injuste. Rien là de maladif, encore moins de malsain, à la bonne heure ; mais quelque chose de pensif, de languissant et qui attendrit. Sur l'ordre de la reine Marguerite et pour servir ses desseins, la petite Nicette, sa filleule, est amenée au Louvre, pendant une fête. Contre les jeunes seigneurs qui l'entourent, la pressent, elle se défend, rieuse d'abord, mais bientôt craintive et troublée :

Ah! monsieur, de grâce,
Faites-les finir.
Ah! que je suis lasse
De tant de plaisir!

Une fois de plus ici les paroles disent peu, mais la musique beaucoup. Il ressemble, cet innocent appel, il ressemble en petit et comme en miniature, à la plainte de Leporello surpris et tremblant sous le manteau de son maître. Il trahit la peur aussi, mais féminine et légère. Il est un signe discret, après tant d'autres, de cette mélancolie dont on entend parfois dans la musique d'Hérold chanter tout bas la voix mystérieuse.

Et pourtant rien de plus éloigné que le *Pré-aux-Clercs* de

la comédie larmoyante. La sensibilité n'y tombe jamais dans la sensiblerie. Elle n'exclut pas davantage le mouvement et la vie, l'esprit et la gaieté. Le complot qui doit assurer la perte du terrible Comminge et l'hymen avec le tendre Mergy, son rival, de la jeune Isabelle, fille d'honneur de la reine de Navarre, cette action vive et légère s'engage pendant une mascarade à la cour franco-italienne des Valois. C'est la petite reine qui mène l'intrigue, dans un esprit italo-français également, celui du temps — je veux dire du temps d'Hérold — mélange d'Auber et de Rossini. A fleur de lèvres, à fleur d'orchestre aussi, nous voyons sourire et courir ici le « parler en musique », le *favellar in musica*.

Et cette musique, toujours facile, un peu trop quelquefois, n'est jamais triviale. Elle a quand il le faut de l'allure et de la race. Tout le rôle du chevaleresque Mergy sent véritablement son gentilhomme. Qu'on lise au moins, puisque ces choses-là ne s'entendent plus, l'exposé fait à la reine par le jeune ambassadeur, de la mission dont l'a chargé son maître : « *Le roi, Madame, a commis à mon zèle* » et tout le discours suivant. Remise de lettres de créance, récit d'une audience royale, impossible de traiter un sujet diplomatique avec plus de dignité, de noblesse même, et d'émotion contenue, au moment où la comédie va tourner au drame.

Quant à Marguerite de Navarre elle est ici, comme dans *les Huguenots*, charmante de jeunesse et d'élégance royale. Hérold et Meyerbeer ont tracé chacun de l'aimable princesse une silhouette extrêmement distinguée. Je reconnais que la Marguerite des *Huguenots* a tort, en parlant du roi, de dire : « *Mon frère Charles IX.* » L'appellation rappelle un peu trop cette formule initiale d'une prétendue lettre de Blanche de Castille à son fils : « Mon cher saint Louis. » Mais la musique met les choses au point. C'est elle qui dans les jardins de Chenonceaux donne aux discours de l'une des deux Marguerites chantantes le ton le plus juste, également naturel et relevé. Et que l'autre reçoive au Louvre sa filleule Nicette avec ces mots de bienvenue : « *Sais-tu pas combien je t'aime,* » le tour ou le détour d'une modulation légère y mettra comme un sourire d'indulgente et familière bonté.

Voilà bien des passages agréables. Mais les « endroits

forts », ne sont pas moins nombreux. Sur les deux opéras, *le Pré-aux-Clercs* et *les Huguenots*, tirés de la *Chronique de Charles IX*, la musique fait passer de temps en temps un souffle de colère, de haine et de mort. Dès le premier acte du *Pré-aux-Clercs*, il anime la querelle que cherchent à Mergy, le jeune gentilhomme catholique, les soldats protestants. Elle se développe presque à voix basse, sur un rythme en triolets saccadés et rudes, analogue à celui qui marquera plus tard dans *la Damnation de Faust* le pas des soudards allemands. Partout ainsi, quand le drame l'exige, l'énergie de la musique se concentre en de vigoureux raccourcis. Jamais de vide et jamais non plus de remplissage. Le chef-d'œuvre du genre, du genre sombre, c'est le dernier acte. Tout ce que l'histoire nous apprend de ce lieu célèbre, le Pré-aux-Clercs, et tout ce qu'y peut ajouter notre imagination, tout cela vit ou revit pour nous dans l'opéra d'Hérold et dans celui de Meyerbeer. Impossible ici de ne pas les rappeler ensemble.

S'il en est parmi vous qui soient demeurés sensibles aux beautés des *Huguenots*, que d'abord ils en soient félicités. Et puis qu'ils se souviennent du troisième acte. C'est le soir. Au seuil de la chapelle où sera béni le mariage — un mariage de raison — du comte de Nevers et de Valentine de Saint-Bris, des femmes agenouillées prient tout bas. A peine soutenue par de pauvres et timides accords, leur prière est triste, on dirait contrainte, comme cet hymen sans amour. Paraît le vieux Marcel, apportant le défi de son maître à Saint-Bris, qui prépare avec ses affidés le guet-apens où Raoul doit périr. « *Il m'attendra ce soir au Pré-aux-Clercs. Quand l'ombre de la nuit rendra ces lieux déserts, Il viendra.* » Sombre et sinistre phrase, dont les dernières notes, les trois dernières surtout, respirent la menace et la mort. Plus ténébreuse encore est la mélopée du couvre-feu, qui rappelle — rencontre singulière — le sujet d'une fugue, dramatique entre toutes, de Jean-Sébastien Bach (1). Ainsi de proche en proche se répand une inquiétude obscure, dont nous croyons entendre, que dis-je, voir les choses elles-mêmes se troubler. Voilà ce que peut faire la musique, et la musique toute seule. George Sand, à propos de ce passage, a compris et reconnu son pouvoir. Dans une de ses

(1) *Le Clavecin bien tempéré*, livre I, n° 8.

Lettres d'un voyageur, elle écrivait à Meyerbeer : « Quand les bruits désordonnés du Pré-aux-Clercs s'effacent dans le lointain et que le couvre-feu fait entendre sa phrase mélancolique, traînante comme l'heure, mourante comme la clarté du jour, est-il besoin de la toile peinte en rouge de l'Opéra et de l'escamotage adroit de six quinquets pour que l'esprit se représente l'horizon embrasé qui pâlit peu à peu, les bruits de la ville qui expirent, le sommeil qui déploie ses ailes grises dans le crépuscule, le murmure de la Seine qui reprend son empire à mesure que les chants et les cris humains s'éloignent et se perdent. » Et nous-même, après avoir cité ces paroles, nous ajoutons que cette vision de Paris, du Paris d'autrefois, le musicien des *Huguenots* et celui du *Pré-aux-Clercs* ont su nous la donner. « *Höre ich nicht das Licht?* » s'écrie Tristan. « N'entends-je pas la lumière? » Aussi bien que le jour, la musique peut nous faire entendre la nuit.

La nuit, et dans ses ténèbres l'attente, la crainte et l'approche d'un malheur, le voisinage enfin et le passage de la mort, voilà ce qu'a su peindre au dernier acte de son chef-d'œuvre, trois ans avant les *Huguenots*, le musicien, grand musicien dramatique ici, du *Pré-aux-Clercs*.

Un duel en musique est chose assez souvent banale. Celui de Comminge et de Mergy a l'avantage de se passer derrière la scène, après une réciproque, brève et fougueuse provocation. L'effet à la fois pittoresque et pathétique est plutôt dans les alentours, dans les préliminaires et les suites du proche mais invisible combat. Les deux adversaires sont aux prises. Des archers, avertis de leur rencontre, en règlent d'avance l'issue et l'enlèvement du cadavre, sûrement celui de Mergy, Comminge étant toujours vainqueur. Ils se concertent d'abord à mi-voix. Sur une note répétée et comme impassible s'échangent de lugubres consignes. Un orchestre léger les accompagne. Tout entière craintive, cette musique a l'air de se cacher. Elle se fait toute petite, elle s'amincit jusqu'à n'être plus qu'un fil sonore, et qui tremble. A peine si de place en place un éclat subit, aussitôt réprimé, coupe la chanson goguenarde et sinistre à la fois, que murmurent en sourdine les soldats jouant aux dés et buvant. Et si faible, si grêle est partout cette musique, elle fait si peu de bruit, qu'elle arrive à nous donner l'impression de la nuit et la sensation même du silence.

Silence de mort, et que la mort va traverser en quelque sorte, mais presque sans le troubler.

Quand l'étranger sera par terre,
Prenez une barque aussitôt
Pour l'emporter sur la rivière
Jusqu'à l'église de Chaillot.

Sur la rivière en effet, qu'une tragique modulation vient éclairer d'une froide lueur, voici la barque funéraire. Sur l'aimable théâtre qu'elle avait épargné jusqu'alors, paraît pour la première fois la sombre visiteuse, accompagnée par une des plus graves mélodies qui jamais lui firent cortège (1).

Cosi sen vanno su per l'onda bruna.

Sans pareille dans les annales du genre de l'opéra-comique, la dernière scène du *Pré-aux-Clercs* a plus d'une raison de nous toucher. La tristesse éparse dans l'ouvrage s'y concentre en un tableau dramatique et pittoresque à la fois. La musique, une musique vraiment nôtre, illustre ici non seulement un récit de notre histoire, mais un paysage de notre patrie et même de notre cité. Français, Parisiens, mes frères, ce que chante la fameuse phrase des altos qui conduit le cadavre de Comminge au fil de la rivière et qui semble couler avec elle, c'est notre fleuve natal, c'est notre Louvre, c'est notre vieux Paris, cachant dans ses brouil-

(1) Elle est chantée, cette mélodie, par les altos et les violoncelles, et voici, d'après Gevaert et Pougin, les raisons techniques (*practical basis*, diraient nos confrères anglais) de l'effet lugubre qu'elle produit. Elle a pour note caractéristique « le si naturel grave, placé un degré au-dessous de la note la plus grave que peuvent donner les instruments. Qu'a fait le compositeur? Il a fait changer l'accord des altos et des violoncelles, qui, pour ce morceau, doivent baisser leur quatrième corde d'un demi-ton, ce qui leur permet de donner le *si* naturel à vide. Cette note inaccoutumée, plus grave ainsi que celle qu'on a l'habitude d'entendre, étonne l'oreille par son étrangeté et de plus est empreinte d'un caractère mystérieux et désolé qui concorde merveilleusement avec une situation si dramatique. D'autre part, la corde, étant moins tendue, donne une sonorité molle et flasque qui semble imiter, surtout avec l'accent donné à la dernière note de chaque mesure, les ondulations de l'eau frappée par les rames et qui, jointe à la contexture toute particulière du *motif*, produit une sensation étonnante et semble une véritable onomatopée musicale. Et voilà comment, avec tant de simplicité, Hérold a trouvé l'un des effets les plus saisissants qui existent au théâtre ». A. Pougin, *Hérold*, dans la collection des *Musiciens célèbres*. Laurent, éditeur.

lards les querelles et la mort de ceux qui furent avant nous, comme nous, ses enfants. Et tout cela fait du *Pré-aux-Clercs* une de ces œuvres nationales, civiques même, qui ne sont rien que nous ne soyons et qui sont tout ce que nous sommes.

Blaze de Bury, dans un article sur Hérold (1), a rapporté ce propos de Schlegel : « Il faut les voir, ces Français, épousseter leurs vieilles nippes, les remettre à neuf, applaudissant aux plus niaises inventions d'un genre qu'ils appellent national. » Et d'abord il existe en art plus d'un genre que nous pourrions appeler ainsi. Mais celui-là même est digne de notre piété. Nous savons des Allemands — entre autres l'auteur du *Freischutz* — auxquels il inspira moins de mépris. Villageois, romantique, romanesque, spirituel, poétique, familier, l'opéra-comique français a été cela tour à tour et souvent à la fois. *Le Déserteur* et *Richard Cœur de Lion*, *Jean de Paris* et *la Dame blanche*, *le Pré-aux-Clercs* et *le Domino noir*, « vieilles nippes? » Je dirais plutôt parures anciennes, bijoux de famille, et qui, montés ou remontés avec goût nous feraient encore aujourd'hui quelque honneur.

CAMILLE BELLAIGUE.

(1) *Musiciens du passé, du présent et de l'avenir.*

Mademoiselle de Nevers

I

Elle n'était ni Mancini, ni Gonzague, et son nom ne datait guère que du temps de l'affranchissement des nègres, qui, en plein dix-neuvième siècle, changea la vie des colonies. Le nouvel affranchi à qui il fallut constituer un état civil choisit le beau nom de Nevers, qui, n'appartenant plus à personne, se trouvait être ainsi à la disposition de tous. Il le fit, en vérité, sans en soupçonner ni la grandeur, ni l'origine, et le scribe qui l'enregistrait, considérant par un effet de l'habitude la particule comme inséparable de l'appellation, notre bonhomme devint M. de Nevers. C'était, en tous cas, moins ridicule et plus décent que de se faire *duc de la Limonade* ou *marquis de Ratafia*, comme on en vit alors l'exemple dans certaine île de l'Amérique.

Le voilà donc devenu libre, et occupé, avec sa brave compagne d'épouse noire, à aménager en plantation de café et de vanille le lopin de terre qui devient son lot à l'île Bourbon. Un fils unique, intelligent et laborieux, prend après lui l'administration du domaine, améliore les cultures, s'agrandit parcelle à parcelle, et se trouve, trente ans après, dans un état de véritable opulence pour un homme de son espèce. On vit heureux dans la jolie case de bois à toit de *bardeaux*, si agréablement parée en toute saison de lianes à fleurs charmantes et de belles plantes fraîches en pot, qui ornent ces *fanjons* creusés dans les vieux troncs de fougères arborescentes. Le jardin

n'est que camélias et roses ; le site est beau, à l'orée d'un bois qui abrite cafés et vanilles, et d'où, entre les arbres, apparaît tout l'océan bleu. Une petite rivière l'arrose et coule en cascades légères. Le poisson et le gibier abondent ; il y a de toute espèce de fruit, les mangues y sont des meilleures, le palmiste y compose un mets exquis, et, dans la vie heureuse qu'on y mène, on ne connaît d'autres soucis que ceux-là même qui sont inséparables de la culture, celui de féconder et de préparer la vanille, ou celui de décortiquer et de faire sécher le café. Un cyclone survient là-dessus qui anéantit le tout en quelques heures ; la jolie case et son jardin, les plantations florissantes, les grands arbres des bois, le site lui-même dans les éléments essentiels de sa beauté, tout est bouleversé ou détruit, et M. de Nevers se trouve ruiné.

Il n'était plus jeune et n'avait plus la force de supporter le coup ; il mourut de chagrin quelques semaines après. Sa femme, qui l'aimait tendrement, ne put se consoler de le perdre et le suivit dans la tombe. Ils laissaient une enfant orpheline, unique fruit du mariage, et qui n'était âgée que d'environ quatorze ans.

Elle était en pension à Saint-Paul, où elle recevait, chez les sœurs, une éducation appropriée à la situation de ses parents. On aimait son intelligence, sa docilité et sa modestie. Elle connaissait exactement ce qu'il faut d'orthographe et d'arithmétique, savait par cœur l'évanouissement d'Esther, avec quelques fables de La Fontaine et de Florian, et chantait d'une voix d'oiseau tous les cantiques de la congrégation. Elle parlait avec ce gazouillis charmant qui est spécial au langage créole. C'était, pour l'âge, et comme il est ordinaire en ces climats, une fille parfaitement formée et qui laissait à la pudique mousseline du couvent le soin de dissimuler tant bien que mal ses belles rondeurs. Ses traits étaient fins et d'une agréable teinte de chocolat, avec on ne sait quel feu dans les yeux, où se résumait toute l'expression du visage. Elle n'était vêtue que d'étoffes claires et tendres, les pieds chaussés de hautes bottines, et pour coiffure, d'invraisemblables chapeaux de paille à plumes de perroquet, comme pouvait seule en imaginer la modiste du *Paradis des Demoiselles*. Et l'on disait couramment qu'elle serait une personne accomplie et un parti des plus sortables pour faire le bonheur d'un gendarme colonial.

La ruine et la mort de ses parents vinrent briser ces espérances. Il lui restait une tante, unique sœur de son père, veuve d'un noir jadis épousé aux Seychelles, et qui, depuis l'occupation française de Madagascar, était venu s'installer à Diégo-Suarez. Elle y tenait à quelques lieues de là, au Camp d'Ambre, un petit café-restaurant

habituellement fréquenté par les soldats de la garnison, et où venait parfois, en partie fine et pour quelque journée de dimanche ou de fête, la jeunesse bambocheuse de Diégo. Cette tante avait nom Mrs. Wellington. C'était une grosse négresse, à larges robes à volants sous une matinée en caraco de percale blanche, à broderies empesées, et coiffée d'un grand chapeau de paille de riz à ruban rose, qu'elle remplaçait volontiers dans la maison, où elle se tenait pieds nus, par un madras à carreaux noué en cornes sur le front, à la façon de quelque personnage d'une *chasse aux punaises* de Daumier.

Elle accourut à Saint-Paul dès qu'elle sut les funestes nouvelles, prit la jeune fille avec elle, et après avoir recueilli les rares épaves de la fortune détruite, l'emmena à Madagascar. Célina de Nevers n'emportait avec elle que la vieille parure de corail qui lui venait de sa grand'mère, et quelques photographies jaunies dans une boîte en coquillages de couleur.

II

L'établissement de Mrs. Wellington au Camp d'Ambre se signalait au premier regard par la simplicité toute primitive de son installation. Le luxe et le confort s'en trouvaient bannis, moins par esprit de mortification que faute de conception suffisante ou de moyens nécessaires à les réaliser. Une construction en planches, aménagée en salle unique, sous une toiture de vieilles caisses de fer-blanc, y recevait les consommateurs : tables et chaises de jardin en fer, un vaste panka au plafond, et dans le fond, un comptoir fruste, surmonté d'une étagère toute coloriée de bouteilles. Un pavillon analogue et plus petit servait, à côté, de logement, lits de fer sous des moustiquaires roussies, rustiques tables de bois peint et, seule marque d'élégance, deux fauteuils créoles larges et bas, d'un style charmant, en acajou poli et tendus de rotin. Au fond de la cour, la cuisine, aussi sale que peut l'être une cuisine nègre, un poulailler, une cage à lapins, des jarres d'eau et une sorte de hangar pour la provision du charbon et le rejet de tous les objets hors d'usage. Mais il suffisait de ce flamboyant admirable, planté au milieu de la cour, pour parer ces choses sordides d'on ne sait quelle splendeur empourprée. Des lianes à grappes roses et bleues dissimulaient à l'extérieur les laideurs de la façade, et dans toutes les portes ouvertes sur ce côté s'encadrait le plus beau des paysages, la baie entière de Diégo-Suarez qu'on domine de ce plateau, avec l'ondulation des terres rougissantes, et le Cap d'Ambre posé en pointe dans le fond sur l'étendue de l'Océan bleu apparue. La nuit venue s'illuminait de

tous les éclats du grand phare et des autres feux de la rade. Ajoutez qu'à quelques pas de là, en sortant du camp, s'offrait la forêt magnifique, la forêt d'Ambre quasi vierge, avec ses arbres gigantesques chargés de mousses, ses cycadées et ses fougères, ses orchidées et ses lianes, et les sentiers dans les hautes herbes, et les beaux lacs, et les eaux vives des cascades, et le gibier rare et succulent que constitue le coq de roche, hôte ordinaire de ces sous-bois.

Mrs. Wellington possédait une plantation attenante à son établissement. A côté des manguiers d'espèce choisie et de quelques splendides orangers, un vaste potager approvisionnait la maison en légumes frais, ananas et papayes. Mais la propriétaire tirait orgueil de ses fraises, dont elle avait en toute saison.

Célina se retrouva ainsi dans une campagne presque semblable à celle où vivaient ses parents, et n'eut pas à souffrir du dépaysement. Sa tante lui témoignait l'affection d'une mère, et Célina le lui rendait fort gentiment en l'obligeant de toutes sortes de services ; elle tenait les comptes, faisait les commandes et la suppléait au besoin dans le débit. Mrs. Wellington avait jugé inutile de lui faire continuer ses études, estimant qu'elle en savait assez pour une femme. Et puis, elle ne voulait pas se séparer d'elle ; elle était sa seule famille, sa dernière ressource d'affection et sa naturelle héritière. Elle lui montra à faire la cuisine et l'instruisit aux travaux de la maison. Le ménage et la couture occupaient les loisirs de Célina, quand elle quittait son livre de comptes ou les clients qu'elle avait servis. L'air salubre et vivifiant de ce pays de montagne faisait par ailleurs son effet. L'orpheline se développait, devenait réellement une belle fille et faisait l'admiration de sa tante. Il ne lui manquait plus que d'apprendre ce qu'on doit savoir à cet âge et que le cœur et le sexe se chargent d'enseigner ; mais c'était là affaire au temps et à l'amour.

En attendant, la vie avait repris heureuse. Elle ne se doutait nullement de ce que représentait sa présence, dans cet établissement, aux yeux des jeunes soldats qui y fréquentaient. Elle avait reçu ou feint de recevoir, indifférente, combien de regards enflammés ou chargés de désirs ! Elle prêtait plus d'attention aux belles sociétés qui venaient quelquefois en partie le dimanche ; les toilettes des jeunes femmes blanches l'intéressaient ; elle s'essayait à les copier pour elle et tâchait à prendre au passage quelque jolie manière remarquée ou qui lui paraissait telle. Deux fois par mois, on voyait, par la porte ouverte au grand jour du matin, arriver dans la baie la malle de France ; on devinait l'*Oxus*, le *Djemnah*, l'*Iraouaddy*. Célina reconnaissait tous les navires. Alors les deux femmes descendaient au port. Elles n'avaient pas de courrier à attendre, et, ne

connaissant personne en France, aucune chance de retrouver quelqu'un parmi les passagers. Mais il était séant de faire comme tout le monde en allant aux nouvelles, et de flâner dans Diégo, aux alentours du bureau de poste, sans jamais rien apprendre pourtant d'un intérêt particulier. Elles remontaient le soir, harassées, par le Decauville militaire qui assurait la liaison entre la ville et le camp.

III

Il appartenait à l'amour de troubler cet état paisible, et de s'y servir justement, entre tous les moyens dont il a la disposition, du plus simple et du plus innocent en apparence, qui est l'idylle.

Parmi les conscrits de l'Ile Bourbon qui venaient faire leur service au Camp d'Ambre, il se trouva un joli garçon de sang mêlé, du type dit *créole malabare*, et qui répondait volontiers au nom de Monsieur Baptistin. Il tenait de son hérédité dravidienne un visage noir aux traits fins, un œil splendide, de belles mains, et une sorte d'élégance naturelle du corps qui se communiquait jusqu'à sa tenue de soldat. Il était intelligent et instruit, sage d'habitudes et de bonnes manières. Il avait conquis, dès son arrivée, l'estime de ses chefs, avait passé rapidement caporal et s'apprêtait à prendre ses galons de sous-officier. Il venait, comme ses camarades, dans le débit de Mrs. Wellington, mais avec quelle tenue plus discrète et quelle politesse différente ! Il avait une manière de saluer gentiment la patronne, une façon d'adresser à la belle Célina un « bonjour, mademoiselle » qui n'étaient qu'à lui. Il ne fut pas sans remarquer la jeune fille. Elle atteignait alors ses dix-huit ans, et c'était une beauté dans sa fleur, une beauté noire sans doute, mais avec tout l'éclat qu'elle peut réaliser. Il y avait le feu de ce regard, dont l'effet était irrésistible, ce sourire qui découvrait les dents les plus blanches du monde, ces cheveux courts et un peu crépus qui agaçaient si joliment l'oreille, cette gorge bien ronde et qui palpitait sous la mousseline du corsage, et ce charme pimpant du collier de corail de la grand'mère et des longs pendants assortis. Et avec tout cela, quelle politesse et quelle décence ! M. Baptistin faisait la comparaison avec les quelques filles de même race qui faisaient les délices de ses camarades, et les femmes indigènes à pagnes fleuris qui se glissaient la nuit dans les logements du camp. Il s'aperçut bientôt qu'il lui devenait impossible de résister au charme de Mlle de Nevers ; il décida, puisqu'il se sentait amoureux d'elle, de faire en sorte que son amour fût partagé. Son intention d'ailleurs ne visait à rien que de régulier

et d'honnête. Il était de famille honorable et qui ne manquait pas d'aisance. La jeune fille lui parut un parti convenable, mais, comme il avait des principes, il décida d'attendre pour se déclarer qu'il pût se présenter muni d'une situation, et remit à le faire au temps où il serait nommé sous-officier.

C'est ce qui arriva effectivement. Après avoir, comme il convient, arrosé ses galons, il vint parler en particulier à Mrs. Wellington, lui découvrit son cœur et lui demanda sa nièce en mariage. La bonne femme ne répondit qu'en fondant en larmes et en l'embrassant ; elle l'avait remarqué dès longtemps, et c'était combler son désir. Mlle de Nevers, consultée, tendit sa main à M. Baptistin, lui déclara qu'il était le seul homme digne d'elle et capable de toucher son cœur, et les fiançailles furent accordées. On remit à faire le mariage au temps où il serait libéré du service, et c'est ainsi que se trouva mué en un sergent de la coloniale, le gendarme inconnu primitivement espéré. La situation était équivalente et, sous le rapport de couleur, l'union on ne peut mieux assortie.

Les gens heureux n'ayant pas d'histoire, il n'y a guère à conter de celle de nos deux amants pendant les dix-huit mois qui suivirent. M. Baptistin venait régulièrement, honorait Mrs. Wellington de ses prévenances, et se montrait parfait pour sa fiancée. Il sortait avec les deux femmes, et les menait fréquemment à Diégo quand l'occasion s'y présentait d'un divertissement où elles pussent prendre quelque intérêt. Mlle de Nevers en profitait pour varier ses toilettes et pour affirmer définitivement ce goût des étoffes éblouissantes que je lui ai toujours connu. C'était tantôt, sur une robe de broderie blanche, une impressionnante ceinture d'un rouge éclatant, tantôt une robe entière d'un vert de perroquet ou d'un jaune de soufre, et, toujours, sous ces apparences de mouche noyée dans le lait ou dans une crème, la même beauté capiteuse qui attachait le fiancé.

Ils allaient quelquefois se promener seuls jusques dans la forêt. Mlle de Nevers se remémorait alors les sages conseils de sa tante. Mrs. Wellington avait eu soin de lui dire que fiançailles ne sont pas épousailles, et que les jeunes filles ont un capital à garder dont elles ne doivent céder la conquête que passées les cérémonies de la mairie et de l'église. Mais M. Baptistin, de longtemps, n'avait rien tenté de hardi et sa fiancée s'était trouvée à l'abri de toute surprise. Il s'y risqua pourtant tout à la fin, au moment même où, quasi libéré, il s'était assuré un emploi dans le pays et n'avait plus qu'à aller régler quelques affaires à l'Ile Bourbon en vue de son retour définitif et de son mariage.

Ils s'étaient égarés à travers bois jusque dans un site charmant,

où une petite rivière, sous les vieux arbres, tombe et s'écoule en frêles cascades pour aller se perdre dans un étang dont on voyait miroiter au loin la belle surface azurée. Il y avait comme un goût de printemps dans l'air ; ce n'étaient partout que verdures neuves, avec des odeurs de terre mouillée et le parfum acidulé de mille grappes d'orchidées sauvages, accrochées à l'écorce des arbres. Une solitude complète, et nul autre bruit que, par endroits, le vol soyeux d'un coq de roche, dont le plumage rayait l'espace d'un éclair noir et mordoré. Le garçon tenait dans sa main celle de Mlle de Nevers et pour la centième fois la couvrait de baisers. La jeune fille prit la sienne pour la porter à sa bouche. Une lueur passa dans l'œil de l'amoureux, qui se montrait plus hardi, quand une bourrade de sa fiancée l'envoya choir à quelques pas sur le gazon. Il se remit de bonne grâce, se fit accorder son pardon et se déclara satisfait. « Avec une femme telle que vous, ajouta-t-il, je puis être toujours tranquille, et bien fin qui voudra s'y risquer, lorsque vous serez bien à moi. »

Il fut libéré là-dessus, et le voilà parti pour l'Ile Bourbon à régler ses affaires, juste le temps d'une absence de cinq ou six mois. L'espoir fit la séparation plus tendre que cruelle, et Mlle de Nevers trompa son impatience à attendre les lettres que régulièrement il lui adressait. Elles arrivaient ponctuellement par chaque malle qui retournait en France. Quatre mois passèrent ainsi, et puis vint un courrier qui n'en apporta pas. Un second, un troisième, d'autres suivirent, et toujours le même silence. La fiancée inquiète passait son temps à se demander s'il était malade ou à espérer qu'il allait arriver. La nouvelle lui vint enfin que, détourné par sa famille, il s'était établi à l'Ile Bourbon et y avait contracté mariage. Son chagrin fut inexprimable devant le malheur consommé. Mrs. Wellington, irritée, vitupéra comme il convenait contre ce garçon *plus méchant*, selon le dicton, *que le chemin de Sainte-Rose*, et du coup qu'elle en ressentit dans son orgueil et dans son affection, n'arriva plus à se relever. Elle était atteinte depuis longtemps du même mal qui fut celui du Prince Noir, car, dans cette famille, tout était grand, jusqu'à la maladie. L'hydropisie fit son progrès et Mlle de Nevers se retrouva pour la seconde fois orpheline. Ainsi va le succès du monde.

IV

Elle fit les obsèques de sa tante et, dégoûtée des lieux qui ne lui rappelaient qu'un bonheur perdu, prit la résolution de quitter le pays. L'établissement fut vendu, avec la plantation, à un prix con-

venable, l'argent placé en valeurs sûres, et n'ayant gardé en ses mains que de quoi parer au plus pressant, elle partit pour Tananarive.

Elle évita, comme il convenait, le grand courrier, et prit passage sur le petit vapeur moins cher qui assurait le service côtier. Parmi les passagers qui faisaient la route, petits fonctionnaires de toutes teintes, nègres perdus dans leurs colis et trafiquants asiatiques, Mlle de Nevers faisait figure de grande dame. Un riche Chinois qui rentrait à Tamatave et qui répondait, selon le degré d'honneur qu'on lui faisait à bord où il était connu, aux appellations de *Compère* ou de *Commandant*, se risqua à lui faire quelques avances, auxquelles elle répondit avec son aménité ordinaire. Le temps était beau, la brise agréable, et Mlle de Nevers se sentait revivre. Mais le Cap Est étant doublé, la mer subitement se fit mauvaise, transformant en tourment affreux la plus charmante partie de plaisir. On manqua de se perdre à chercher l'entrée de la baie d'Antongil. Le mal de mer prit ses victimes, et tous les passagers malades ne formèrent bientôt sur le pont qu'un amas de misérables loques confondues. Le *Compère*, si fier et si guilleret, se mit hideusement à verdir au milieu de ses déjections. Mlle de Nevers l'aperçut et se détourna avec dégoût. Elle vomissait avec grâce, et s'appliquait à le faire sans perdre la face et sans gâter ses beaux habits. On remarqua cette noblesse et on l'en traita avec distinction. Le supplice prit fin en rade de Tamatave où l'on mouilla au petit jour et où chacun, remis de ses peines et revenu de son voyage aux enfers, se hâta de quitter le navire et d'aller à terre. Il parut à Mlle de Nevers qu'elle abordait dans un monde nouveau. Son vieux chagrin de fiancée s'évanouit comme d'un seul coup, elle s'attendrit doucement au seul souvenir de sa tante, et prit les dispositions nécessaires pour gagner au plus vite Tananarive.

Elle n'y connaissait personne, et s'y logea, dès l'arrivée, dans une pension de famille tenue par des compatriotes bourbonnais dont on lui avait donné l'adresse. Le milieu, s'il avait quelque apparence, n'offrait, à le considérer de près, rien de commun avec celui où elle avait été élevée. Deux charmantes filles un peu teintées et parées de robes étourdissantes, égayaient de leur gazouillis d'oiseaux la simplicité des repas au riz et au piment. Mais sous l'extérieur des manières, se révélait je ne sais quoi qui étonnait Mlle de Nevers. De grands rires à pleine gorge, indiscrètement prolongés, certains mots qu'on ne doit pas dire échappés comme malgré soi, lui donnèrent fort à penser. Elle était sérieuse et voulait travailler. Il lui parut qu'elle pourrait s'établir modiste, et s'en ouvrit un jour

à la maîtresse de la pension. On sut ainsi qu'elle possédait un petit capital. Un jeune homme qui logeait là prit la parole, et s'excusant avec politesse, lui déclara : « Si mademoiselle a des fonds à faire valoir, il y a dans ce pays des affaires autrement intéressantes à trouver qu'un carré de boutique où elle se crèvera les yeux à travailler pour les autres. »

Mlle de Nevers tourna vers lui le bel éclat de son regard et, pour la première fois depuis qu'elle était là, considéra avec attention celui qui venait de parler. C'était un garçon moins joli mais de teint plus clair que M. Baptistin, supportable en dépit des taches de rousseur dont il était criblé, avec des cheveux qui avaient comme une volonté d'être blonds. La dame du logis fit la présentation. Il s'appelait Houpin des Houlettes. « Oui, continua-t-il en s'inclinant, que n'ai-je à ma disposition le capital nécessaire ! Il existe, à quelques jours d'ici, un gisement à prendre et que j'ai reconnu ; il suffit de creuser et de tailler la roche pour ramasser à pleines mains béryls, rubis et autres pierres précieuses. Mais l'essentiel m'a manqué. Et dire qu'il suffirait de huit à dix mille francs pour en venir à bout ! — Vraiment? fit simplement Mlle de Nevers. — Comme j'ai l'honneur de le dire, mademoiselle. Si l'affaire vous intéresse, à votre entière disposition ! » Et il s'en alla là-dessus.

La jeune fille demeura rêveuse jusqu'au soir. Cette mine de pierres précieuses faisait effet sur son esprit. C'était comme un trésor révélé et qui s'offrait au seul effort de la main tendue pour le prendre. N'avait-elle pas à la banque tout le capital nécessaire? Elle connut pour la première fois le désir de devenir riche ; elle en rêva dans la nuit qui suivit, se vit maîtresse d'une fortune et transformée au fond d'un palais en sultane parée de splendides bijoux. « Ah ! se dit-elle en s'éveillant, comment savoir sa destinée? Serait-ce quelque indication? On peut toujours se risquer à étudier l'affaire ! » Et la conversation reprit au repas de midi sur le même sujet.

M. des Houlettes parla avec une éloquence enflammée dont Mlle de Nevers subit bientôt l'enthousiasme. Il apporta des plans tirés sur papier bleu, les expliqua à la jeune fille qui n'y comprenait goutte et qui se contentait d'approuver de la tête à chaque indication de montagne ou de rivière tracée. Ce fut pendant un mois toute une étude véritable. Les explications de M. des Houlettes s'accompagnaient de cent récits propres à démontrer ce qu'il avait fallu d'efforts et de mérite pour arriver à la conquête d'une pareille découverte. Tous les événements d'une exploration romanesque prenaient avec lui une valeur de vérité qui produisait l'effet voulu : c'étaient des jours passés sans pain dans la solitude, des histoires de porteurs

révoltés et de coups de revolver, des rivières franchies parmi les crocodiles, tout ce qu'on peut, en un mot, imaginer d'obstacles à surmonter, comme autant de dragons à vaincre, avant d'arriver à passer l'entrée du beau jardin aux pommes d'or. Il mettait tant de passion dans le récit, et revenait à la réalité avec des explications si précises et si techniques, qu'il était impossible de ne pas se laisser convaincre. La persuasion dont il était plein, le feu qui animait son langage se reflétaient jusqu'en son visage et le paraient d'on ne sait quelle étrange beauté. Le mirage opéra si bien qu'à l'admiration suscitée vint s'ajouter un sentiment plus tendre. Mlle de Nevers le trouva beau et éprouva qu'elle l'aimait. Il s'en aperçut aisément, mais n'en voulut rien laisser paraître. Il ne s'en tenait pour l'instant qu'à offrir sa découverte, quitte à y joindre sa personne quand il aurait à sa disposition les quelques milliers de francs qu'il cherchait.

On agréa donc l'affaire des pierres par un contrat en bonne forme, le don de la personne se fit par-dessus le marché, et il ne resta plus à M. des Houlettes qu'à trouver, en prenant la somme, le moyen de se dégager. Il n'eût pas été prudent de brusquer les choses et il fallait jouer la pièce jusqu'au bout. C'eût été trop que de risquer le coup en pleine ville. M. des Houlettes voulut d'abord montrer la mine à sa compagne, et ils décidèrent de faire ensemble un voyage d'exploration.

V

Célina de Nevers, où vous égarez-vous? Et comment êtes-vous si différente de vous-même? Vous étiez jusqu'ici prudente et avisée, vous vous étiez gardée sans tache ; votre ambition, parmi les occupations de la vie domestique, n'allait pas au delà du plaisir de montrer quelques robes de couleurs voyantes et dans lesquelles vous vous trouviez belle. Vous aviez aimé purement, et en vue d'un établissement honorable, un fiancé qui ne vous valait pas ; vous aviez supporté son infidélité avec une noblesse d'âme qui vous honore. Ne vous souvient-il plus des sages conseils de votre chère tante Wellington? N'avez-vous rien gardé d'une expérience cruelle? Vous qui saviez mieux qu'aucune autre ce qu'on peut attendre d'un homme, vous voilà tout à coup qui cédez au premier venu avec la légèreté d'une ignorante qui n'a rien vu de la vie ! Vous avez attendu, pour vous laisser séduire, d'avoir en mains toutes les armes propres à vous garder de la séduction, et vous commencez le roman par où les autres le terminent ! Ne redoutez-vous point d'avoir bientôt à le regretter amèrement?

Ainsi parla un moment la conscience de Mlle de Nevers. Mais elle n'y prêta pas plus d'attention que ne le permettait sa volonté bien arrêtée d'agir en sens contraire. Elle arrivait à l'âge où certaines exigences s'imposent impérieusement et brouillent toutes les raisons. Un trouble secret habitait en elle et faisait palpiter son cœur. Elle sentait sa belle gorge prête à briser, à chaque instant, la frêle barrière du corsage ; ses bras noirs, qu'elle montrait nus, avaient des rondeurs de serpent, et son regard était chargé d'étranges dessus les hautes bottines. Elle ouvrait au baiser ses grosses lèvres feux. Et puis, il y avait cette mine, qui existait bien, après tout, puisqu'on allait la voir sur place. C'était la preuve que M. des Houlettes ne mentait pas. Il n'avait rien, c'était vrai, de ce qui plaisait tant en M. Baptistin, mais il possédait en revanche ce qui manquait à celui-ci, la beauté de l'intelligence et l'éloquence nécessaire à la faire valoir. Comment ne pas le trouver aimable? L'engagement d'ailleurs était réciproque : il apportait sa découverte et elle fournissait les fonds. La promesse de mariage qui scellait tout tirait sa valeur elle-même de la validité de l'engagement. Tout était sûr et convenu, et la merveille de l'affaire, c'est que l'amour s'y alliait à l'intérêt. Il importait peu, dans ces conditions, qu'elle se considérât déjà comme sa femme ; quant au voyage qu'ils allaient faire, c'était quand même un voyage de noces, quoique avant les noces. Et c'est ainsi qu'à raisonner une sottise qu'on va faire, on tire toujours de soi-même les meilleurs raisons du monde à expliquer pourquoi on la fait.

Ils partirent. Le cœur traversé d'une flèche aurait pu marquer de son emblème tous les colis qu'ils emportaient. On les chargea ficelés à de gros bambous sur des épaules mercenaires, et ils firent route, à leur tour, au pas cadencé des porteurs de filanzanes. Ils étaient heureux et lassés, mais se sentaient soutenus d'une sorte de fièvre dont les pierres précieuses et l'amour attisaient tour à tour le feu.

Mlle de Nevers était chaussée de hautes bottes de cuir jaune et vêtue d'une toile kaki à simple ceinture de cuir noir. Un casque blanc à gaze verte préservait des ardeurs du jour la peau cuite au soleil qu'elle tenait de ses ancêtres. Elle portait un petit sac où il y avait cinq ou six mille francs en billets et le menu attirail inséparable d'une femme soignée : le petit miroir, le peigne d'écaille, un bâton de rouge et, chose déconcertante, une boîte à poudre ; mais c'était de la poudre bistre. M. des Houlettes était vêtu en prospecteur, complet kaki avec veston à martingale, leggins de cuir, et un grand casque à l'avenant. Une montre-bracelet et un revolver à la ceinture complétaient cet ajustement, mais le revolver n'était pas

chargé. Les bagages se composaient d'une tente, de deux lits pliants, d'une batterie de cuisine, de deux cantines d'effets et d'une boussole. Ils emportaient un petit kodak pour se fabriquer en route des souvenirs.

Ils voyagèrent ainsi pendant une semaine. Tant qu'ils rencontrèrent des villages, ils logèrent chez l'habitant. Mais, parvenus au grand plateau désertique qu'on trouve au nord de Tananarive, la vie de camping commença.

Ce plateau court à l'infini sous l'ondulation des herbages, dont les dernières pluies venaient de rajeunir la verdure, et qui battaient en hautes tiges contre les jambes nues des porteurs. La pourpre des glaïeuls sauvages fleurissait cette belle prairie. De-ci, de-là, d'une crevasse surgissait la masse noire d'un boqueteau, dont la lisière se parait de buissons d'églantines roses. Quelques grands troupeaux de zébus, laissés libres au pâturage, animaient cette solitude et suscitaient, à l'occasion, les cris d'effroi de Mlle de Nevers, sur qui ils tournaient en ruminant leurs yeux paisibles et leurs mufles baveux. Un vent glacé désolait la morne étendue, et sur l'azur du grand ciel désert passaient quelques oiseaux de proie. Ils longèrent une belle montagne isolée qui, parmi des marais d'eaux mortes, reflétait ses pentes boisées, et arrivèrent peu après sur les déclivités du nord, où la descente s'engagea parmi d'affreux terrains tourmentés dont l'érosion avait rongé les latérites et que sillonnait en tous sens l'arête de la roche nue où se coupaient les pieds des porteurs. On voyait dans le fond couler une rivière aux eaux rouges et bourbeuses que M. des Houlettes déclara infestée de crocodiles. La mine se trouvait par là.

On choisit pour camper un repli de terrain, à l'abri d'un mur de rochers, et qu'un vaste tapis de gazon séparait du bord de la rivière. Un petit arbre solitaire et un buisson fleuri de roses égayaient ce site perdu. On dressa la tente et on disposa l'installation pour le séjour qu'on allait y faire ; après quoi, on songea à prendre d'abord un repos bien gagné. M. des Houlettes manifesta le lendemain son intention d'aller tout seul reconnaître le terrain, en vue des dernières précisions à recueillir pour la déclaration à faire au Service des Mines. « Ce sera, disait-il, l'affaire de quelques allées et venues pendant quatre ou cinq jours, après quoi nous irons tout revoir ensemble et serons en mesure de repartir. »

Il se leva de grand matin, prit sa boussole et s'en alla sur ses porteurs, laissant sa maîtresse occupée à ordonner son petit ménage de campagne. « Il pourrait se faire, lui dit-il, que je me trouve retardé par les opérations que j'ai à faire sur les lieux. Pour éviter de perdre

du temps et d'interrompre mon travail, il serait bon, je crois, d'emporter quelques provisions : je ferai mon repas sur place, et je vous reviendrai, la tâche finie, au soleil couchant. » Elle trouva la chose juste et M. des Houlettes s'éloigna.

Elle demeura donc à faire les derniers rangements à l'intérieur de la tente, tandis que le cuisinier s'occupait en plein air à préparer le repas de midi. La plupart des porteurs étaient restés sur place et vaquaient, les uns à puiser de l'eau, les autres à ramasser du bois, la plupart à achever l'aménagement d'un abri de fortune destiné à leur assurer un logement de quelques jours. Célina ne fut pas autrement surprise de se trouver seule à table pour déjeuner, et supposa que M. des Houlettes, comme il l'avait prévu, s'était trouvé retenu à la mine. Elle demeura sous la tente pendant les heures chaudes de l'après-midi et prit quelque repos en s'allongeant sur un lit. Elle en fut tirée par les cris des porteurs qui, sur le petit pré de gazon, venaient de découvrir un superbe crocodile de la rivière. Le bruit réveilla le monstre qui dormait paisiblement et qui en un clin d'œil eut gagné la rive et plongé sous l'eau. Mlle de Nevers fut terrifiée à la pensée d'un pareil voisinage.

Le jour tombait cependant, et M. des Houlettes ne revenait pas. Le rapide couchant des tropiques colora un moment de ses lueurs le petit bout d'horizon apparu à l'occident. La rivière se rougit de teintes sinistres, et ce fut le court crépuscule, lourd d'une tristesse à briser le cœur. L'inquiétude prit Célina et se communiqua à ses gens. La nuit était complètement venue, l'heure du dîner approchait, et pas de M. des Houlettes. On alluma les photophores ; Célina se mit à pleurer. La lune se leva là-dessus et de ses livides rayons éclaira les horreurs de la solitude. Deux porteurs pris de compassion, s'offrirent à aller aux recherches et prirent le chemin par où M. des Houlettes était parti. Ils revinrent après minuit sans apporter aucune nouvelle ; le sentier, unique d'ailleurs, les avait menés jusqu'à un gué où tout se perdait dans les eaux de la rivière. Et Mlle de Nevers se trouva dans le plus affreux désespoir.

Elle voulut prendre une clé de malle qu'elle avait mise dans son sac ; mais à peine l'eut-elle ouvert, qu'elle jeta un cri terrible. Tout son argent avait disparu. Ce fut une révélation horrible : son amant seul, en dehors d'elle, avait pénétré sous la tente où était le sac. M. des Houlettes avait fui en emportant l'argent. Et Mlle de Nevers restait abandonnée dans la brousse, en proie aux crocodiles de la rivière et sans autres ressources que son bâton de rouge et sa houppe à poudre de riz !

VI

Il n'est pire malheur dont on ne revienne, et quand Célina eut repris ses esprits, qu'elle eut, comme il convenait, pleuré sa faute et la perte de son argent, elle arriva à Tananarive à peu près consolée. L'essentiel était d'éviter le ridicule, et par conséquent de garder le silence sur son aventure. De quoi lui eût servi, d'ailleurs, d'aller se plaindre? On ne lui eût pas rendu son argent, et M. des Houlettes était homme à pouvoir se tirer d'affaire à son avantage. Tout le monde eût appris qu'elle s'était déshonorée, alors que ce qui s'était passé entre elle et lui, dans l'intérêt de l'un comme de l'autre, devait forcément demeurer secret. On n'est jamais déconsidéré que par la divulgation qu'on fait soi-même de sa honte, et à ce mal, il n'est de meilleur remède que de se taire. Qui peut d'ailleurs se dire maître de sa vengeance? Ceux qui croient en une justice immanente (et l'expérience démontre le plus souvent qu'elle existe) gardent le consolant espoir d'avoir un jour leur revanche, et Célina trouva quelque douceur à penser que Dieu punirait M. des Houlettes. Elle prétexta donc une indisposition causée par les fatigues de la vie de brousse, et un accès de fièvre qui la prit dès son arrivée colora la raison de ce retour précipité. Elle fut assez fortement secouée, mais, une fois remise, aussi entièrement guérie au moral qu'au physique. Il ne lui resta plus qu'à quitter la pension de famille et à s'installer, comme elle fit, quinze jours après, dans un logement qui se trouva libre, pour oublier, une fois de plus, cette autre épreuve de sa vie.

La joie d'aménager, d'orner à son gré un intérieur qu'on veut agréable s'offrit d'abord à son esprit. Elle la réalisa en achetant à bon marché un petit mobilier et une profusion de broderies, de coussins et de bibelots de cet affreux mauvais goût particulier aux gens de son espèce. Des rabanes peintes de fleurs et d'oiseaux, des sparteries de raphia et d'aloès, d'invraisemblables objets taillés dans la corne et dans des écorces de calebasse donnèrent à l'appartement on ne sait quel air de bazar, dont les murs s'animaient de photographies et de cartes postales. La boîte en coquillages faisait l'ornement de la cheminée.

Elle s'occupa ensuite de ses robes, rajeunit les anciennes, en créa de neuves et composa quelques chapeaux. S'étant ainsi refait comme une façade, elle se remit dans la vie, fréquenta les cinémas, les jardins à musiques, et fit des connaissances nouvelles. Mais la prudence, maintenant, la conseillait, et si elle était comme toujours aimable et polie, elle ne se liait plus qu'avec réserve.

Elle devint l'amie de quelques jeunes gens agréables, qui aimaient bien venir se délasser chez elle des travaux réguliers de la semaine, ou simplement chercher la variété d'un plaisir après celui trop ordinairement goûté d'une partie de rugby ou de quelque soirée de danse. Il se trouva qu'elle avait assez de bonnes manières et de conversation pour leur faire apprécier sa compagnie. La lecture et les livres furent de la partie. Un jeune homme qui faisait des vers lui révéla la poésie et les poètes ; il était de l'Ile Bourbon et admirait plus qu'aucun autre Leconte de Lisle. Mlle de Nevers prit le même goût pour son grand compatriote et *Le Manchy*, qu'elle sut par cœur, lui parut la plus belle chose du monde. Baudelaire vint par là-dessus, et ce fut le *Sonnet à la dame créole*. « Que n'aurais-je donné pour être cette dame ! s'écria-t-elle un jour, en le récitant pour la cinquantième fois. — Ce n'eût guère été facile, telle que vous êtes, lui répondit le poète, mais rien ne vous eût empêchée d'être la belle Dorothée. Au fait, ajouta-t-il, qui pourrait assurer que vous ne venez pas d'elle? — Nous ne sommes pas, reprit-elle, des affranchis ordinaires, et dans ma famille les femmes ont toujours été jolies. Elle aurait bien pu être mon aïeule. Comment ne l'est-elle pas en effet? — Il suffit qu'elle ait pu, dit le poète, pour que la chose soit vraisemblable, et du moment qu'elle est vraisemblable, elle est vraie : c'est la logique même. » Et grâce à ce raisonnement, Mlle de Nevers fut bientôt, pour les personnes de son entourage, la petite-fille de Dorothée.

On la présenta dès lors comme telle et, le bruit s'en étant répandu, il lui en vint comme une espèce de célébrité. Mais cette gloire ne l'enrichit pas.

Cette sorte de goût du monde qui l'avait prise, ce désir d'être entourée, cette société de jeunes gens charmants sans doute mais peu fortunés, l'amena à faire des dépenses où ne suffirent plus les ressources de son budget. Elle avait une fierté naturelle à paraître au-dessus de ces misères de porte-monnaie que toute cette littérature dont on la gâtait exaltait encore. On lui avait parlé de Ninon de Lenclos qui ne prenait jamais d'argent de ses amis, on l'avait comparée à elle, toutes distances gardées bien entendu. Et Mlle de Nevers avait pris goût à la flatterie. Mais la vie était là, avec ses exigences, et il en fallait bien venir à s'accommoder avec la nécessité.

VII

Un sauveur possible s'offrait sous les espèces d'un riche épicier grec qui se souciait aussi peu de Baudelaire que de la belle Dorothée, mais qui depuis six mois était franchement amoureux de Mlle de

Nevers. Il s'était senti pris le jour où pour la première fois elle était venue s'approvisionner dans sa boutique. C'était juste au moment où cet homme, qui avait jusque-là et à la manière des gens de son rang vécu avec une femme métisse dont il avait plusieurs enfants, avait décidé de régulariser sa situation. Et ce qu'il n'eût jamais auparavant songé à faire, alors qu'il possédait le plein usage de sa liberté, lui apparaissait comme une chose impossible à renoncer depuis qu'il se sentait engagé et lié. Tel est l'art du démon qui sommeille au cœur de chaque homme et qui se réveille toujours à point pour le tourmenter.

Papacalidas ne pensait plus qu'à Célina. Elle s'en était aperçue assez vite, et flattée comme une femme l'est ordinairement d'être remarquée, avait trouvé bon de lui laisser voir qu'elle s'en apercevait. Mais elle était loin d'imaginer qu'il pût jamais se passer quoi que ce fût entre elle et lui. Elle prenait plaisir à ce coup d'œil d'admiration qu'elle recevait en entrant, à ce sourire qui l'accueillait, à cette maladresse du compliment timide dont elle était saluée. Elle agréait toutes les gentillesses et jusqu'à l'hommage de la main baisée où il s'était risqué une fois. Sa bonne grâce habituelle savait tout prendre et ne se faisait nul scrupule d'une boîte de chocolat offerte ou d'une bouteille de porto. L'idée qu'elle plaisait à cet homme la ravissait, celle de lui appartenir ne lui était jamais venue. Et il advint ainsi que n'ayant pu solder une note, il lui parut tout à fait naturel qu'on lui fît crédit.

Papacalidas, de son côté, toujours décidé à se déclarer, n'osait jamais profiter de l'occasion de le faire. Il attendait, comme tous les timides, ce secours espéré du ciel qui n'arrive jamais. Il ne se sentait pas la hardiesse d'aller chez elle, et Célina, férue d'intellectualité et de grandes manières, ne concevait nullement qu'elle dût l'inviter à y venir. Il était simplement arrivé que flattée et touchée d'un sentiment pareil, elle s'attardait chaque fois davantage à causer avec lui quand elle venait au magasin. Et l'amoureux, qui le voyait, en était maintenant à guetter à la porte son arrivée.

Il est toujours difficile de dissimuler si bien ses sentiments que les personnes intéressées aux résultats n'arrivent à en percevoir les nuances. La maîtresse du Grec qui voyait s'ajourner indéfiniment la régularisation promise, eut tôt démêlé ce qui se passait dans l'âme de son futur mari et deviné la cause vivante et sensible de ce changement. Mlle de Nevers se trouvait endettée vis-à-vis de la maison d'une somme assez lourde ; c'était une des rares clientes à qui on ne réclamait pas son arriéré. Sa rivale, qui le savait, se promit de se faire entendre là-dessus à la première occasion.

Célina vint un jour, comme elle avait coutume, parée de son sourire le plus séduisant. Une robe de soie changeante à reflets d'or et d'émeraude la vêtait comme d'un plumage d'oiseau précieux. Un chapeau de soleil à ruban vert, une petite ombrelle chinoise et sa parure de corail complétaient cet ajustement. Le Grec, qui ne s'attendait pas à la voir à cette heure, était absent de sa boutique, mais la métisse était là.

Célina salua avec sa politesse ordinaire et demanda un flacon de liqueur dont elle avait coutume de prendre. La femme répondit qu'il n'y en avait pas pour les gens qui ne payaient pas leurs factures. Célina répliqua qu'elle ne comprenait point, et qu'habituée à n'avoir affaire qu'à des personnes aimables, elle attendrait pour être servie que le patron fût de retour. Il lui fut répondu par une ordure capable de soulever le cœur d'une personne moins bien née que Mlle de Nevers. Elle s'avança vers le comptoir, et d'un regard qui signifiait plus que tout ce qu'on peut dire, toisa la mégère en furie. Il y avait là quelques kilos de saucissons nouvellement déballés et qui n'attendaient plus, en tas, que le moment de prendre place à l'étalage. La métisse en saisit un et le cassa sur la figure de Mlle de Nevers. Celle-ci crut devoir riposter de même et le combat s'engagea entre les deux femmes jusqu'à l'anéantissement complet de la provision. Le Grec survint sur ces entrefaites, qui, devinant ce qui se passait, souffleta sa maîtresse et lui intima l'ordre de disparaître sous peine de faire un malheur. Après quoi, se confondant en excuses, il reconduisit à la porte Mlle de Nevers. Mais le scandale était trop fort pour demeurer inaperçu. La foule, attirée par le bruit, avait envahi la boutique et déjà la police arrivait. Le Grec apaisa le tumulte, s'ingénia tant bien que mal à tout expliquer, et, le magasin vidé, s'en alla, ivre de colère, rejoindre sa maîtresse qu'il roua de coups. Puis, lui ayant déclaré qu'elle pouvait faire ses malles et qu'il ne l'épouserait jamais, il se rendit chez Mlle de Nevers.

Il la trouva anéantie dans les coussins brodés d'un divan à bouquets, au milieu de tous les yeux vides des photographies de famille. Il s'agenouilla auprès d'elle, et lui baisant respectueusement la main, lui offrit son cœur et le mariage ; mais Célina ne répondit pas. Comme il insistait davantage, elle le pria de se retirer, lui promettant qu'elle réfléchirait et lui ferait savoir sa réponse.

Elle était accablée de honte. L'injure reçue, l'emportement où elle avait cédé, et cet esclandre d'une bataille ridicule avec une femme de condition ordurière soulevaient son cœur de dégoût. Que valaient donc les bonnes manières et les délicatesses du sentiment, s'il fallait se voir exposée à des rencontres pareilles? Et comment reparaître

ensuite au regard de tous sans perdre la face? Était-il pire trahison du sort? Elle revoyait l'affreuse scène, la femme déchaînée, la foule massée, la police accourue. Et cet homme venait lui parler de mariage comme d'une réparation! Une réparation, peut-être, s'il ne pouvait s'agir que d'amour-propre vengé, mais au prix de quelle mauvaise action! Célina connaissait la situation du Grec et ce qu'il avait pour devoir de faire en faveur de cette femme et de ses enfants. Allait-elle devenir la cause d'un manquement à l'honneur, même à l'occasion de quelqu'un qui semblait n'en avoir qu'une conception relative? Quelque satisfaction qu'elle y pût trouver, c'était quand même un acte dont il lui répugnait de se faire complice. On ne porte pas impunément le nom de Nevers! Et Célina, fondant en larmes, se demandait de quelle faute elle avait pu en venant au monde se rendre coupable, pour la payer de l'état où elle se trouvait réduite. Elle se remémorait sa vie, les malheurs de son enfance, son premier mariage manqué, la tromperie de M. des Houlettes. Elle avait cru passer l'âme fière au travers des événements, elle avait jusqu'ici porté haut la tête, et cette dignité de vie et de sentiments n'avait abouti qu'à la mener où elle se voyait. Tel était le lot de la petite-fille de Dorothée si aimée, si entourée et si bien faite pour être heureuse! Après une pareille aventure et contre une fortune aussi acharnée, il ne restait plus rien à faire ni à tenter. Et pour la première fois de sa vie, au moment où n'en pouvant plus elle cédait sans résistance au plus pénible des sommeils, Mlle de Nevers, avec une ferveur infinie, souhaita effroyablement de mourir.

VIII

Elle ne pensait pas si bien désirer et dire. Il y a toujours dans l'expression que nous formons d'un souhait une sorte de vertu secrète qui aide, plus qu'on ne croit, à le réaliser. La peste, qui venait d'apparaître, exerçait ses ravages dans le pays, et Célina, sans s'en douter, portait en elle le germe terrible lorsque, toute pimpante et joyeuse, elle s'était rendue chez Papacalidas. La fièvre dont elle fut prise avec son chagrin empira si bien, qu'au cinquième jour la maladie fut reconnue et déclarée. Elle mourut exactement au neuvième, et dans l'affreux cimetière isolé et battu des vents où vont les morts contagieux, s'en alla prendre place pour le passage chez les Ombres.

Elle apparut sous les ramures sans parfum et sans vie des jardins de cendres, parée de son nom de Nevers et de toute la grâce colorée de sa pauvre jeunesse expirante. J'imagine que, pour l'accueillir,

s'avancèrent, au nom entendu, les princesses amoureuses et passionnées qui, dans l'histoire et sur un autre plan, l'avaient illustré avant elle. A la tendre Marie de Clèves, emportée aussi jeune, à la belle Henriette aux yeux verts qui des mains du bourreau reçut, pour la baiser, la tête de Coconas, à la galante Antoinette qui vit mourir sur elle et de la main de son mari son cher Saint-Mégrin ; aux deux sœurs de Gonzague encore, à Marie exilée reine chez les Sarmates après avoir régné en France sur tant de cœurs, à la Palatine Anne à la vie héroïque et tourmentée se joignit désormais celle, qui sans avoir jamais rien su de leur existence, avait porté si dignement dans les traverses d'une vie ordinaire et médiocre, ce nom aussi inconsidérément tombé que repris. Et de même qu'on n'admettait jamais chez les peuples sauvages que les grands pussent tourner la face vers les morts sans l'accompagnement obligé d'une troupe de favoris et d'esclaves, de même, au service des grandes héroïnes de l'histoire et de l'amour s'offrit l'humble descendante des noirs affranchis, redevenue à tout jamais et sans aucune littérature ce qu'il était dans sa véritable nature d'être, la simple esclave Célina et la sœur jumelle de Dorothée.

Pierre Camo.

les idées & les faits

LA VIE A L'ÉTRANGER

UNE GRANDE EXPÉRIENCE

L'opinion française a sensiblement évolué à l'égard du Fascisme. Le temps n'est plus où l'expérience italienne était considérée comme un caprice éphémère en face duquel on pouvait affecter la réserve narquoise du public qui attend que le dompteur soit mangé. Ce scepticisme railleur a peut-être contribué, plus encore que les attaques de parti pris, à troubler les rapports franco-italiens. Il a dû s'incliner devant les faits. Non seulement l'expérience continue, mais elle se développe dans tous les domaines. Elle semble même en train d'éviter le gros écueil sur lequel les experts annonçaient le naufrage inévitable.

L'adaptation économique et financière à une revalorisation monétaire poussée beaucoup plus loin que la nôtre a été, certes, très laborieuse. Pour soutenir la lire à 92, il a fallu de larges appels aux crédits du dehors. Il a fallu surtout une compression énergique des prix, des sacrifices de la grande industrie qui avait soutenu le nouveau régime au berceau, de l'abnégation des ouvriers qui sont devenus son principal appui. Si l'ère des difficultés n'est pas close, les progrès sont encourageants. Le budget s'équilibre malgré une réduction des recettes de plus d'un demi-milliard, conséquence de la revalorisation. Le déficit de la balance commerciale est tombé de 8 milliards à 4 milliards 760 millions. Il y a sans doute un ralentissement des échanges, mais le gouvernement fait de grands efforts pour donner un nouvel élan, notamment à l'industrie du bâtiment, par de larges crédits qui

vont jusqu'à 75 pour 100 du prix de revient. Le développement de la marine marchande est particulièrement frappant. L'Italie devance la France et l'Allemagne. Plus du quart du matériel est âgé de moins de cinq ans. Les Italiens sont au premier rang dans l'adoption des moteurs à combustion interne. Le trafic des ports a augmenté de 60 pour 100 et la part du pavillon national atteint près des trois quarts du total. Au point de vue économique, la nouvelle formule fait ses preuves.

Elle s'impose également dans le domaine de la politique étrangère. Combien de fois avons-nous entendu répéter naguère que le Fascisme cherchait uniquement des effets de sensation, qu'il n'avait pas de suite dans les desseins, et allait au-devant de tous les risques, de l'exaltation du chauvinisme. Tôt ou tard, la machine sauterait. Il a fallu en revenir. On a dû constater que tout en affirmant sa volonté de défendre les intérêts italiens dans l'Adriatique et la Méditerranée, l'Italie offrait des accords à Belgrade et à Paris.

Les dirigeants yougoslaves ont fini par comprendre que des voisins doivent essayer de vivre en amis, s'ils ne veulent pas préparer une existence d'enfer. Ils sont entrés dans la bonne voie et ils feront œuvre utile pourvu qu'ils soient capables de contenir les violences des politiciens et de la rue. Un symptôme frappant de détente est le calme avec lequel a été accueilli l'accord italo-turc. Cet accord aurait pu soulever au moins autant d'émotion que celui de Tirana, car il renferme encore plus de possibilités d'isolement de la Yougoslavie. On a daigné le considérer seulement comme un facteur d'apaisement dans le bassin oriental de la Méditerranée. C'est ce qu'il sera sans doute si on cesse d'exciter les rancunes et les suspicions.

L'évolution n'est pas moins favorable dans le bassin occidental de la mer latine. On s'est décidé à admettre l'Italie dans le statut international de Tanger et on a dû constater qu'elle n'avait pas de prétentions exagérées. Il n'y a pas de raison pour ne pas résoudre également la question de la frontière de la Tripolitaine et celle des naturalisations tunisiennes. L'Italie nouvelle cherche avant tout dans l'exploitation intensive de son domaine le remède le plus simple à la surpopulation. Ses conceptions sont essentiellement réalistes. Nous pouvons citer la réponse faite par M. Mussolini à un Français qui évoquait devant lui le malentendu tunisien. Le Duce ouvrit une carte et mettant un doigt sur la Sicile, l'autre sur Bizerte montrant, l'étranglement de la Méditerranée, dit simplement : « Admettez-vous un seul instant que l'Angleterre permette à la même puissance de tenir ces deux positions? » Voilà une vue d'homme d'État.

C'est aussi en homme d'État que le chef du gouvernement italien

a parlé le 5 juin au Sénat. Rarement une lumière aussi crue a été projetée sur les deux voies qui s'ouvrent devant l'Europe. Il y a une route qui conduit au maintien strict du statut actuel. Il ne faut pas s'y tromper, c'est celle de la contrainte. Elle suppose des combinaisons de forces résolues à s'opposer à toutes les pressions des désirs de revanche. L'autre chemin est celui de la réconciliation. Il paraît au début beaucoup plus riant. Mais il a lui aussi ses accidents. La réconciliation conduit fatalement à atténuer ce qu'il y a de trop rigoureux pour les vaincus dans le régime actuel. Elle subit les entraînements des théories des nationalités et des combinaisons économiques. Ce n'est pas par hasard que l'avertissement italien vient au moment où la visite à Berlin de M. Benès remet sur le tapis d'étranges projets d'union douanière et où la campagne Rothermere pour la revision des traités se développe. M. Mussolini ne recule pas devant de telles éventualités, il déclare seulement que, le cas échéant, l'Italie s'efforcera de tirer son épingle du jeu. Si on veut reviser les traités, on déchaînera les rivalités et les convoitises. L'Italie ne sera pas embarrassée pour trouver des revendications à soutenir, mais elle ne laissera pas toucher à sa part. Ce n'est pas le langage d'un homme qui cherche des complications. C'est encore moins celui d'un de ces batteleurs qui se flattent d'escamoter la crise en proclamant le caractère intangible de traités qui prévoient eux-mêmes les revisions. C'est le diagnostic d'un froid réaliste qui prévoit les accidents et crie casse-cou. Comme l'avertissement est donné avec beaucoup de mesure, on lui a fait bon accueil et on a daigné voir dans la clairvoyance un gage de paix. Il y a progrès.

C'est encore un signe curieux de l'évolution que la visite à Rome de M. Albert Thomas. Certes, le grand manitou du Bureau international du Travail s'y connaît, en fait d'adaptation des doctrines socialistes. Il n'a pu être insensible à tout ce qu'il y a des anciennes théories étatistes dans la formule de l'organisation corporative.

La curiosité s'explique d'autant plus que la conception vers laquelle le Fascisme s'est orienté est d'origine française. Quel est le principe fondamental de la nouvelle doctrine? C'est que la souveraineté appartient à l'État et non pas au peuple. M. Mussolini n'est pas l'inventeur de cette thèse, nous fait remarquer un juriste de l'Université de Rome, M. Amerigo Namias. Le précurseur est Saint-Simon qui, il y a cent ans déjà, s'insurgeait contre le faux dogme de la souveraineté populaire. Ce dogme n'était selon lui que l'antithèse du dogme du droit divin. Une abstraction métaphysique opposée à une abstraction théologique. L'école libérale et la philosophie du dix-huitième siècle avaient balayé les conceptions de l'absolutisme

et du droit divin. Mais, pour construire la société nouvelle, il fallait s'appuyer sur le travail et la science, les deux assises du progrès. Plus de théoriciens, de doctrinaires et de politiciens. Place aux travailleurs de toutes catégories, manuels et intellectuels. Place aux producteurs. Eux seuls sont qualifiés pour devenir les chefs, l'élite, l'aristocratie nouvelle.

La constatation de cette étroite parenté avec le Saint-Simonisme ne suffira certainement pas à réhabiliter le Fascisme aux yeux de ceux qui n'admettent la propagande qu'en faveur des idées de Rousseau. Ceux-là se sont voilés la face devant la réforme constitutionnelle fasciste qui supprime à la fois le parlementarisme, les partis et le suffrage universel.

Rarement on a vu organiser une pareille conspiration du silence. Nous ne croyons pas qu'un seul journal français ait publié le texte intégral de la loi sur la réforme politique italienne qui pourtant ne comprend pas plus d'une centaine de lignes. Le vote de la Chambre a passé inaperçu. On en a retenu seulement l'opposition de M. Giolitti. Personne assurément n'était mieux qualifié pour défendre l'ancien régime politicien que le vieux lion de Dronero qui en a tiré un si grand parti en manœuvrant les urnes pendant dix ans avant la guerre. Il ne faut pas oublier pourtant que M. Giolitti a été appelé à réhabiliter son système en mettant fin à l'anarchie développée au lendemain de la guerre par les Facta, les Nitti et les Bonomi. Lui aussi a bénéficié de la confiance aveugle du pays. Il n'a pu que consacrer la faillite, et c'est précisément ce qui a été le point de départ du mouvement fasciste.

Au Sénat italien la lutte a été plus vive. Il y a eu quarante-six voix contraires et une centaine d'abstentions. Il est très amusant de constater l'enthousiasme avec lequel les démagogues de tout poil ont invoqué ce fait à l'appui de leurs doctrines. Le Sénat italien n'a pourtant aucun contact avec le corps électoral. Ses membres sont désignés par le roi dans vingt et une catégories de notables. C'est le type de l'assemblée oligarchique. Est-il surprenant qu'un corps aussi aristocratique éprouve quelque amertume devant une réforme qui lui enlève son rôle de premier corps de l'État pour l'attribuer au grand conseil fasciste? Une assemblée qui a gardé les traditions de discussions intelligentes et courtoises est moins sensible aux déviations de la démocratie. On comprend qu'elle ait une certaine nostalgie mélancolique du passé, surtout quand on considère qu'à la différence de la Chambre, elle a conservé son ancienne composition.

C'est un détail qui n'a pas été remarqué et qui explique pourtant l'attitude différente des deux assemblées. Pour le Sénat, la réforme

c'est une transformation future. Pour la Chambre, c'est simplement la consécration d'un fait accompli. La Chambre actuelle a été élue en 1924 sous un régime qui automatiquement assurait les deux tiers des sièges au parti ayant la majorité du pays. L'opposition a méprisé le tiers des sièges qui lui étaient réservés. Elle s'est retirée sur l'Aventin, sans autre effet que de montrer qu'on peut parfaitement se passer d'elle. C'est précisément l'enseignement de cette expérience que la nouvelle étape enregistre en supprimant l'opposition si la liste gouvernementale obtient la majorité. En ce cas, la totalité des quatre cents sièges est attribuée aux vainqueurs. Par contre, si le pays aspire à un changement, s'il met la liste officielle en minorité, alors on revient aux principes de 1924. La majorité bénéficie d'une partie seulement des sièges. L'opposition est assurée d'un quart.

C'est un point qui a été complètement négligé dans les publications faites au sujet de la réforme italienne. On a mis très nettement en relief la procédure que l'on peut qualifier de normale. Une liste nationale de quatre cents membres est établie par le grand conseil fasciste et soumise à un plébiscite. Si la liste obtient la moitié au moins des suffrages, elle passe tout entière. Qu'arrive-t-il si la majorité est négative? De nouvelles listes sont présentées aux électeurs. Voilà tout ce qu'ont voulu retenir ceux qui considèrent l'hypothèse comme écartée d'avance. La conception est trop simpliste. La loi prévoit dans les plus grands détails la procédure de la nouvelle consultation. Le conseil général fasciste disparaît. Toutes les associations et organisations de production comptant au moins cinq mille membres peuvent présenter des listes limitées aux trois quarts des sièges à pourvoir. La liste victorieuse obtient les trois quarts des sièges. Le quart restant est réparti entre les autres listes suivant la représentation proportionnelle et dans l'ordre d'inscription des candidats. La méthode est arbitraire, mais quel est le régime électoral auquel on ne puisse faire ce reproche? Y en a-t-il un seul qui n'aboutisse pas pratiquement à la consécration des minorités agissantes? Nulle part le phénomène n'est plus marqué que dans le régime anglais qui passe pourtant pour le modèle du libéralisme parlementaire.

Les critiques seraient mal venues à blâmer la prime à la majorité, puisque le principe majoritaire est le fondement du régime démocratique. Aussi n'est-ce pas le principe même que l'on conteste, mais la méthode d'application qui supprime pratiquement l'opposition. Si on veut parler d'opposition politique, le résultat est indiscutable. Disons plus, c'est celui que les réformateurs ont voulu avec le plus d'énergie. Tout leur plan est dirigé contre la carence des politiciens et vise avant tout à extirper jusque dans la racine les germes de dis-

sentiments des anciennes factions. On part de l'idée que le gouvernement ne doit pas reposer sur des querelles byzantines de doctrines, des surenchères de flagorneries électorales et des déchaînements d'appétits, mais sur l'organisation disciplinée des forces productives de la nation. Cette conception conduit à un système d'éducation et d'encadrement dont la rigueur scandalise ceux qui ne conçoivent la collectivité nationale que comme une série d'individualités indépendantes. Elle choque plus encore ceux qui parlent toujours des droits des citoyens et jamais de leurs devoirs. La volonté de groupements est dans le symbole même du faisceau. La volonté de réserver le pouvoir aux forces actives pourrait difficilement être taxée de réactionnaire. Rien n'est plus comique que de voir un concept considéré comme génial à Moscou quand il prétend limiter le privilège au travail taxé de rétrograde à Rome, quand il proclame la nécessité d'associer les deux forces d'expansion : le travail et le capital.

Tout le pouvoir à ceux qui admettent cette collaboration dans un bloc discipliné. Ceux qui n'acceptent pas la discipline restent libres de donner leur mesure et de prouver qu'ils sont capables de faire mieux encore. Voilà le principe qui se trouve formulé de la manière la plus décisive dans le régime électoral.

C'était très bien de décider que la Chambre serait l'association des éléments actifs. Il y avait plusieurs moyens de chercher à réaliser cette fin. Le premier qui se présentait à l'esprit et dont la réalisation a été tentée dans d'autres pays, notamment avec le Parlement économique allemand, était de faire de la Chambre une collection d'échantillons des différents éléments producteurs. Les chefs fascistes y ont bien pensé. Très vite, ils y ont renoncé. Ils ont compris qu'on ne ferait que changer les éléments de discorde mais qu'on maintiendrait les querelles. Les rivalités d'intérêts ne seraient pas moins âpres, ni moins difficile le dégagement de l'intérêt général qui est le point essentiel. C'est pourquoi on a décidé que l'élément corporatif devrait intervenir seulement dans le choix des candidats et la composition du corps électoral. Ainsi conçue l'expérience est tout à fait nouvelle. Il sera extrêmement curieux de voir comment elle se développera.

Saint-Brice.

LES LETTRES

LA SUITE DES « THIBAULT »

M. Roger Martin du Gard vient de faire paraître la quatrième et la cinquième partie de son roman *les Thibault*, dont il a commencé la publication en 1922. Nous avions lu *le Cahier gris*, *le Pénitencier*, *la Belle Saison*. Voici *la Consultation* et *la Sorellina*, en attendant la suite que M. Roger Martin du Gard nous promet. Car *les Thibault*, c'est l'histoire d'une famille, et l'un des principaux personnages, Jacques Thibault, qui était un enfant de quatorze ans au commencement de cette histoire, vient seulement d'atteindre sa majorité. Nous aurons encore quelques volumes à lire avant que sa vie soit achevée.

On se souvient des deux familles, les Thibault et les Fontanin, dont on a suivi l'existence depuis le début du roman : M. Thibault, membre de l'Institut, président d'œuvres catholiques importantes, et ses deux fils, Antoine et Jacques. Les Fontanin, ce ménage protestant, dont le mari est un être léger, qui laisse à sa femme la responsabilité d'élever leurs deux enfants, Daniel et Jenny. Au lycée, Jacques Thibault et Daniel de Fontanin ont noué une amitié excessive et suspecte qui a failli les faire renvoyer. Jacques s'est révolté et a décidé Daniel à s'enfuir. Ils sont allés chercher aventure à Marseille où on les a arrêtés. Ramenés à Paris, Daniel de Fontanin a été pardonné par sa mère, tandis que Jacques Thibault était enfermé par son père au pénitencier de Crouy, une des œuvres de M. Thibault.

Le régime du pénitencier aurait mené Jacques à la pire déchéance, si son frère Antoine, de dix ans plus âgé que lui, n'était intervenu pour l'en faire sortir. Jacques a continué ses études auprès d'Antoine, qui est médecin. Il a préparé l'École normale, où il est reçu. Daniel de Fontanin se destine aux Beaux-Arts. Malgré la défense de M. Thibault, les jeunes gens se sont revus. Jacques, un été, s'est épris de Jenny de Fontanin, en même temps qu'il était troublé par le charme d'une jeune orpheline que son père a adoptée, Gisèle. Quant à Antoine, il a trouvé son initiation sentimentale auprès d'une aventurière juive, Rachel Gœbert, qui le quitte brusquement après quelques mois.

Quand nous ouvrons *la Consultation*, trois ans ont passé, et nous ne retrouvons plus, en scène, qu'Antoine et son père. Les Fontanin seront absents de cette partie du roman. Jacques a disparu, à la veille d'entrer à l'École normale. Son frère l'a fait rechercher en vain. M. Thibault croit qu'il s'est suicidé. Antoine est maintenant un médecin pourvu d'une importante clientèle. M. Thibault, gravement malade, est condamné à brève échéance. Antoine ne songe pas sans une affreuse tristesse que son père va mourir sans que Jacques l'ait revu, si Jacques vit encore.

Or une lettre arrive, un jour, pour Jacques. Antoine l'ouvre. Elle est du professeur Jalicourt, de l'Académie française, et félicite Jacques d'une nouvelle, *la Sorellina*, qu'il a écrite dans une revue suisse. Jacques est donc vivant. Quoique la nouvelle soit signée d'un pseudonyme, Antoine retrouve assez facilement son frère, à Lausanne. Il y vit depuis quelque temps, après avoir connu des aventures de toutes sortes, en Tunisie, en Italie, en Autriche, en Allemagne. Maintenant il fréquente des anarchistes. Malgré la rancune violente qu'il nourrit contre M. Thibault, il se laisse ramener par son frère à Paris, au chevet de son père agonisant. Attendons maintenant le sixième volume qui est annoncé sous le titre : *la Mort du père.*

Sommes-nous arrivés à la moitié de ce vaste roman, ou seulement au tiers ou au quart? En tout cas, il faut répéter ici ce qu'on avait dit à l'apparition des premiers volumes. Il est impossible, il ne serait pas loyal de juger une telle œuvre sur quelques fragments. Cependant, ces fragments sont déjà assez nombreux pour donner prise à certaines observations qui se fortifient à mesure que nous avançons dans la lecture de l'ouvrage.

Il faut noter tout d'abord la déconvenue du lecteur devant le volume qui a pour titre *la Consultation.* Nous avions laissé, à la fin du tome précédent, *la Belle Saison*, trois jeunes gens à l'entrée de la

vie : Antoine le jeune médecin, et surtout, les deux plus intéressants, Jacques Thibault et Daniel de Fontanin à l'âge où ils vont devenir des hommes. C'est à eux que nous nous sommes attachés. Nous connaissons leurs caractères. Nous nous demandons comment la vie va les modeler.

Cette question ne reçoit pas de réponse, au moins dans la suite immédiate du roman. Le volume qui suit *la Belle Saison, la Consultation*, ne nous apporte rien de ce que nous attendions. M. Roger Martin du Gard y décrit une journée du docteur Antoine Thibault, une journée de médecin. Des malades défilent, des personnages épisodiques que nous ne reverrons probablement jamais. Ce sont pour la plupart des cas curieux, non seulement pour le médecin, mais pour l'auteur qui médite derrière son personnage. Tout cela n'en fait pas moins figure de hors-d'œuvre. Que signifie cette longue parenthèse? Qu'a voulu faire M. Roger Martin du Gard?

Nous le comprendrons un peu plus loin, quand nous lirons une conversation entre Jacques Thibault et l'académicien Jalicourt. Nous trouvons là, sur l'art du romancier, certaines vues qui semblent bien être celles de M. Martin du Gard. Au moment où Jacques a reculé devant la perspective d'être enfermé trois ans à l'École normale, mais avant qu'il fût décidé à courir l'aventure, il est allé consulter Jalicourt, qui devait être son professeur à l'École. Il lui a confié son inquiétude. Et voici ce que Jalincourt a fini par lui avouer : « Moi aussi, à votre âge... Moi aussi cette vocation de romancier. Moi aussi, cette force qui a besoin d'être libre pour s'épanouir ! Et moi aussi, j'ai eu cette intuition que je faisais fausse route... Et moi aussi, j'ai eu l'idée de demander conseil. Seulement j'ai cherché un romancier, moi. Devinez qui? Non, vous ne comprendriez pas, vous ne pouvez plus vous imaginer ce qu'il représentait pour les jeunes en 1880 ! J'ai été chez lui, il m'a laissé parler, il m'observait de ses yeux vifs, en fourrageant dans sa barbe ; toujours pressé, il s'est levé sans attendre la fin. Ah ! il n'a pas hésité, lui ! Il m'a dit de sa voix chuintante où les *S* devenaient des *F* : — *N'y a qu'un feul apprentiffave pour nous : le vournalifme!* » M. Roger Martin du Gard n'a pas nommé Zola, mais il nous le fait reconnaître. Jalicourt, d'ailleurs n'a pas suivi le conseil que Zola lui donnait. Mais quand Jacques Thibault vient le trouver il lui dit à son tour : « Un conseil? Prenez garde, le voilà ! Lâchez les livres, suivez votre instinct !... Allez vivre ! N'importe comment, n'importe où ! Vous avez vingt ans, des yeux, des jambes?... Entrez dans un journal, courez après les faits divers... Les faits divers ! Le plongeon dans la fosse commune ! Rien d'autre ne vous décrassera... Ouvrez les yeux,

regardez tout ce qu'une civilisation charrie derrière elle, le bon, le mauvais, l'insoupçonné, l'in-inventable ! Et peut-être qu'après ça vous pourrez vous permettre de dire quelque chose sur les hommes, sur la société, — sur vous ! »

Quelque soin qu'apporte M. Roger Martin du Gard à ne pas se confondre avec ses personnages, et sans prétendre que Jacques, autour de la nouvelle intitulée *la Sorellina*, soit le reflet du romancier des Thibault, il est difficile de ne pas voir, dans les paroles que nous venons de citer, un programme suivi par M. Martin du Gard lui-même. Cette suite de regards jetés dans la vie, à travers les menus incidents d'une consultation médicale, qu'est-ce donc, sinon une série de « faits divers » recueillis « n'importe comment, n'importe où »? Il nous souvient maintenant que M. Roger Martin du Gard a déjà usé de ce procédé. Il y avait dans *la Belle Saison*, notamment, une opération chirurgicale qui n'avait d'autre raison, pour tenir tant de place, que de nous apporter une tranche de vie à la manière de 1880. « Naturalisme pas mort », lançait Paul Alexis dans son fameux télégramme. Certes non. Il vit encore en 1928, mêlé à des influences venues du roman russe, et spécialement de Tolstoï, en ce qui concerne l'auteur des *Thibault*.

Que l'impression de vie ainsi cherchée soit finalement produite, il n'y a pas à le nier. L'épisode de *la Consultation* commence par irriter le lecteur, qui se demande où on veut le mener. Au bout du volume on finit par être transporté bon gré mal gré dans l'atmosphère où vit le médecin, on est presque forcé de s'intéresser à ces tableaux variés de la société qui défilent en série devant lui. Mais on n'en garde pas moins le sentiment qu'on a perdu son temps et qu'on s'est laissé distraire, par un spectacle accessoire, de l'objet que le romancier lui-même nous avait assigné. Tout ne présente pas, dans la vie, un intérêt de même ordre. Irons-nous, si nous étudions un homme et son caractère, nous attacher à tous ses pas, peindre la rue dans laquelle il marche, la voiture qu'il prend, le chauffeur de cette voiture, la famille de ce chauffeur? C'est là pourtant qu'aboutit le culte du fait divers, et l'art qui refuse de choisir — quitte à devenir une négation de l'art. Il est vrai que M. Roger Martin du Gard n'est pas seulement fidèle sur ce point à l'enseignement de Zola, mais à celui de M. André Gide, qui, lui aussi, refuse de s'astreindre à aucun choix, de crainte de rien perdre. Et lui aussi, M. André Gide, a le goût des faits divers, qu'il collectionne dans la *Nouvelle Revue française*, en apportant toutefois à cette recherche une perversité qu'ignoraient les naturalistes, brutalement avides de toutes les manifestations de la vie. Il y aurait là, notons-le en passant, une curieuse étude à

faire sur l'emploi du fait divers en littérature par Zola, M. André Gide et certains de leurs disciples communs.

A ne juger que l'effet produit par ce procédé littéraire dans un roman comme *les Thibault*, il nous paraît d'autant plus fâcheux que M. Roger Martin du Gard n'a rien d'un écrivain doué pour exécuter des fresques du genre naturaliste ou des romans-fleuves à la manière russe. Les deux cents pages de *la Consultation* passeraient vite et formeraient peut-être un chapitre très bien venu, dans un de ces gros romans qui charrient maintes choses et emportent tout. Chez M. Martin du Gard, psychologue minutieux dont l'art est au contraire très dépouillé, ce n'est qu'un des tableaux scrupuleusement achevés dont est composé son ouvrage. Quels rapports a-t-il avec l'ensemble? Nous en trouvons trop peu pour nous satisfaire. Car le vrai sujet du roman, qui reparaît dans *la Sorellina*, et qui aurait gagné à être isolé et précisé, c'est le développement de Jacques, de sa personnalité, et ses rapports avec sa famille. C'est le conflit de cet individu ardent et anarchique avec le cadre social auquel il tente d'échapper. Après l'épisode de *la Consultation*, le volume intitulé *la Sorellina*, qui remet les deux frères en présence, nous fait rentrer dans le drame dont *le Cahier gris*, *le Pénitencier* et *la Belle Saison* nous avaient déjà présenté divers aspects.

Ce sujet, qui fait le fond des *Thibault*, est un de ces thèmes éternels dont il n'existe qu'un petit nombre en littérature, et qui fournissent la matière des plus grands livres. C'est, si l'on veut, la lutte du génie individuel, animé d'une passion désordonnée, avec les nécessités de l'ordre social, pour lequel les tempéraments les plus fougueux ne sont que des réserves d'énergie à utiliser. C'est la mise en présence des forces spontanées de la nature humaine et des disciplines façonnées par la société. Les personnages choisis par M. Roger Martin du Gard, la façon dont il les a creusés jusqu'à présent, témoignent que cette étude sera menée avec toute l'ampleur et toute la profondeur que nous pouvons souhaiter. Le sera-t-elle aussi avec impartialité?

Nous avons deux raisons de nous poser cette question. La première est que, — nous l'avons vu tout à l'heure, — M. Roger Martin du Gard a déjà pris parti quand le problème dont il s'agit était situé dans le domaine littéraire. Choix et discipline ne font qu'un. En refusant de rien sacrifier des objets que la vie offre à sa curiosité, M. Martin du Gard s'est rangé, nous l'avons vu, du côté de Jacques Thibault, qui croit s'enrichir en multipliant ses expériences. M. Martin du Gard écrit et compose ses livres selon les principes mêmes que son jeune héros a adoptés en matière d'art littéraire. Mais Jacques Thibault

ne sépare pas les principes qui commandent son art de ceux qui commandent sa vie. Il refuse de part et d'autre toute discipline. N'est-il pas quelque peu, dans tous les cas, le porte-parole de M. Martin du Gard, quoique celui-ci tienne à s'en défendre?

Nous le croirions d'autant plus volontiers — et c'est notre seconde raison de penser que M. Martin du Gard n'est pas tout à fait objectif — que notre auteur n'épargne pas les traits les plus cruels quand il peint la figure de M. Thibault, le père, en qui s'incarne la discipline familiale. Le sévère vieillard voué aux œuvres sociales tombe, avant de mourir, dans une déchéance dont les traits sont complaisamment dépeints. Sans doute tout cela est pris sur le vif, et maintes existences d'une grandeur plus authentique que celle de M. Thibault s'achèvent aussi lamentablement que la sienne. Seulement M. Martin du Gard ne peut pas éviter que M. Thibault ne nous apparaisse, depuis le début du roman, comme le type du père de famille catholique. Il nous en présente dès lors une caricature dont il souligne les faiblesses. Si ce n'était pas son dessein, disons que la faute en est à la forme du roman naturaliste. Le naturalisme prétend tirer de la vie, presque au hasard, des échantillons d'humanité. Mais la force d'expression avec laquelle il peint ces échantillons nous incline à les prendre pour des modèles de leur genre. Nous nous refusons à croire que l'écrivain ne les ait pas choisis. L'art généralise, que l'artiste le veuille ou non. Certaines peintures de M. Roger Martin du Gard sont malheureusement trop réussies pour qu'il échappe à cette conséquence de son talent.

Nous sentons bien, cependant, quel effort fait l'auteur des *Thibault* pour exprimer, avec une exacte plénitude, la vie profonde de toute une famille. Il ne se contente pas de nous proposer des caractères. Il les heurte aux réalités de l'existence pour examiner leurs réactions. Déjà, au cours du roman, le personnage d'Antoine s'est humanisé, s'est augmenté des valeurs que donnent certains apprentissages. Le père Thibault va disparaître. Attendons de voir ce que deviendra Jacques après cet événement. Cette histoire se déroule avec lenteur. M. Roger Martin du Gard en médite longtemps chaque volume. Nous avons essayé de montrer quel danger représentent, à notre avis, certaines formes d'art, pour un écrivain qui veut peindre fidèlement la vie. La déception, cependant, serait grande, si une application passionnée à la vérité ne faisait finalement triompher de cet écueil l'un des meilleurs romanciers de notre temps.

André Rousseaux.

L'HISTOIRE

LOUIS XV ET LES BOURBONS AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

Louis XV nous offre un nouvel exemple de la façon dont l'histoire a été écrite depuis un siècle. On nous a représenté ce roi comme un voluptueux, uniquement occupé de ses plaisirs, asservi à ses maîtresses et d'une complète indifférence pour le sort de l'État. Tout autre est la figure que nous trace un historien à qui l'on ne refusera ni la compétence, ni l'impartialité. Dans une série d'ouvrages dont le dernier surtout, *Madame de Pompadour et la politique*, mérite infiniment d'être lu, M. Pierre de Nolhac peint les hommes et l'époque des touches les plus justes et les plus neuves. Bien que l'élégance du style révèle le culte des lettres et même la familiarité des muses, il n'y a point ici de littérature. L'historien montre ce qu'il gagne souvent à s'effacer devant le document. Car, dans un temps où il semble être de mode de l'accabler, M. de Nolhac fait de l'histoire documentée, et, sans le moindre prosélytisme, prouve par son œuvre seule que cette histoire peut avoir beaucoup de grâce et de séduction. S'il évite les références, et pousse la coquetterie jusqu'à rejeter à la fin du volume la mention de ses sources, tout le cours de son récit ne s'y alimente pas moins, à ces sources, et l'on se permettra même de dire qu'il s'y enrichit. Comment changerait-on d'avis sur Louis XV et son règne, si ce n'est au vu de textes nouveaux et de pièces inédites? Ces pièces, M. de Nolhac, si diligent qu'il soit à masquer sa science, en met en œuvre une quantité : lettres de

Mme de Pompadour éparses, au nombre de plusieurs centaines, dans des collections privées, papiers de son père et de son mari, journaux du duc de Luynes, du cardinal de Bernis, du prince de Croy, lettres de Paris-Duverney, etc. Nous n'avons pas tout, puisque les papiers de Choiseul ne sont pas encore divulgués, mais nous en savons assez pour nous faire une idée plus exacte ou moins légendaire de l'homme et du roi qu'a été Louis XV.

Évidemment, ce règne n'a pas été celui de la vertu, mais encore faudrait-il s'entendre. Louis XV a eu les faiblesses de son temps plus que les siennes propres. Comme l'histoire classique de Vast et Jallifier — cependant si hostile à la monarchie — a l'honnêteté de le reconnaître, « la galanterie semblait alors, chez un roi, le plus séduisant des vices ». Que n'eût-on pas dit du prince, s'il se fût tenu aux règles austères de la morale chrétienne? Ce qu'on avait dit de la vieillesse contrite et sévère de son aïeul, Louis XIV, ce qu'on disait de la jeunesse irréprochable de son fils le Dauphin : « Bigotisme, cagoterie, tartuferie. » Louis XV, bien que né débile et de volonté chancelante, n'était pas allé de lui-même au vice ; on l'y avait poussé. Jusqu'en 1736, c'est-à-dire jusqu'à la onzième année de son mariage, il s'était montré mari fidèle. Il fut ensuite corrompu et l'on connaît son corrupteur, le maréchal de Richelieu. Ce fut ce roué de la Régence qui, sous prétexte de le « dégourdir », le jeta dans les bras de ses premières maîtresses, les trois sœurs de Nesle. L'expérience ayant montré au roi le danger des femmes de cour, toujours escortées d'une séquelle de parents et d'amis, ce sont ensuite les bourgeoises qui l'assiègent. Les Vénus et les Junons de robe et de finance se ruent à sa conquête, non seulement par ambition et cupidité, mais par point d'honneur féminin et même par simple attrait. Car c'était non seulement le roi, mais, comme le dit avec raison M. de Nolhac, « le plus bel homme de son royaume ». L'admirable pastel de Latour (au Louvre) et tant d'autres portraits qui ont trouvé ou repris leur place au rez-de-chaussée de Versailles, attestent la prestance, la beauté grave, un peu mélancolique et souverainement distinguée de « Louis le Bien-Aimé ».

Mais un roi clairvoyant et connaissant les hommes ne croira pas facilement être aimé pour lui-même. Louis pense échapper aux intrigues du sérail en choisissant une femme sans rang et sans titre, qui n'est qu'intelligente et belle, Jeanne Poisson, femme du financier Lenormant d'Étiolles. Dans son esprit, ce n'est peut-être là qu'un caprice. Si ce fut une liaison véritable et qui dura vingt ans, c'est que la dame sut, de maîtresse, devenir une amie — la seule qui ait eu le talent de distraire le roi, de le relever, de le réconforter aux

heures de doute et de péril. Quant à son influence politique, elle fut à peu près nulle, et ce n'est pas la moindre révélation que nous apporte M. de Nolhac. Entre les preuves abondantes et précises qu'a réunies l'éminent historien, une seule peut suffire : Mme de Pompadour, qui a passé la moitié de sa courte vie auprès du roi, a ignoré jusqu'à la fin l'existence de son fameux « secret », c'est-à-dire de cette diplomatie occulte qu'il dirigeait lui-même et dont les agents se glissaient, à Versailles, par le « petit degré »...

Sur la fin de la vie de Louis XV, la débauche n'intéresse plus l'esprit ; il y a cloison étanche ; les sens parlent seuls, et ce sont les amours fugaces, les liaisons anonymes du Parc-aux-Cerfs. On peut, au nom de la morale, le déplorer, mais non pas soutenir que la sensualité du prince a vicié le gouvernement et compromis l'État. Au reste, Louis n'avait rien d'un Sardanapale ni d'un Tibère, et le Parc-aux-Cerfs ne ressemblait que de loin à Caprée. C'était simplement ce qu'on appelait alors une « folie », c'est-à-dire un pavillon champêtre où les grands et même les simples bourgeois d'alors se rendaient *incognito* et cachaient leurs petites maîtresses. Dans la corruption générale que révèle toute la littérature du temps, *Manon Lescaut*, *les Bijoux indiscrets* de Diderot, les *Confessions* de Jean-Jacques, *les Liaisons dangereuses* de Laclos, *les Mémoires* de Tilly, et surtout les œuvres de Rétif, les faiblesses royales, même tournées en habitude, méritent-elles d'être mises au pilori? Quel est le contemporain de Louis XV qui lui eût jeté la première pierre?

Henri IV et Louis XIV non plus ne furent pas des saints : l'histoire songe-t-elle à leur en faire un grief? La politique de Louis XV n'a jamais varié selon les entraînements du cœur ou les impulsions des sens : n'est-ce pas là tout ce que l'on peut lui demander? Le roi — et c'est ici que la surprise sera peut-être la plus grande — était un homme fort intelligent, très attentif et même très appliqué. Citons M. de Nolhac : « Chaque jour, pendant des heures, ce souverain qu'on croyait à ses plaisirs s'asseyait à sa table de travail pour dépouiller, mettre en ordre, annoter les mémoires qu'il se faisait remettre sur les diverses parties du gouvernement ou les rapports que, de tous les coins de l'Europe, des agents inconnus envoyaient sous des couverts sûrs. Il surveillait ainsi, par des hommes d'un zèle éprouvé, les points délicats de sa politique étrangère. Il se défiait de ses propres ambassadeurs, trop souvent choisis pour leur nom, leur fortune ou leur cuisinier ; il n'appréciait guère l'aide de ses ministres... Les courriers privés de Saxe, de Pologne, de Prusse ou d'Angleterre, lui apportaient plus de vérités utilisables que les rapports à grandes marges des Affaires étrangères, souvent remplis de pompeux commérages.

Il dirigeait ainsi deux politiques, qui soutenaient l'une et l'autre les intérêts du royaume, mais dont la secrète passionnait seule son esprit défiant et mystérieux. »

C'est Louis XV qui, contre toute sa cour, contre ses généraux et ses diplomates, a voulu le fameux renversement des alliances, c'est-à-dire la substitution de l'alliance autrichienne à l'alliance prussienne, dont il avait compris le danger. Il avait prévu la félonie de Frédéric II, dont toute la France, à la suite de Voltaire, s'était malheureusement engouée. Contre ce nouveau péril, ce fut lui qui décida l'alliance avec l'ancien ennemi, et c'est dans ce but, parce qu'il les savait convertis à ses vues et rangés à son plan, qu'il choisit pour ministres Bernis et Choiseul. C'est lui qui voudra encore le « pacte de famille » unissant les deux branches de la maison de Bourbon, les quatre trônes de Paris, Madrid, Naples et Parme. Ici, comme ailleurs, Mme de Pompadour ne fut que son instrument docile, et les lettres de la favorite, lorsque, sur ces chapitres graves, elles s'adressent à un ambassadeur ou à un ministre, ont été écrites sous la dictée du roi.

En définitive, d'après M. de Nolhac, « Louis XV avait plusieurs des qualités d'un roi, l'intelligence lucide, le jugement droit, le désir de savoir la vérité, et le sentiment des devoirs du prince envers son peuple. Il acceptait la responsabilité d'une puissance sans contrôle que lui avait léguée son prédécesseur ; mais la difficulté de l'exercer, qui croissait avec le temps, décourageait de bonnes intentions que soutenait mal un vouloir fléchissant. S'il hésitait si souvent dans l'action, n'était-ce point parce qu'il la croyait vaine? La discorde entre son clergé et son Parlement, où tant d'intérêts et d'orgueil de caste se dissimulaient sous l'invocation du bien public, achevait de confirmer en lui cet immense mépris des hommes que lui avait inspiré de prime abord la vue quotidienne de sa cour... Sous le grand air distant qui dissimule son âme véritable, ce roi désabusé dévore plus d'une souffrance. La lassitude des sens suit les désordres de la chair ; la vision du désastre à venir châtie les défaillances de la volonté... »

Car Louis XV a vu venir la Révolution et l'on peut dire qu'il a déjà lutté contre elle. Il n'avait raison des « remontrances » de son Parlement qu'à grands coups de lits de justice, mais « il savait fort bien que ses paroles royales, même dites sèchement et de haut, perdaient chaque fois de leur force sur ces magistrats orgueilleux, imbus, comme il le disait, d'un esprit « républicain »... Qui ne voyait, à la violence des polémiques soulevées dans le public, que ces moyens s'usaient à trop servir? Habitué par sa réflexion solitaire à envisager ces choses sans illusion, le roi sentait fléchir entre ses mains le pou-

voir absolu, que toute son éducation et les expériences de son règne lui faisaient croire nécessaire à la France. »

Dès 1756, c'est-à-dire dès l'attentat de Damiens, l'air est lourd d'orage et l'atmosphère est déjà celle de la Révolution. Le Parlement vient de démissionner ; chaque fois qu'il cesse de siéger « il y a près de vingt mille bouches qui s'affament. Tout ce monde d'avocats, de procureurs et de scribes qui vit autour du Palais, entretient l'agitation dans la bourgeoisie et dans le peuple. Dans cette capitale surchauffée, où les meilleurs cerveaux s'obscurcissent, où les doctrines nourrissent des passions de haine, erre un fanatisme épars qu'un esprit faible recueille et qui, perfide également dans les deux partis, lui désigne à Versailles les mêmes coupables. »

Les difficultés financières étaient déjà celles de 1780 : « *Nous périrons par l'argent* », écrivait, dès son arrivée au pouvoir, l'abbé de Bernis. Et, trois ans plus tard, il ajoutait : « Les progrès du mal ont énervé les forces intérieures de l'État ; le désordre des finances, occasionné par le désordre des parties prenantes, a affaibli les reins de cette monarchie ; l'autorité éparpillée partout n'est réunie nulle part... » Chez le roi, le caractère n'était malheureusement pas à la hauteur de l'intel igence. Il faisait espionner ses ministres, mais n'osait les contredire en conseil et se bornait à les exiler lorsqu'ils lui avaient déplu. De là l'omnipotence que prenait, tant qu'il était en fonctions, chaque secrétaire d'État. On s'est demandé si Louis XV aurait pu combattre la Révolution et la dompter. Sénac de Meilhan, qui était le fils de son médecin, avait de lui cette opinion optimiste. M. de Nolhac ne la partage pas. Après avoir constaté que le prestige de la fonction royale était encore entier : « Il ne faudrait chez le roi, pour la remplir utilement, ajoute-t-il, qu'une volonté plus décidée ; et c'est malheureusement, par coups successifs et sans suite qu'il va frapper, ne satisfaisant même pas le camp qu'il épargne ». Par ce qui fut, ou imagine facilement, hélas ! ce qui aurait été.

*
* *

Dans une thèse fort nourrie, *Parme et la France*, M. Bédarrida étudie l'influence française dans la principauté italienne sous le gendre de Louis XV, l'infant don Philippe, et sous le Français qu'il prit comme premier ministre, Dutillot. Le fils et le successeur de don Philippe, don Ferdinand, eut, suivant le goût du jour, pour précepteur un abbé-philosophe, et ce fut le célèbre Condillac. Mais, par un contraste piquant, tandis que le père, élevé dans toute la rigueur de la tradition, épousait la politique irréligieuse de Choiseul et con-

sentait à expulser les jésuites, le fils, l'élève de Condillac, restaura une politique toute favorable au clergé et à la religion. M. Bédarrida montre longuement tout ce que Parme dut à ces deux princes, en ne se plaçant qu'au point de vue du progrès matériel : travaux publics, mines, agriculture, commerce, sciences, beaux-arts, théâtres, etc.

Toutefois, l'influence française à Parme ne disparut pas entièrement, comme il le croit, après la chute de Dutillot. Entre les Français qui restèrent ou qui furent encore appelés à la cour ducale, signalons-en un qui semble avoir échappé à ses recherches. Il s'agit de Joseph-Henri de Pujol, ancien colonel d'infanterie, nommé en 1780 sous-gouverneur du prince héréditaire et gentilhomme de la chambre de l'infant régnant. Cet officier était originaire de Saint-Bonnet-le-Château, en Forez, mais sa mère devait être Dauphinoise car il tenait d'elle des biens à Solaise (Isère) et ces biens furent séquestrés sous la Révolution. M. de Pujol avait dû être recommandé à Parme, soit par le chevalier de Virieu-Beauvoir, premier écuyer du prince et son confident, soit plutôt par le comte d'Argental, ministre de Parme à Paris, lequel n'était pas Dauphinois, comme le croit M. Bédarrida (bien que sa mère fût une Tencin, sœur de la célèbre marquise), mais Forézien d'origine, comme Pujol lui-même. Don Ferdinand s'entoura donc de Français comme son père, ce qui semble assez naturel de la part d'un petit-fils de Louis XV.

On remarquera, d'une manière générale, que les Bourbons au dix-huitième siècle, ceux de France comme ceux d'Espagne et d'Italie, furent tous également réformateurs. A Naples, Charles VII (qui devint Charles III d'Espagne) et Ferdinand IV avec Tanucci ; à Madrid, Charles III avec le comte d'Aranda ; à Parme, Philippe avec Dutillot, prirent les mesures les plus neuves et souvent les plus audacieuses. Rappelons que Tanucci abolit toutes les juridictions féodales, supprima les dîmes, réduisit le nombre des ordinations et celui des couvents, expulsa les Jésuites, rappela les Juifs, etc. Actes méconnus qui ne cadrent évidemment pas avec la réputation que l'on a voulu faire à la maison de Bourbon. En réalité, loin d'être réactionnaire et figée dans la contemplation du passé, elle a sans cesse marché de l'avant et non pas seulement admis, mais entrepris, parfois même inconsidérément, tout ce qui lui semblait un progrès véritable.

P. B.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

M. ALFRED OBERKIRCH

M. Alfred Oberkirch, député de Sélestat, et ministre de l'Hygiène, est l'homme d'actualité, si l'on peut dire qu'il y ait vraiment un homme d'actualité, sur ce théâtre politique dont le décor change à chaque minute et où la pièce ne se déroule avec un enchaînement logique que pour quelques rares initiés.

M. Oberkirch appartient à l'U. R. D. Pour parler clair, au groupe Marin. Il a été intégré au ministère d'union nationale au moment même où le plus tragique malentendu — ce n'est pas une indiscrétion que de le préciser — s'aggravait entre le chef du gouvernement et le groupe essentiel, fondamental, de sa majorité. Ainsi M. Poincaré avait résolu, non sans habileté, le difficile problème (tout est compliqué dans ce régime de démagogie des groupes qui n'est que la réplique de la démagogie électorale), de marquer l'orientation nouvelle de la majorité sans toucher à la constitution du cabinet. Le cabinet, en effet, malgré le paradoxe évident de cette proposition, devait rester tel quel ou disparaître : tel était le dogme officieux, un peu surprenant pour les profanes, et dicté par une prudence que d'aucuns interprétèrent comme une arrière-pensée. Mais ceci est une autre histoire. S'il a fallu à M. Poincaré un effort en somme méritoire pour s'agréger un membre du groupe suspect, en dépit de sa fidélité, il a fallu à M. Oberkirch un très haut sentiment du patriotisme et du devoir civique pour accepter le demi-portefeuille qu'on lui offrait. C'est ce que nous voulons faire apercevoir. Si M. Oberkirch appartient à l'actualité, et mérite une étude, hélas! très

superficielle, c'est moins parce qu'il est devenu l'homme du jour, du fait de sa nomination et du rôle difficile que les circonstances lui imposent, que parce qu'il a donné un exemple, extrêmement rare dans les assemblées, d'abnégation totale de sa personnalité, de mépris absolu pour ses commodités et ses intérêts propres. « Il faut, disait un homme au fait de la question, qu'il ait, dans les conditions actuelles, l'amour de la France vraiment chevillé dans l'âme, pour avoir accepté, avec cette simplicité et ce courage. »

Aussi bien, M. Oberkirch mérite-t-il d'être connu. Non seulement pour ses qualités morales et sa valeur nationale, mais aussi et surtout par l'ensemble complexe et harmonieux à la fois de sa personnalité, qui est une des plus attachantes peut-être du Parlement. Le pays, un peu superficiel, se soucie surtout des relations des individus, de leur place sociale, et juge leur rôle en fonction de son effet et de son influence apparente. A la révélation de ce nom nouveau, il a manifesté quelque intérêt pour la notice biographique de M. Alfred Oberkirch. Les reporters ne lui ont pas marchandé ces quelques détails essentiels : que M. Oberkirch est né d'une vieille famille alsacienne, à Sélestat, le 1er janvier 1876, qu'il a fait ses études aux universités de Strasbourg, de Berlin et de Dresde, et qu'après un stage médical à Paris il retourna dans son pays natal pour se fixer définitivement à Wasselonne et y exercer sa profession; qu'au lendemain de l'armistice l'estime de ses concitoyens l'investit du mandat de conseiller général pour le canton de Wasselonne (il devait, en 1922, devenir président du conseil général du Bas-Rhin) et l'envoya siéger au Parlement, où il représentait l'aile droite de l'union populaire alsacienne; qu'il fut réélu en 1924 député du Bas-Rhin, en 1925 conseiller général du canton de Villé, tout en restant président de l'assemblée départementale, et, enfin, en 1928, député de Sélestat, échappant à l'hécatombe relative que le scrutin d'arrondissement et l'entente des autonomistes et des communistes avaient fait dans la concentration du parti démocratique et de l'union populaire. Ceux de ces reporters qui ont le souci d'être complets ou qui ont à leur disposition une documentation photographique, ont révélé en outre à leurs lecteurs que M. Oberkirch est de petite taille, alerte, le cheveu grisonnant, la figure jeune, éveillée, souriante, terminée par une barbiche en pointe, — et ils se sont efforcés de rendre cette expression d'intelligente observation et d'affabilité charmante qui caractérise le nouveau grand maître de l'Hygiène. Mais puisqu'un nouveau représentant, et non des moindres, des catholiques, s'assoit dans le conseil du gouvernement, puisque c'est un représentant de l'Alsace, à l'heure où la gravité du problème alsacien domine provisoirement tous les autres, et s'aggrave de jour en jour par de redoutables malentendus, il est peut-être plus intéressant de rechercher la formation intellectuelle

de M. Oberkitch, et de mesurer, aux efforts et à l'évolution de cette formation, sa présente position politique.

Ce n'est point une chose si aisée. M. Oberkirch, qui est la courtoisie même, n'est ni bavard ni communicatif. Il dissimule la finesse de ses observations en même temps que le mouvement passionné de son âme sous l'apparence d'une réserve au premier abord un peu timide. Il se confie à peu d'amis, et ne se raconte guère. Celui de ses collègues parlementaires non alsacien avec qui il s'est senti peut-être le plus de confiance intellectuelle, c'est Eugène Lautier. Il faut dire qu'Eugène Lautier est un familier du barbier parlementaire. Lorsqu'il s'y fait raser ou rafraîchir le chef, ce salon est vraiment une de ces boutiques de nouvelles et de commentaires précieux, comme furent celle de ses tonsores *où Martial a cueilli la matière de ses plus savoureuses épigrammes. En vérité, il faut le savoir : le salon de coiffure de la Chambre est quelque chose de très particulier, et Lautier, qui est un latin, a pris l'habitude d'y tenir ses assises et d'y deviser avec éclat, séduit sans nul doute par cette évocation historique des barbiers classiques dans la Rome impériale. Que M. Oberkirch, qui use de cette commodité parlementaire, mais ne s'attarde point d'ordinaire, soit devenu, grâce au hasard, l'interlocuteur de Lautier, voilà qui fait autant l'éloge du discernement de M. Oberkirch que celui de Lautier lui-même. Car M. Oberkirch avait deviné que cet interlocuteur comprendrait la valeur de ses confidences. Est-il indifférent de savoir que l'ancien étudiant de Berlin, de Dresde et de Leipzig a subi l'emprise de la métaphysique allemande, des conceptions musicales et artistiques de l'Allemagne, et s'en est patiemment et volontairement dégagé? Ce dégagement progressif par l'intelligence du danger, la perception clairvoyante de l'erreur romantique qui est celle de toute la psychologie allemande, n'implique-t-elle pas une connaissance approfondie et précieuse, bien rare et bien inutile pour notre pays, en ces temps de solution hâtive et superficielle? Quel gage de courageuse clairvoyance et de sagesse! Et quelle garantie de sauvegarde, en des conseils insuffisamment informés, contre ces courants de généreuses, séduisantes et dangereuses illusions. Yseult a tendu à Tristan un breuvage enchanté, et Tristan paraît se méfier du poison. M. Oberkirch a aimé passionnément Wagner, puis il a su, par un effort de sa critique, sans rien renier de son admiration, situer l'influence wagnérienne dans l'ensemble des influences romantiques dont l'Allemagne elle-même a peut-être été la première victime. Avoir pénétré à ce point la psychologie et l'âme de son voisin n'est pas un mince avantage, et mettre cette expression au service de son pays, qui ne veut point, parfois, connaître ni voir, qui s'irrite de la vérité et ne veut s'endormir qu'entre les bras de ses chimères, est un acte de courage que nous avons signalé tout à l'heure. Par là M. Oberkirch*

a acquis ce sens si rare dans les assemblées, le sens politique, qui est celui des possibilités, et qui implique tout d'abord une information sûre et complète. C'est par l'idée des services qu'il peut rendre que M. Oberkirch s'est décidé : l'heure était difficile pour lui. Son entrée dans le gouvernement, en plein malentendu alsacien, risquait de ne lui attirer que des injures, et son geste pouvait être mal compris et mal interprété de part et d'autre, pour ne rien dire même des commentateurs de mauvaise foi. Sans doute M. Oberkirch ne s'illusionne pas au point d'espérer le retour à la conception de l'ancien régime — le seul qui ait donné en Alsace des résultats merveilleux et abouti à un succès sans équivalent dans l'histoire. Mais justement parce qu'il n'a point cette illusion, son abnégation n'en est que plus admirable. Il a certainement espéré — parce qu'il est optimiste, et optimiste parce qu'il est croyant — il a certainement espéré avant d'entreprendre, mais sans doute le premier échec ne le découragera pas de persévérer.

★★★

Le Théâtre : *La Comédie-Française et le Cartel des Quatre.*

Il y a la Comédie-Française, il y a l'Odéon ; il y a le cartel des quatre théâtres littéraires réguliers de MM. Dullin, Jouvet, Baty et Pitoeff ; il y a deux théâtres réservés, l'un à M. Bernstein, l'autre à M. Guitry ; il y a le théâtre commercial du boulevard ; et il y a les compagnies littéraires irrégulières. Voilà.

A la Comédie-Française, que fait-on? Rien de bon. On a accueilli par hasard une excellente petite pièce en un acte due à M. Martial-Piéchaud, *le Quatrième*. Trois vieilles filles, dans une ville de province, reçoivent la visite d'un compatriote qui est allé vivre à Paris, qui y a rencontré la célébrité, mais non pas le bonheur. Chacune d'elles imagine qu'elle aurait pu être heureuse avec cet homme, et le rendre heureux. Lui-même trouve en chacune d'elles une des trois vertus dont la réunion en un seul être lui eût peut-être assuré le bonheur. C'est tout, et c'est exquis par la qualité, la justesse discrète. Si discrète que le public n'a pas toujours parfaitement compris.

Quelques jours après, le public a compris, cette fois, qu'on se moquait de lui, et il a fort mal reçu une autre nouveauté, *Poudre d'or*, de MM. Trintzius et Valentin.

Ce sont deux jeunes auteurs, deux débutants de vingt-cinq ans, dit-on. Ils ont accumulé les défauts avec une candeur intrépide. Ils ont voulu s'élever à la grande pièce philosophique en montrant un pharmacien qui n'aime pas sa femme et qui ne prend le temps

d'aimer, d'être heureux, de vivre, que le jour où un sorcier l'a persuadé que dans trois mois il serait mort, emporté par une maladie de cœur. Au bout de ce délai, il n'est pas mort, mais l'inquiétude le fait tomber malade. Sa femme n'a de cesse que le sorcier n'ait livré son secret ; et sitôt que le pharmacien sait qu'il ne doit pas mourir, il se remet à gâcher son existence, à s'occuper de tout, hormis d'être heureux et de rendre heureux ceux de qui la vie dépend de la sienne.

On voit d'ici les vastes intentions symboliques sur l'humanité qui perd sa vie quand elle croit vivre et inversement, tandis que la femme du pharmacien renouvelle le mythe de Psyché qui détruit son bonheur par la curiosité. On eût peut-être pu tirer quelque chose de ces vues : le certain est que MM. Trintzius et Valentin en ont tiré une pièce non seulement mauvaise, ce que le public pardonne souvent, mais à la fois ennuyeuse et ridicule, au point que tout le monde s'est fâché, critiques et spectateurs. On a réclamé l'abolition du Comité de lecture qui accueille de pareilles fariboles. On a eu tort, puisque la Comédie-Française ne peut pas se concevoir dans la forme actuelle sans Comité de lecture. Il faut rappeler sans se lasser l'article des statuts qui dit que les comédiens sont associés pour partager les bénéfices ou subir les pertes : comment pourrait-on leur imposer le choix des ouvrages sur lesquels ils risquent leur fortune? Il faut dire si l'on considère que les Comédiens Français sont tombés trop bas pour rester libres de gérer eux-mêmes leurs intérêts professionnels comme ils ont fait dans le passé. Ce serait avouer que les mœurs modernes ont rendu introuvables l'intelligence et la liberté qui étaient normales sous Louis XIV.

* * *

Le Cartel des quatre n'a rien à voir que de nom avec le Cartel politique de funeste mémoire. Simplement, on regrettait que les dernières compagnies littéraires allassent, depuis le départ de M. Copeau, en ordre dispersé. Déjà l'an dernier, on avait entendu M. Jouvet se plaindre avec bon sens : « Nous sommes trop, disait-il. Le public est tiraillé de Baty à Pitoeff et de Dullin à moi, nous nous le déchirons et il ne sait plus où il va. » On a tenté d'établir un minimum d'entente. Chacun des quatre directeurs conserve son entière indépendance littéraire et matérielle, mais du moins chacun d'eux n'ignore plus ce que font les trois autres. Divers intérêts peuvent composer au lieu de s'opposer, divers efforts peuvent converger au lieu de diverger. A tout le moins, l'on sait que quatre théâtres ont un but commun, qu'ils constituent une classe à part, celle où le respect de l'art dramatique passe avant le souci d'argent.

M. Dullin accentue le léger sommeil où le succès l'entraîne depuis quelques saisons. *Les Oiseaux* de M. Zimmer ont réussi, il s'en est tenu aux *Oiseaux*. M. Pitoeff au contraire a fait une mauvaise cam-

pagne. Il a célébré la gloire d'Ibsen à l'occasion du centenaire, le public n'a dit ni oui, ni non, mais il ne s'est point rué pour voir *Brandt* dans un décor funèbre et synthétique. Il s'est encore moins rué pour voir la pièce de M. de Bouhélier. Celle-ci n'a fait que passer, et M. Pitoeff l'a remplacée par une très singulière fantaisie d'un auteur belge, M. Balgi. Elle a pour titre *Adam, Ève et Compagnie.* Les deux premiers actes déroulent avec le plus grand sérieux l'histoire de nos premiers parents. On voit Ève tentée par le serpent et qui entraîne Adam au péché ; ils sont chassés du Paradis terrestre, comme chacun sait, puis on voit Caïn assassiner Abel. A ce moment paraît une vue qui sort des sentiers battus : l'ange du Seigneur offre leur pardon à Adam et Ève, et c'est eux qui refusent, parce qu'à présent ils ont goûté aux fruits de l'arbre du savoir, et si amers que soient ces fruits, ils ne peuvent plus y renoncer. Puis après ces deux actes fort graves et même fort sombres, on passe brusquement à un troisième acte qui montre le Jugement dernier traité en farce. Une farce qui n'est d'ailleurs pas ennuyeuse, où les trouvailles de l'humour sont assez drôles. Ce n'est pas du tout une mauvaise pièce, elle est mise en scène avec ingéniosité et jouée avec intelligence. Si elle ne mérite pas l'enthousiasme, elle n'a pas les défauts et les prétentions insupportables de l'ouvrage de M. Pellerin représenté par M. Batty, *Cris des cœurs.*

Ce dernier s'est agrandi. Après avoir exploité à fond dans la petite salle des Champs-Élysées le long succès de *Maya,* il s'est installé dans un théâtre plus vaste, et il a voulu frapper un grand coup avec *Cris des cœurs.*

On insiste sur cet ouvrage, parce qu'aucun n'est mieux capable de faire éclater les périls qui risquent de précipiter la ruine de l'art dramatique. Les spectateurs, la critique même, ce qui est autrement grave, ont généralement donné dans une des confusions les plus graves qui se puissent, ils ont pris pour l'originalité les inventions baroques et forcées de M. Pellerin ; ils ont pris pour l'imagination créatrice ces procédés artificiels destinés à éberluer les naïfs. Par exemple, quand, pour manifester le désordre des idées qui tourbillonnent dans la tête d'un personnage, on voit paraître ces idées personnifiées par des monstres biscornus qui mènent un dialogue infâme, comment a-t-on pu prendre ces fantômes pour nouveauté, alors que la légende de la tentation de saint Antoine, au quatrième siècle de l'ère chrétienne, a peut-être été reprise d'une tradition antérieure? Quand on voit à travers le mur des maisons, comment n'a-t-on pas observé que ce truc est renouvelé du *Diable boiteux?* Quand, grâce à l'électricité, M. Pellerin montre une action rompue et reprise, il ne fait que réaliser par un moyen matériel une saynette de M. Courteline où l'on assiste au dialogue alterné, à deux étages différents, du monsieur qui s'est trompé de palier et qui s'obstine à sonner à la porte d'un appartement vide (il y en avait en ce temps-

là), cependant que sa femme se morfond à l'étage au-dessous. M. Courteline n'avait pas pensé à présenter cette fantaisie comme une invention originale capable de rénover l'art dramatique. C'est que M. Courteline avait quelque chose à dire et qu'il savait le dire, tandis que c'est précisément pour les raisons contraires que M. Pellerin invente des procédés matériels faute d'imagination et d'originalité vraies, ou fait voir les idées personnifiées faute de savoir les exprimer. Son cas est banal, c'est celui de la faiblesse qui veut singer les signes extérieurs de la force et qui ne fait par là que l'accuser. Mais que les témoins s'y trompent, c'est là l'inquiétant.

La véritable originalité, elle est dans le *Siegfried* de M. Giraudoux, que défend le quatrième théâtre littéraire régulier, celui de M. Jouvet. Dans son année, le directeur de la Comédie des Champs-Élysées aura monté *Léopold le bien-aimé*, *le Coup du Deux-Décembre* et *Siegfried* : c'est là évidemment qu'il faut chercher en l'absence de M. Copeau le meilleur de l'art dramatique actuel.

Ainsi ces compagnies littéraires paraissent puissantes pour propager le mal autant que le bien. Car c'est en elles qu'est réfugiée la vie, qui construit et qui détruit, qui consomme et qui recrée indéfiniment toutes choses.

Lucien Dubech.

LES FAITS DE LA QUINZAINE

La politique intérieure française. — *La Chambre fait sa rentrée, le 1er juin, sous la présidence de M. Sibille, doyen d'âge. Elle accueille avec une sorte de froideur très remarquée la partie du discours de celui-ci qui exalte l'œuvre du cabinet Poincaré* (1er *juin*).

— *M. Loucheur est nommé ministre du Travail, avec M. Oberkirch, député alsacien, comme sous-secrétaire d'État* (2 *juin*).

— *M. Fernand Bouisson, socialiste, est réélu président de la Chambre par* 327 *voix contre* 242 *à M. Franklin-Bouillon. Le bureau entier est attribué aux candidats d'un nouveau cartel allant des socialistes aux républicains de gauche* (5 *juin*).

— *La déclaration gouvernementale est lue aux Chambres, le* 7 *juin. Elle affirme l'intangibilité des « lois laïques » et du statut alsacien, et la nécessité de la lutte contre le communisme. Elle ne contient que des allusions assez vagues à la question financière.*

Toutefois, l'idée de la stabilisation définitive du franc finit par s'imposer. Plusieurs ministres, M. Marin notamment, après y avoir été longtemps opposés, se sont inclinés.

Le principe de la stabilisation est admis au Conseil des ministres du 12 *juin. Restent à décider le taux et la date de l'opération.*

— *Le cas des députés autonomistes alsaciens fait l'objet, le 14 juin, d'un débat assez orageux à la Chambre, mais dont le scénario avait été réglé d'avance, l'abbé Haegy s'étant rencontré quelques jours auparavant avec M. Poincaré. M. Walter, démocrate alsacien, retire sa proposition tendant à la mise en liberté immédiate des députés autonomistes Ricklin et Rossé, à l'adoption de laquelle s'était opposé le gouvernement* (14 *juin*).

Ricklin et Rossé sont validés sans débats le lendemain (15 *juin*).

Chronique de la paix. — *Les incidents italo-yougo-slaves s'apaisent, grâce au sang-froid des deux gouvernements, plus modérés et plus pacifiques que leurs peuples. Le gouvernement de Belgrade exprime ses regrets à celui de Rome* (2 *juin*).

Au Sénat, M. Mussolini prononce un grand discours sur la politique extérieure de l'Italie. Il constate que les rapports avec la France se sont beaucoup améliorés et tendent vers la conclusion d'un pacte politique très large d'amitié (5 *juin*).

— *Ouverture, à Genève, de la* 50e *session du Conseil de la Société des Nations. Lecture est donnée d'une lettre adressée au président par M. Zaleski, ministre polonais des Affaires étrangères. Le gouvernement polonais déclare sans valeur juridique ni conséquence pratique l'introduction, dans la constitution lithuanienne, d'un article qui déclare Wilno capitale de la Lithuanie* (4 *juin*).

Le Conseil doit constater (6 *juin*) *que les négociations entre la Pologne et la Lithuanie n'ont pas abouti. Il décide de nommer un rapporteur et de mettre la question à l'ordre du jour de la prochaine session.*

Quant à l'enquête sur les mitrailleuses hongroises, elle n'aboutit pas davantage. Sir Austen Chamberlain doit reconnaître que les résultats de la procédure ne sont guère satisfaisants.

L'affaire des optants hongrois, évoquée à la séance du 8 *juin, constitue également un échec pour la S. D. N. Le Conseil adopte une motion de regret et invite la Hongrie et la Roumanie à tâcher de s'entendre directement.*

La session prend fin le 9.

Après les élections allemandes. — *Le cabinet Marx remet sa démission au maréchal Hindenburg* (12 *juin*). *Celui-ci charge le socialiste Hermann Muller, qui accepte, de constituer le nouveau cabinet.*

M. Lœbe, socialiste, est réélu président du Reichstag. Exploitant le résultat des élections allemandes, il exprime, dans son allocution de remerciements, l'espoir que la France évacuera la Rhénanie au cours de cette législature et que la dette allemande sera enfin fixée (14 *juin*).

A. M.

Le Gérant : Georges Moreau.

PARIS. — TYPOGRAPHIE PLON, 8, RUE GARANCIÈRE. — 1928. 36743.